

Université Paris-Ouest Nanterre La Défense



Ecole doctorale Economie, Organisations, Société (ED 396)

Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA) – Equipe « Genre, Travail, Mobilités »

Choisir le « bon moment » pour partir à la retraite.

Analyse des décisions de fin de carrière des générations 1945-1950

Thèse pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université Paris 10

Discipline : Démographie, Sociologie

Présentée et soutenue publiquement par :

Sabrina AOUICI

Le 07 janvier 2015

Sous la direction de Catherine BONVALET

Composition du jury :

Catherine BONVALET, Directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques
– Directrice de thèse

Vincent CARADEC, Professeur à l'Université de Lille 3 Charles de Gaulle – Rapporteur

Maria Eugenia COSIO ZAVALA, Professeure émérite des Universités de Démographie

Jim OGG, Chargé de recherche à la Cnav

Alain THALINEAU, Professeur à l'Université de Tours François Rabelais – Rapporteur

Annexes

Volume 2

Annexes

Table des annexes

Annexe I : Principales étapes de l’histoire du système de retraite en France	593
Annexe II : La diversité des régimes.....	613
Annexe III : Règles de constitution des droits à pension de retraite	615
Annexe IV : Âge légal de départ en retraite dans les pays de l’UE (au 1 ^{er} janvier 2009).....	619
Annexe V : Questionnaire « Intentions de départ à la retraite » – Volet Régime Général	627
Annexe VI : Courrier adressé aux enquêtés (lettre avis).....	641
Annexe VII : Guide d’entretien de la post-enquête qualitative.....	643
Annexe VIII : Présentation de l’échantillon et du terrain de la post-enquête	651
Annexe IX : Caractéristiques des enquêtés selon leur choix de départ (départ à la retraite antérieur, égal ou postérieur au projet initial)	655
Annexe X : Classification des trajectoires de l’activité à la retraite	661
Annexe XI : Exemple de fiche Ageven.....	667
Annexe XII : Rapport de l’analyse textuelle par le logiciel Alceste	671
Annexe XIII : Distribution de la population enquêtée pour chaque variable de l’analyse selon le sexe (effectifs et pourcentages colonne)	715
Annexe XIV : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés – cadrage général (N=1004)	733
Annexe XV : Principales caractéristiques sociodémographique de la population enquêtée selon le sexe, la génération d’appartenance et la situation professionnelle au 31 décembre 2009.....	739
Annexe XVI : Principaux résultats significatifs du modèle de survie	749

Annexe I : Principales étapes de l'histoire du système de retraite en France

1544 : Création du Grand Bureau des Pauvres de Paris.

1670 : Sous la direction de Colbert, création de divers hôpitaux destinés aux marins du roi blessés ou trop âgés.

1671 : Louis XIV instaure un secours viager de deux écus par mois pour tous les anciens militaires et fait construire l'Hôtel des Invalides.

Edit de Nancy le 23 septembre 1673 : Création de l'Etablissement national des Invalides de la Marine sous Colbert. Mise en place de la première prestation vieillesse par et la création de la Caisse des gens de mer et de la Caisse des invalides de la marine royale (ancêtres des régimes spéciaux).

1680 : Création des Bureaux de charité, futurs Bureaux d'aide sociale¹.

Ordonnance sur la Marine marchande de 1681 : Instauration des obligations pour les armateurs envers leurs soldats blessés ou malades à bord. Le secours viager pour les marins invalides (de deux écus par mois) est porté à une demi-solde en 1689.

1709 : Louis Phélypeaux de Pontchartrain étend la « compensation » en faveur des marins blessés aux négociants et armateurs du royaume. La Caisse des invalides de la marine royale est désormais financée par trois acteurs : les marins eux-mêmes, les employeurs et l'Etat. Cette caisse prend rapidement de l'ampleur et devient finalement un organisme d'assurance invalidité vieillesse.

1768 : Création de la Caisse pour les employés de la Ferme générale chargés des impôts (facultative).

1789 : La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen instaure le devoir d'assistance de l'Etat envers les plus faibles et les plus démunis.

22 août 1790 : La Caisse des invalides de la marine royale est étendue à tous les fonctionnaires de l'Etat. Ces derniers pourront désormais faire valoir leurs droits de retraite dès l'âge de 50 ans à condition d'avoir effectué 30 ans de services. Cette loi pose alors les principes de base des régimes spéciaux.

1804 : Apparition des premiers dispositifs de retraite pour les travailleurs du secteur privé (Caisses de secours mutuel ou les caisses de prévoyance créées par certaines entreprises, qui ne seront reconnues qu'en 1835 puis subventionnées par l'Etat à compter de 1898).

¹ L'expression « aide sociale » désigne un « secours matériel ou financier apporté par les collectivités publiques aux personnes dont les ressources sont insuffisantes pour faire face aux besoins vitaux non couverts par les régimes de Sécurité sociale » (définition Cnav).

1806 : L'âge d'ouverture des droits à la retraite pour les fonctionnaires fixé à 50 ans est repoussé à 60 ans.

16 janvier 1808 : Création de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France.

1823 : Intégration des marins pêcheurs à la Caisse des invalides de la marine royale.

1831 : Le système de retraite des fonctionnaires de l'Etat instauré en 1790 est étendu aux militaires après 30 ans de service effectif pour le personnel de l'armée de terre et vingt-cinq ans pour les militaires de la marine.

1833 : La loi Guizot instaure dans chaque département une Caisse d'épargne et de prévoyance pour les instituteurs (ces allocations, qui ne sont pas financées par l'Etat, restent faibles : un vingtième du traitement fixe).

1843 : Une commission extra-parlementaire est chargée d'étudier la création d'une Caisse Nationale assurant une retraite aux vieux travailleurs.

18 juin 1850 : Création d'une Caisse des retraites pour la vieillesse (qui deviendra Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse – CNRV – par les lois de 1884 et 1886).

8 juin 1853 : Fusion des différents régimes des fonctionnaires d'administration centrale, créant ainsi le principe d'un système de retraite par répartition unique pour les agents de la fonction publique (premier régime de retraite pour les fonctionnaires de l'Etat). L'allocation constitue désormais un droit établi, l'Etat ayant à sa charge le financement de l'ensemble des traitements de ses fonctionnaires. Cette même loi, fondée sur le volontariat des « cotisants », fixe un âge normal de départ à la retraite : elle propose de verser une allocation dès l'âge de 60 ans aux fonctionnaires comptabilisant 30 années de service. Calculée sur les six dernières années de salaire et partiellement financée par un prélèvement de 5% sur les salaires, cette allocation ne peut dépasser les trois quarts du traitement moyen et 6000 francs par an ; le montant minimum est fixé à 750 francs.

1856 : Création du Fonds de retraite. Ce dernier, dont la mission est de fournir une subvention aux travailleurs âgés au moment de leur départ en retraite, est alimenté par les cotisations² des salariés et/ou celles des employeurs.

1868 : Création de la Caisse de prévoyance des chemins de fer du Nord.

1886 : Loi du 20 juillet instaurant en France un âge limite de cessation d'activité fixé à 65 ans pour les bénéficiaires de la Caisse des retraites pour la vieillesse

1893 : Loi ordonnant l'assistance médicale gratuite.

² Contribution assise sur les salaires ou les revenus professionnels, versée périodiquement par l'assuré et, le cas échéant, par son employeur. Les cotisations sociales permettent de financer les prestations sociales dont les retraites font partie.

29 juin 1894 : Création de la Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs.

27 décembre 1895 : Loi obligeant les employeurs à verser les cotisations à la Caisse Nationale des Retraites.

1896 : Les marins inscrits dès 10 ans, pour une durée d'assujettissement comprise entre 20 et 50 ans, totalisant 25 années de navigation et 5 ans de services actifs ont la garantie de toucher une demi-solde (204 francs par an soit 56 centimes par jours) à 50 ans (réversible à la conjointe en cas de décès).

1^{er} avril 1898 : Signature de la Charte de la Mutualité qui accorde une liberté totale aux sociétés de secours mutuel.

Loi du 9 avril 1898 sur l'indemnisation des accidents du travail : Cette loi reconnaît pour la première fois la responsabilité de l'employeur dans les accidents du travail. Les accidents du travail, qu'il n'est plus nécessaire de prouver, sont entièrement soumis à la charge de l'employeur, dans le secteur de l'industrie puis pour les salariés agricoles en 1905 (elle sera étendue aux maladies professionnelles dès 1919).

30 mars 1900 : La loi Millerand fixe la journée de travail à 11 heures (cette durée sera ramenée à 10 heures en 1904).

14 juillet 1905 : Loi offrant l'assistance obligatoire et l'hospitalisation gratuite aux infirmes, aux incurables et aux travailleurs de plus de 70 ans privés de ressources.

13 juillet 1909 : Création du régime unifié de retraite des cheminots.

1910 : Mise en place des Retraites Ouvrières Paysannes (défendue dès 1879 par Martin Nadaud). Ce premier régime interprofessionnel de retraite obligatoire, financé par les cotisations des salariés et des employeurs et une intervention de l'Etat, est inspiré du modèle du chancelier allemand Bismarck. Ce système garantit le versement d'une subvention équivalant à 40% du salaire dès 65 ans. C'est la première loi en France à imposer l'intervention de l'Etat dans la protection sociale qui couvre désormais trois dimensions : la maladie, les accidents du travail et la vieillesse. Le caractère obligatoire de la cotisation est annulé par la Cour de Cassation en 1911.

1912 : Le départ en retraite des bénéficiaires des ROP est fixé à 60 ans pour les métiers les plus pénibles.

1914 : Création de la Caisse de retraite pour le personnel de la Comédie française.

14 avril 1924 : Loi améliorant l'accès des fonctionnaires. Indexation de leur traitement sur les salaires. Ces derniers ont désormais le droit de partir à 60 ans avec une allocation égale à la moitié du salaire (les trois cinquièmes pour ceux percevant de faibles traitements) ; la réversion à la veuve correspond à la moitié de la subvention.

1928 : Mise en place des Assurances sociales (système mixte) pour les salariés de l'industrie et du commerce, qui seront étendues à certains salariés du secteur privé.

21 mars 1928 : Création du FSPOEIE (Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat) renforcé par les décrets du 24 septembre 1965 et du 18 août 1967. Sa gestion est confiée à la Caisse des Dépôts.

1^{er} juillet 1930 : Extension des assurances aux salariés du secteur privé non couverts par une caisse spécifique dont les salaires ne dépassent pas le plafond fixé à 1500 francs ; la cotisation devient obligatoire. Le système alors établi en France est un système mixte. La durée d'assurance requise est de 5 ans pour une rente, de 15 ans pour une pension partielle, de 30 ans pour les pensions entières (les premières pensions entières ne seront donc servies qu'en 1960). Les fichiers administratifs sont gérés à l'échelle régionale.

1932 : Création des Allocations familiales, qui resteront en marge des Assurances Sociales.

1933 : Le Bureau International du Travail fixe un financement tripartite des retraites : Etat, patrons et salariés.

1937 : La création de la SNCF s'accompagne d'une unification des caisses pour les cheminots.

1938 : Le principe d'une caisse de retraite spécifique pour les électriciens et gaziers est adopté (cette caisse sera instaurée en 1941).

23 juillet 1939 : La loi dite « code de la famille » étend les Allocations familiales à toute la population active et à une partie de la population non active ; la protection sociale couvre alors la maladie, les risques liés aux accidents du travail, la vieillesse et la famille.

14 mars 1941 : Création de l'Allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS), prestation d'assistance. Abandon du principe de la capitalisation. Instauration d'une pension de retraite par répartition pour les assurés du commerce et de l'industrie et les professions agricoles

12 août 1941 : La « Charte de l'Atlantique » de Londres insiste sur la nécessaire extension de la Sécurité sociale à tous.

1944 : La conférence de l'Organisation internationale du Travail (à Philadelphie) pose le principe de garanties des moyens d'existence (assurance obligatoire, assistance sociale, soins médicaux pour tous).

17 mai 1945 : L'ordonnance du Conseil National de la Résistance du 4 octobre 1945 instaure la Sécurité Sociale, système fondé par Pierre Laroque, obligatoire pour toute la population, quel que soit le niveau de ressources (vise aussi les fonctionnaires).

L'ordonnance du 19 octobre 1945 et le décret du 29 décembre intègrent les « risques non professionnels » dont la vieillesse dans le plan global de Sécurité sociale. Elle couvre ainsi

quatre risques : la maladie, les accidents du travail, la vieillesse et la famille (le chômage étant exclu). De ce système, découle donc la création d'un système de retraite se voulant unificateur : le régime général des retraites par répartition. On voit également apparaître la Caisse Nationale de Retraites des Agents de Collectivités Locales (CNRACL), qui couvre les risques vieillesse et invalidité des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

22 mai 1946 : Instauration du système de retraite actuel, premier système par répartition obligatoire pour tous. Extension des bénéficiaires de la Sécurité Sociale à l'ensemble de la population salariée. Cette loi prévoit la généralisation de l'AVTS à tous les Français ayant atteint 65 ans et remplissant les conditions de ressources ainsi que la généralisation de la sécurité sociale à tous les salariés et non-salariés.

13 septembre 1946 : Généralisation de l'assurance vieillesse.

27 octobre 1946 : La Constitution souligne que *« la nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence »*.

1947 : Création de la Caisse de retraite du personnel de la Sécurité sociale (CRPSS) qui ouvre des droits de retraite à 60 ans avec 75% du salaire après 30 années de cotisation.

14 mars 1947 : Signature d'une convention collective à l'origine de la création de la caisse complémentaire des cadres (Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres – AGIRC).

Juillet 1947 : Abrogation de la loi de 1946 défendant le principe de la généralisation du système à l'ensemble des salariés et autorisation du maintien définitif des régimes spéciaux.

1948 : Premières attaques visant la Sécurité Sociale, qualifiée de *« charge considérable »* pour l'économie.

17 janvier 1948 : Une loi prévoyant la création de quatre régimes de non-salariés (commerçants, artisans, libéraux et agriculteurs) est signée. S'ensuivent les créations de la CANCAVA (régime des artisans), de la CNAVPL (fédération de 16 sections professionnelles pour les professions libérales) ou d'autres caisses interprofessionnelles locales dépendant ou non de l'ORGANIC (régime des commerçants et industriels). SNCF, EDF-GDF et les Charbonnages de France préfèrent conserver leur propre régime.

1949 : Création du régime de retraite des agents non titulaires de l'Etat (qui deviendra l'IRCANTEC en 1971).

1950 : Apparition des premières institutions de retraite complémentaire pour tous les salariés avec la fondation de l'Association Nationale d'Entraide et de Prévoyance.

1952 : Apparition de la caisse des exploitants agricoles.

1953 : Création de l'Institution de Retraite Pour les Salariés (IREPS).

4-25 août 1953 : Massif mouvement de grèves face au gouvernement qui réclame l'alignement des régimes spéciaux sur le régime des fonctionnaires.

1956 : création du Fonds National de Solidarité (FNS). Alimenté par une taxe perçue sur les automobiles (taxe dite « vignette auto »), le FNS accorde des aides financières (allocations de solidarité) aux personnes n'ayant pas ou peu cotisé en complément des retraites jugées insuffisantes.

Instauration du Minimum Vieillesse (l'Etat reprend ici l'une des spécificités du modèle de Lord Beveridge). Ce dispositif permet de garantir à toute personne de plus de 65 ans, quels que soient ses revenus et cotisations, une retraite minimum versée au titre de la solidarité, financée par l'impôt (le montant équivaut alors au tiers du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti). Ce dispositif sera ultérieurement étendu à toutes les personnes âgées et soumis à une condition de ressources. Financé par l'impôt via le FNS, il est versé par la Cnav ou la Caisse des Dépôts et des Consignations.

1957 : Création de l'Institution de Retraite Nationale Interprofessionnelle de Salariés (IRNIS).

1958 : Création du Groupement Interprofessionnel de Retraite des Salariés (GIRS).

1960 : Mise en place d'une Commission d'étude des problèmes de la vieillesse présidée par Pierre Laroque, dont la mission est de « *faire le bilan des charges et des conséquences du vieillissement de la population, et de dégager les lignes directrices d'une politique de la vieillesse* »³ pour les vingt années à venir.

12 mai 1960 : Un décret publié renforce le rôle de l'Etat dans la coordination des dispositions de la sécurité sociale. Une série de transformations touche alors la sécurité sociale et ses structures. Les Caisses régionales de la Sécurité sociale (CRSS) et les Caisses régionales de l'Assurance vieillesse préexistant sur une même circonscription territoriale fusionnent ; des URSSAF sont créées dans chaque département pour assurer la gestion des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales.

8 décembre 1961 : l'IREPS, l'Union Nationale des Institutions de Retraite des Salariés et d'autres régimes créent l'ARRCO (Association des Régimes de Retraite Complémentaire) étendant ainsi la retraite complémentaire aux salariés non-cadre du privé.

³ Rapport Laroque, Introduction.

1962 : Remise du rapport « Politique vieillesse » (dit « Rapport Laroque ») par la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse.

1964 : Les fédérations de fonctionnaires CFTC, CFDT, CGC, CGT-FO, l'UGCSFP et la CNPFP créent la Prefon-retraite, un régime de retraite par capitalisation, facultatif et ouvert aux fonctionnaires (et anciens fonctionnaires dès 1967).

1967 : Une aide financière est garantie aux travailleurs en inactivité pour raisons médicales.

21 août 1967 : Les ordonnances restructurent la sécurité sociale. La réforme du système de Sécurité sociale porte sur une gestion séparée des risques. Elle repose sur la création de 5 branches et la séparation financière et administrative des branches maladie, vieillesse et famille en trois caisses autonomes : la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (Cnavts), la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts), la Caisse nationale d'allocation familiale (Cnaf). Les CRSS se transforment alors en CRAM. Enfin, la régie des caisses de sécurité sociale est à son tour touchée : jusqu'en 1967, toutes les tâches étaient attribuées aux syndicats ouvriers ; dorénavant, la gestion sera tripartite (syndicats, patronat et Etat).

1971 : Remise du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales « Les personnes âgées en activité – La liquidation des retraites – Les personnes âgées en inactivité ».

31 décembre 1971 : La Loi Boulin prévoit un allongement de la durée de cotisation (150 trimestres au lieu de 120) et un nouveau mode de calcul du montant de la pension désormais basé sur les dix meilleures années de salaire (et non plus sur les dix dernières). Le taux plein n'est plus fixé à 40%, mais à 50% du salaire moyen de base à 65 ans. Les femmes cotisant à l'assurance vieillesse du régime général ayant élevé au moins deux enfants peuvent désormais bénéficier d'une majoration de durée d'assurance d'une année par enfant. Plusieurs aménagements autoriseront par la suite les départs en retraite à 55 ans avec une pension correspondant à 70% du salaire. Ces garanties sont dans un premier temps assurées par le régime général et les complémentaires avant d'être transférées à l'Unedic en 1987.

1972 : Mise en place d'une allocation en cas de licenciement entre 60 et 65 ans et extension de l'aide assurée aux travailleurs en inactivité pour des raisons médicales à d'autres situations d'inactivité (chômage, licenciement...).

3 juillet 1972 : Alignement des cotisations et des prestations des industriels, commerçants et artisans sur celles du régime général.

29 décembre 1972 : Loi ordonnant l'affiliation obligatoire à une caisse de retraite complémentaire pour tous les salariés et anciens salariés du secteur privé affiliés au régime général de la Sécurité sociale à compter du premier janvier 1973.

1973 : Application de la révision de la loi Boulin sur le calcul du montant de la pension versée : on tient désormais compte des dix meilleures années (et non des dix dernières années) pour le calcul du montant des pensions de retraite

1974 : Intégration des ouvriers agricoles à l'ARRCO.

24 décembre 1974 : La Loi de finances prévoit la généralisation de la protection sociale à toute la population française ; elle met en place une compensation financière entre tous les régimes de base ; enfin, elle instaure une harmonisation des niveaux de protection entre les régimes.

3 janvier 1975 : Suppression de la condition de durée minimum d'assurance pour ouvrir droit à la retraite. La majoration de la durée d'assurance pour les femmes est portée à deux années par enfant.

30 décembre 1975 : Loi permettant à des travailleurs manuels ayant exercé différents travaux pénibles et aux mères de famille d'obtenir, sous certaines conditions, une retraite de vieillesse dès 60 ans calculée au taux plein.

1976 : Rapport de Jean Brudon « Les conditions de vie à l'âge de la retraite » (Conseil Economique et Social).

1977 : Les femmes peuvent désormais obtenir la retraite à taux plein à partir de 60 ans.

1978 : Généralisation de la Sécurité sociale à toute la population active, malgré une multiplicité de régimes.

1980 : « Vieillir en France », Rapport de la France pour l'Assemblée Mondiale sur le Vieillessement et « Le vieillissement de la population », Rapport de N. Questiaux et Y. Moreau, Haut Comité de la Population.

21 mai 1981 : Création du premier Secrétariat d'Etat aux Personnes Âgées.

1982 : Création du dispositif de cessation progressive d'activité (CPA) dans le secteur public et réglementation du cumul emploi-retraite.

26 mars 1982 : L'âge légal de la retraite fixé à 65 ans est abaissé à 60 ans (à partir du 1^{er} avril 1983) avec une pension à taux plein équivalant à 50% du salaire. Pour en bénéficier, les salariés doivent avoir cotisé pendant 37 ans et demi dans un ou plusieurs régimes de base. Harmonisation des régimes complémentaires sur les mêmes bases dès février 1983.

1983 : Assises Nationales des Retraités et Personnes Âgées.

1983 : La pension de retraite pour le personnel des caisses de la Sécurité sociale (CPPOSS) tombe de 75 à 70% alors que la durée passe de 30 à 37,5 ans. Le 8 avril 1983, les pensions de retraite accusent une baisse de 20%.

31 mai 1983 : Instauration du « Minimum contributif » : l'assuré âgé de 60 ans qui a cotisé la durée d'assurance nécessaire à l'obtention du taux plein, mais sur de faibles revenus se voit garantir par le régime général une majoration qui permet de porter sa pension de vieillesse à un montant minimum (6 958,21 euros par an en 2008) fixé par décret. Il n'existe pas de montant minimum de pension pour les assurés qui liquident leur pension à taux réduit. Contrairement au minimum vieillesse, le minimum contributif n'est pas soumis à condition de ressources⁴.

1984 : L'Ircantec intègre l'Agirc.

1984 : Une circulaire apporte quelques modifications à la législation portant sur l'obligation de rupture avec l'ancien employeur en cas de cumul emploi-retraite.

1984 : Le député Jean-Pierre Sueur remet un rapport intitulé « Changer la retraite. Propositions pour le développement du volontariat des préretraités et retraités ».

1985 : Système de compensation démographique entre les différents régimes spéciaux.

1985 : L'âge limite d'activité des membres du personnel de direction des caisses est fixé à 65 ans.

1986 : « Vieillir solidaire : la solidarité entre générations face au vieillissement démographique ; l'avenir des systèmes de retraite » Rapport du Commissariat Général du Plan

6 janvier 1986 : Recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite des exploitants agricoles de 65 à 60 ans au premier janvier 1990.

1987 : Remise du rapport du Commissariat Général du Plan « Retraites : les périls de l'en 2030 » (Gérard Malabouche).

Instauration de la contribution Delalande afin de dissuader les entreprises à licencier les travailleurs âgés de 50 ans et plus sous CDI (hors période d'essai).

5 janvier 1988 : Instauration du dispositif de retraite progressive pour les salariés du régime général.

1989 : « Vieillissement et emploi, vieillissement et travail » Rapport de Elisabeth Lion et Pierre Girard, Haut Conseil de la Population et de la Famille.

1990 : « Les conséquences du vieillissement de la population active » Rapport de M. Garibal, Conseil Economique et Social.

1991 : Création de l'Observatoire des Retraites.

1991 : Instauration de la Contribution Sociale Généralisée (CSG). Cet impôt vise à diversifier les modes de financement du régime général. Prélevé sur l'ensemble des revenus (revenus d'activité, revenus de remplacement, revenus du patrimoine, revenus de placement), il allège

⁴ On parle de « minimum garanti » dans la fonction publique.

le poids des cotisations sociales sur les salaires et permet la mise en œuvre d'un mode de financement plus cohérent avec l'universalité des prestations de la Sécurité sociale.

24 avril 1991 : Parution du *Livre blanc* sur les retraites.

1992 : Extension du dispositif de retraite progressive pour les artisans, commerçants et salariés agricoles.

1993 : « Année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations ».

1993 : Création du Fonds de Solidarité Vieillesse qui prend en charge les prestations non contributives d'assurance vieillesse (minimum vieillesse, majorations de pension pour enfants ou conjoint à charge⁵, validation de périodes de service national ou de chômage).

10 février 1993 : Signature de l'accord trisannuel Arcco.

22 juillet 1993 : Réforme « Veil-Balladur ». Cette dernière instaure : un allongement de la durée de cotisation des salariés du régime général (160 trimestres requis pour l'obtention du taux plein avant 65 ans pour 2003 au lieu des 150 trimestres décrétés en 1971) ; une indexation du montant des pensions de retraite sur l'évolution des prix et non plus des salaires (et, par conséquent, une forte réduction du montant des retraites) ; passage progressif de la base de calcul du salaire annuel moyen de 10 à 25 meilleures années entre 1993 et 2008 ; la création du Fonds de Solidarité Vieillesse pour financer une part des prestations non contributives relevant de la solidarité nationale et rembourser la dette sociale. Elle introduit également des dispositifs de préretraite créés par l'Etat ou les partenaires sociaux, dont la Préretraite progressive (PRP). Ce dispositif concerne les entreprises privées relevant du champ du Fonds National de l'Emploi et nécessite une convention entre le représentant de l'Etat et l'entreprise. Ces PRP peuvent être proposées aux salariés volontaires âgés de 55 à 65 ans, travaillant à temps plein, présents dans l'entreprise depuis au moins un an et appartenant à un régime de sécurité sociale depuis au moins 10 ans. Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, les salariés de plus de 60 ans doivent comptabiliser moins de 160 trimestres de cotisation. Le temps de travail est progressivement réduit de moitié sur la durée de la convention (avec la possibilité de moduler cette réduction). Jusqu'à l'obtention des 60 ans ou du taux plein⁶, le salarié perçoit 50% de son salaire ainsi qu'une pension équivalant au 30%

⁵ Avantages complémentaires à une pension de vieillesse liés non pas aux cotisations, mais à la situation personnelle du bénéficiaire (par exemple lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants – majoration pour enfants à charge – ou en faveur du conjoint à charge sous condition d'âge et de ressources – majoration pour conjoint à charge). Dans la fonction publique, on parle aussi de « bonification ».

⁶ Cette allocation cesse d'être versée à 65 ans.

du salaire de référence jusqu'au plafond de la sécurité sociale⁷. Durant la préretraite progressive, l'assuré continue de valider les trimestres pour sa retraite.

1993-1994 : Accords Agirc/Arrco. Suppression de la CPPOSS et intégration des salariés des banques et des organismes de Sécurité sociale à l'Arrco et à l'Agirc. Signature d'un accord paritaire ARRCO qui préfigure un régime unique des retraités.

9 février 1994 : Signature de l'accord d'assainissement financier de l'Agirc.

11 février 1994 : La loi Madelin permet aux travailleurs indépendants (non salariés) de capitaliser de manière volontaire pour un complément de retraite.

8 août 1994 : Fixation du nouveau cadre juridique des institutions de retraite complémentaire.

1995 : Modifications des conditions d'accès au cumul emploi-retraite. Les personnes qui exerçaient simultanément des activités salariées et non-salariées peuvent désormais prendre leur retraite de salarié tout en conservant leur activité non salariée sans faire liquider leurs droits à la retraite.

Novembre 1995 : « Ordonnances Juppé ». Nouvelle tentative d'alignement des régimes spéciaux sur le régime général et réforme de l'assurance maladie afin de réduire le déficit de la Sécurité sociale.

Le régime agricole s'aligne sur le régime général (modalités de calcul et de service des pensions de reversion). Pour les autres régimes, cette tentative qui visait à généraliser les mesures imposées aux salariés du secteur privé (notamment l'allongement de la durée de cotisation de 37.5 ans à 40 ans) aux fonctionnaires et salariés des entreprises publiques (RATP, SNCF, EDF) reste un échec.

10 décembre 1995 : Face au mouvement social de masse (3 semaines de grèves dans les transports, près de 2 millions de grévistes le 12 décembre), le gouvernement renonce à ses propositions de réforme.

1996 : Instauration de la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS). Le dispositif de Cessation Progressive d'Activité est complété par un congé de fin d'activité (CFA) qui permet au travailleur du secteur public de cesser totalement son activité avant l'âge légal de retraite fixé à 60 ans et de percevoir une pension égale à 80% du traitement brut.

22 février 1996 : Instauration des lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS).

25 avril 1996 : Signature de trois accords paritaires ; un accord Agirc pour les cadres ; un accord Arrco pour les non-cadres ; un accord commun qui met en place une solidarité financière entre les deux régimes.

⁷ Montant maximum soumis à cotisations salariales d'assurance vieillesse. Le montant du salaire versé au-delà de ce plafond n'est pas soumis à la cotisation d'assurance vieillesse pour la part salariale (définition Cnav).

22 octobre 1996 : Manifestation des retraités contre, entre autres, la baisse de leur pouvoir d'achat. A cette date, plus d'un million de retraités ne reçoivent que le minimum vieillesse (3392 francs par mois) et la moyenne des retraites du secteur privé est inférieure à 6000 francs.

Le ministre de l'économie Alain Madelin relance le débat sur les fonds de pension.

1997 : Réforme de la Sécurité sociale par le gouvernement Jospin (conseil d'administration, nouvelle logique contractuelle entre l'Etat et les caisses de Sécurité sociale, création des Urcam, intégration des salariés de l'agriculture à l'Agirc...) et création de l'allocation Prestation Spécifique Dépendance (qui deviendra l'Allocation Personnalisée d'Autonomie de 2002) à la charge des départements.

25 mars 1997 : La « loi Thomas » vote la création des Plans d'Epargne Retraite et instaure les fonds de pension pour compléter les retraites de base, sans cependant publier de décret (la loi sera abrogée en 2002).

1998 : La CSG est dorénavant financée par les retraités.

1998 : Lionel Jospin, alors Premier ministre, demande à Jean-Michel Charpin, commissaire du Plan, de réfléchir à des propositions de réformes. Ce dernier lui remettra son rapport « L'avenir de nos retraites » en 1999.

1999 : « Année internationale des personnes âgées et de leur retraite ».

1999 : Le minimum des retraites agricoles est porté à 3000 francs par mois pour les chefs d'exploitation et à 2800 francs pour les veuves.

1999 : Les 45 régimes de l'Arrco sont transformés en un régime unique Arrco. Signature d'un accord paritaire Agirc-Arrco.

1999 : La loi de financement de la Sécurité Sociale instaure le Fonds de Réserve des Retraites (fonds d'investissement visant à assurer, grâce à une part de capitalisation, la pérennité du système de retraite). Initialement créé pour financer les retraites dès 2020, ce fonds a finalement servi dès 2010.

1999 : Rapport sur le cumul emploi-retraite de D. Balmay.

1999 : Rapport « Pour les retraites choisies et progressives » par D. Taddei. Ce rapport propose de s'orienter vers un double dispositif de préretraite et préretraite choisies et progressives (PCP avant 60 ans, RCP après 60 ans).

Janvier 2000 : Rapport de René Teulade, Président du Conseil économique et social et rapport Balligand-Foucauld.

Mars 2000 : Sommet européen de Lisbonne. Il s'agit de porter le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans à 70% en 2010, celui des 55-64 ans à 50% et de faire en sorte que la

proportion de femmes actives dépasse 60% en 2010. Reculer de cinq ans l'âge moyen départ à la retraite dans l'Union européenne d'ici 2010 devrait permettre d'augmenter les cotisations sociales et réduire le nombre de retraites à financer.

21 mars 2000 : Lionel Jospin annonce la création prochaine du Conseil d'Orientation des Retraites (Cor).

10 Mai 2000 : Le COR fait son entrée.

17 Mai 2000 : Journée de défense des retraités.

10 février 2001 : Signature d'un accord paritaire entre patronat et syndicats sur le renouvellement de l'accord Agirc-Arrco sur les retraites complémentaires (du 25 avril 1996).

19 février 2001 : Instauration des Plans partenariaux d'épargne salariale volontaire.

Mars 2001 : Sommet de Stockholm qui confirme les engagements pris un an plus tôt à Lisbonne en proposant des étapes intermédiaires (atteindre un taux d'emploi de 67% pour les hommes de 15 à 64 ans et de 57 pour les femmes en 2005). Ce sommet fixait surtout un objectif de 50% pour les hommes et femmes âgés de 55 à 64 ans.

14 mars 2001 : Remplacement de l'Association pour la structure financière par l'Association pour la gestion du fonds de financement.

6 décembre 2001 : Premier rapport du COR intitulé « Retraites : renouveler le contrat social entre les générations. Orientations et débats ».

2002 : Le Plan national d'action pour l'emploi (PNAE) recommande à la France d'« *intensifier les efforts visant à limiter le retrait précoce des travailleurs âgés de la vie active en élaborant une approche plus globale en faveur du vieillissement actif, en y associant les partenaires sociaux* ».

1^{er} janvier 2002 : Création d'un Fonds de réserve pour les retraites en établissement public de l'Etat à caractère administratif (par la loi du 17 juillet 2001) et augmentation de l'AVTS créée en 1941. A compter du 1^{er} janvier 2002, l'AVTS est de 2807,72 euros par an (avec majoration pour enfant et conjoint à charge).

Janvier 2002 : La loi de la modernisation sociale abroge de la loi Thomas sur les plans d'épargne retraite. Création d'un « comité intersyndical de l'épargne salariale ».

Février 2002 : Avis du conseil des ministres des Finances de l'Union européenne rappelant le caractère « *indispensable* » de la poursuite de la réforme du système de retraite.

4 mars 2002 : Instauration d'un régime de retraite complémentaire obligatoire pour les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles.

Mars 2002 : Remise d'un rapport de Bernard Quintreau prônant une revalorisation du travail des plus de 55 ans.

Mars 2002 : Conseil Européen des Retraites à Barcelone. Ce sommet fixe comme objectif d'augmenter de cinq ans l'âge moyen de cessation d'activité dans l'Union Européenne d'ici 2010 (et à 63 ans en 2012) et encourage les plans d'épargne professionnels.

3 juillet 2002 : Jean-Pierre Raffarin évoque la non-remise en cause de la retraite à 60 ans, la possibilité de prolonger son activité professionnelle pour augmenter ses droits et l'instauration d'une incitation fiscale en faveur d'un revenu d'épargne venant compléter la pension.

3 septembre 2002 : Prolongation de l'accord sur le financement à taux plein de la retraite complémentaire des salariés du privé à 60 ans jusqu'au 1^{er} octobre 2003.

2003 : Création de la Commission de garantie des retraites.

2003 : Le gouvernement Raffarin annonce une série de réformes afin d'aligner le secteur public sur le régime général.

Janvier 2003 : Disparition définitive du congé de fin d'activité, dispositif permettant aux fonctionnaires de partir à la retraite de manière anticipée.

1^{er} février 2003 : Manifestations dans plusieurs villes de France pour défendre le système de retraite par répartition.

3 février 2003 : J.P Raffarin lance un débat national sur la réforme des retraites.

Mars 2003 : Lancement du programme pluriannuel « Bien vieillir ».

Avril 2003 : Publication par la Cour des comptes d'un rapport consacré aux pensions de fonctionnaires civils de l'Etat (elle y constate un manque de transparence et de cohérence dans la gestion des pensions et prône une modernisation du système).

7 mai 2003 : Le Ministre des Affaires Sociales, François Fillon, présente au Conseil des Ministres un avant-projet de loi sur les retraites.

13 et 25 mai 2003 : Journées de manifestations massives contre l'avant-projet de loi de Fillon

28 mai 2003 : Le projet de loi est approuvé en Conseil des Ministres.

24 juillet 2003 : Le projet de loi est adopté par le Parlement.

21 août 2003 : Publication de la loi portant réforme des retraites, dite « loi Fillon sur les retraites ». Cette réforme vise un alignement progressif des régimes des fonctionnaires sur celui des salariés du privé entre 2004 et 2008 ; un allongement progressif de la durée de cotisation pour l'ensemble des salariés du public et du privé entre 2008 et 2012 (en passant de 40 ans dès 2008 à 41 ans en 2012 à raison d'un trimestre de plus par an – article 5) ; un passage progressif de la durée d'assurance de 150 à 160 trimestres pour obtenir une pension entière ; la mise en place de la retraite anticipée pour longue carrière (décret du 30 octobre 2003) ; la mise en place d'un système de majoration ou « surcote » (dès 2004) ; la réduction du taux de décote ; une modification des règles relatives au cumul emploi-retraite ; la

suppression du dispositif de préretraite progressive à partir du 1er janvier 2005 ; l'instauration des versements pour la retraite ou « rachats de trimestres » ; le lancement des Plans d'Épargne Retraite Populaire et des Plans d'Épargne pour la Retraite Collectifs à compter de 2004 ; l'introduction d'un droit à l'information individuelle du salarié sur sa retraite (qui sera mis en place en 2007), des modifications relatives à la pension de reversion et une modification de la formule du calcul du Minimum contributif (revalorisation).

Cette réforme est également à l'origine de la création de la Commission de garantie des retraites et ajoute le principe nouveau de la révision périodique des paramètres de la retraite en fonction de critères conjoncturels tels que l'espérance de vie, la situation de l'emploi et l'état financier de l'assurance vieillesse (tous les quatre ans).

13 novembre 2003 : Prolongation de l'accord sur le financement à taux plein de la retraite complémentaire des salariés du privé à 60 ans du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008.

26 décembre 2003 : 7 décrets d'application concernant les pensions des fonctionnaires, faisant suite à la loi du 21 août 2003, sont promulgués. Ils portent notamment sur la revalorisation de 1,5% des pensions civiles et militaires, le rachat des années d'étude ; la refonte du système de bonification pour enfant dont le bénéfice est étendu aux hommes, les modalités de prise en compte du temps partiel et de la cessation progressive d'activité et l'application de la réforme aux agents territoriaux et hospitaliers.

2004 : Plan Solidarité et Vieillesse et deuxième rapport du COR « Retraites : les réformes en France et à l'étranger ; le droit à l'information ».

2004 : Loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

1^{er} janvier 2004 : Création du régime complémentaire obligatoire des commerçants et industriels indépendants (l'adhésion était jusque-là facultative pour les commerçants et industriels rattachés à l'Organic).

13 août 2004 : La loi sur la réforme de l'assurance maladie instaure une hausse de la CSG et un renforcement du contrôle des arrêts de travail.

18 juin 2004 : Le décret relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique est promulgué. A compter du premier janvier 2005, une partie des primes et indemnités des agents de la fonction publique (moyennant cotisation de 10% dans la limite de 20% du traitement indiciaire brut total) sera prise en compte pour leur retraite et constituera des droits à pension additionnelle à côté de la retraite de base. On notera que ce régime est obligatoire.

1^{er} janvier 2005 : Mise en place du régime additionnel de la fonction publique (RAFP).

2005 : Prévission du Plan national pour l'emploi des seniors. Gérard Larcher propose de mettre en place un entretien de seconde partie de carrière (qui est peu appliqué dans les faits).

2006 : Lancement du plan Solidarité Grand-Âge et du Plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors 2006-2010.

Janvier 2006 : Le minimum vieillesse est simplifié par une prestation unique et devient l'allocation de solidarité pour les personnes âgées (APSA).

29 mars 2006 : Le Cor remet son troisième rapport « Retraites : perspectives 2020 et 2050 ».

1^{er} juillet 2006 : Fusion de la Caisse nationale d'assurance maladie des professionnels indépendants (Canampi), de la Caisse nationale de compensations d'assurances vieillesse des artisans (Cancava) et de l'Organic (régime de retraite des industriels et commerçants) et création du Régime social des indépendants (RSI).

29 août 2006 : Entrée en vigueur du CDD senior : CDD de 36 mois maximum s'adressant aux personnes de 57 ans ou plus. L'année suivante, X. Bertrand reconnaîtra l'échec de ce dispositif : « *Les contrats seniors avaient été mis en place entre le patronat et les syndicats, vous voyez le brillant succès... 20 ont été signés (...) Il faut changer de logique* »⁸.

Janvier 2007 : « Retraites : questions et orientations pour 2008 », quatrième rapport du Cor

2007 : Plan national Bien vieillir 2007-2009.

2007 : Mise en place du droit à l'information.

2008 : « Rendez-vous 2008 » sur les retraites. L'année 2008 est placée sous le signe de la lutte en faveur de l'emploi des plus de 55 ans : suppression des retraites « couperet » et mise en place d'un système bonus-malus pour les entreprises (pénalité à l'encontre des employeurs qui ne déclarent pas à l'Urssaf les départs en préretraite, les cessations anticipées d'activité ou les licenciements à 60 ans et plus).

Janvier 2008 : Suppression de la contribution Delalande.

Revalorisation des retraites à 1,1%. L'AVTS et l'Aspa sont également revues à la hausse (respectivement 3097,31 € et 7537,30 € par an pour une personne seule).

Février 2008 : la branche vieillesse de la sécurité sociale s'appelle désormais « Assurance retraite » et non plus Cnav.

Février 2008 : Syndicats et patronat se rencontrent autour de la question des retraites anticipées pour pénibilité. Le patronat propose la mise en place d'un mi-temps de fin de carrière pour les salariés exposés longuement à des facteurs de pénibilité (et non une retraite anticipée) à condition qu'un médecin constate des « *traces identifiables et irréversibles sur la*

⁸ Senioractu.com, 24 octobre 2007 (http://www.senioractu.com/CDD-senior-echec-cuisant-avec-20-contrats-signes-depuis-aout-2006_a8109.html)

santé »⁹. C'est ensuite au tour des avantages familiaux (majoration de la durée d'assurance pour enfant à charge, majoration de la retraite pour familles nombreuses, assurance vieillesse des parents au foyer) d'être au cœur des discussions. Le Cor souligne l'importance de ces allocations en rappelant que « neuf femmes sur dix parties à la retraite en 2005 ont bénéficié d'avantages familiaux qui leur apportent en moyenne un supplément de pension de 30% »¹⁰.

7 et 8 novembre : Colloque européen « Sécurité sociale et défis démographiques dans une perspective européenne » organisé par les caisses nationales de sécurité sociale. Malgré la forte augmentation du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus dans le demi-siècle à venir, ce colloque conclut que le système de retraite par répartition demeure le plus adapté et le plus sûr pour l'équilibre budgétaire du pays.

24 novembre 2008 : Conférence européenne « L'emploi des seniors au sein de l'Union européenne : Pour que l'avenir des Européens se construise à tout âge », Le Puy-en-Velay. Laurent Wauquiez – Secrétaire d'Etat à l'Emploi – promet la mise en place prochaine de mesures encourageant le tutorat en entreprise.

27 novembre 2008 : Adoption par le Parlement de la Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009 et, par conséquent, de l'article 61 portant sur le report de l'âge limite de retraite obligatoire de 65 à 70 ans.

11 décembre 2008 : Validation par le Conseil Constitutionnel du recul de l'âge limite de retraite à 70 ans (et non plus 65 ans). Un salarié ne réunissant pas les trimestres attendus peut toutefois partir en retraite à 65 ans sans que sa pension de retraite ne subisse de décote. L'âge légal de la retraite, quant à lui, reste fixé à 60 ans.

1^{er} janvier 2009 : Allongement effectif de la durée de cotisation exigée pour l'obtention du taux plein.

Le projet de loi pour le financement de la sécurité sociale de 2009 insiste sur la volonté et la persistance du gouvernement à maintenir les salariés et fonctionnaires de plus de 55 ans en emploi. Si les retraites anticipées pour longue carrière sont reconduites, Xavier Bertrand annonce toutefois un ensemble de transformations visant au durcissement de cette mesure : allongement de la durée de cotisation, impossibilité de prendre en compte le rachat de périodes d'études supérieures ou d'années d'activité incomplètes dans le cadre de ce dispositif ; limitation du nombre de trimestres validés sur simple déclaration sur l'honneur à quatre ; hausse du coût du trimestre manquant (le 1^{er} janvier 2008, le rachat d'un trimestre à 60 ans coûtait 378 euros de plus qu'en 2006) et mise en place d'une tarification selon l'âge au

⁹ « CGT et CFDT haussent le ton sur la pénibilité et les retraites », *Le Figaro économie*, 21 février 2008, p.19

¹⁰ « Faut-il mettre les avantages familiaux à la retraite ? », *Espace social européen*, 22 février 2008, p.12

rachat. La surcote est étendue aux personnes qui bénéficient du minimum contributif et liquideront leur pension dès janvier 2009 ; le taux de majoration passera de 3 à 5% par an au régime général¹¹ dès janvier 2009 et de 0,75 à 1,25% par trimestre pour les fonctionnaires. L'Etat projette également d'ouvrir le dispositif du cumul emploi-retraite à tous les régimes à partir de 60 ans si les cotisants peuvent bénéficier du taux plein ou à défaut dès 65 ans (sous réserve d'avoir liquidé l'ensemble des pensions aux régimes de base et complémentaires) ; les limites d'âge pour certains corps de métiers (les fonctionnaires en particulier) inférieures à 65 ans pourraient alors être dépassées à compter de janvier 2010 (sous réserve d'une aptitude physique). Outre ces mesures en faveur du maintien en emploi après 55 ans, le projet de loi pour le financement de la sécurité sociale de 2009 articule également des propositions de valorisation des pensions : modification des conditions du droit au minimum contributif, revalorisation progressive du montant de l'Aspa, augmentation de la durée d'assurance nécessaire pour l'obtention d'une pension de reversion... La LPFSS 2009 rétablit d'ailleurs la condition d'âge pour l'obtention d'une pension de reversion à 55 ans à compter du 1^{er} janvier 2009 (pour les personnes devenues veuves avant cette date, l'âge reste fixé à 51 ans, et ce quelle que soit la date de la demande). Cette condition d'âge sera totalement levée à partir du 1^{er} janvier 2011. Le financement des majorations de pensions pour les parents de trois enfants sera progressivement entièrement pris en charge par la branche famille d'ici 2011. Enfin, afin de prendre en compte l'inflation, la revalorisation des pensions interviendra dorénavant le 1^{er} avril de chaque année.

Juin 2009 : Parution d'un rapport sur « Les bonnes pratiques des entreprises en matière de maintien et de retour en activité professionnelle des seniors ».

10 novembre 2010 : Promulgation de la loi portant réforme. Celle-ci, dont l'objectif est de préserver l'équilibre du système de retraite, vise le relèvement progressif en six ans, à raison de quatre mois par an, de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans, à partir de 2011 ; le relèvement progressif de 65 à 67 ans, à partir de 2016, de l'âge d'obtention du taux plein d'office ; le maintien de la retraite anticipée ; ; l'application du mécanisme de la décote jusqu'à 67 ans ; l'introduction des Indemnités journalières au titre de la maternité dans le calcul du salaire annuel moyen. Une autre mesure de la réforme 2010 concerne le dispositif de retraite pour « pénibilité » mis en place à compter du 01/07/2011 et qui consiste à prendre en compte les conséquences de l'invalidité à partir de critères individuels pour un départ à la retraite à taux plein dès l'âge de 60 ans quelle que soit la durée d'assurance (sous conditions).

¹¹ Le taux de surcote était jusque-là de 3% par an pour la première année, de 4% pour les autres années et de 5% après 65 ans ; il est désormais uniformément appliqué à 5%.

La loi du 21 décembre 2011 prévoit l'accélération du dispositif de 2010 : l'âge légal de départ à la retraite et l'âge d'obtention automatique de la retraite à taux plein passent respectivement à 62 et 67 ans dès 2017, au lieu de 2018.

2012 : Le décret du 2 juillet 2012, accorde un élargissement des possibilités de départ avant l'âge légal dans le cadre de retraites anticipées. Entré en vigueur le 1^{er} novembre 2012, le « décret Hollande » assouplit le dispositif des carrières longues et renforce les mesures en faveur des assurés ayant connu des accidents de carrière : les personnes qui ont commencé à travailler avant 20 ans (avant 18 ans auparavant) et ont la durée de cotisation requise pour leur génération peuvent prendre leur retraite plus tôt (la condition de 2 années de cotisation supplémentaires est supprimée).

Annexe II : La diversité des régimes

	Régimes de base	Régimes complémentaires
Salariés du secteur privé	Caisse nationale d'assurance vieillesse (Régime général)	Régimes complémentaires obligatoires ARRCO (salariés d'employeurs privés), AGIRC (cadres), IRCANTEC (agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques)
Salariés agricoles	Mutualité sociale agricole aligné sur le Régime général	
Artisans	CANCAVA ** aligné sur le Régime général	Régimes complémentaires obligatoires
Industriels et commerçants	ORGANIC ** aligné sur le Régime général	Régimes complémentaires facultatifs (obligatoire pour les conjoints et entrepreneurs en bâtiment) fonctionnant en répartition***
Professions libérales	- Régime de base (13 sections professionnelles regroupées au sein de la CNAVPL) - Caisse nationale des barreaux français	- Régimes complémentaires obligatoires - Avantage supplémentaire vieillesse pour les praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés
Exploitants agricoles	Mutualité sociale agricole	Régimes complémentaires obligatoires à compter de 2003
Fonctionnaires civils et militaires de l'Etat		Régime spécial géré par le service des pensions
Fonctionnaires des hôpitaux et des collectivités locales		Régime spécial géré par la CNRACL
Salariés des entreprises publiques et autres régimes spéciaux		Régimes spéciaux de la SNCF, de la RATP, d'EDF-GDF, des clercs de notaires, des mines*...

Source : Boulanger, 2003

*Le régime des Mines est un régime de base complété par l'ARRCO et l'AGIRC

** Remplacement, en 2006, de l'Organic et de la Cancava, par le Régime social des indépendants (RSI)

*** Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'adhésion aux régimes complémentaires est obligatoire pour les industriels et les commerçants

Annexe III : Règles de constitution des droits à pension de retraite**Règles de constitution des droits à pension de retraite en vigueur au 1^{er} janvier 2005**

Au 1er janvier 2005	Génération 1945	Génération 1946	Génération 1947	Génération 1948	Génération 1949	Génération 1950
Age révolu en 2005	60	59	58	57	56	55
Age légal de départ à la retraite (hors retraite anticipée)	60	60	60	60	60	60
Age d'ouverture du taux plein (hors retraite anticipée) – départ dit "proratisés"	65	65	65	65	65	65
Nombre de trimestres requis pour l'obtention du taux plein	160	160	160	160	161	162
Conditions d'obtention de la retraite anticipée pour longue carrière	nc	168 trimestres d'assurance au minimum, à 59 ans si 160 trimestres cotisés et début d'activité avant 17 ans; à 58 ans si 164 trimestres cotisés et début d'activité avant 16 ans; à 56 ou 57 ans si 168 trimestres cotisés et début d'activité avant 16 ans.				
Taux de décote	2,25	2,125	2	1,875	1,75	1,625
Taux de surcote	0,75% par trimestre supplémentaire					
Conditions nécessaires pour bénéficier du cumul emploi-retraite	Obligation d'une rupture de 6 mois en cas de retour en emploi auprès de l'ancien employeur					

Règles de constitution des droits à pension de retraite en vigueur au 1er janvier 2009

Au 1er janvier 2009	Génération 1945	Génération 1946	Génération 1947	Génération 1948	Génération 1949	Génération 1950
Age révolu en 2009	64	63	62	61	60	59
Age légal de départ à la retraite (hors retraite anticipée)	60	60	60	60	60	60
Age d'ouverture du taux plein (hors retraite anticipée) – départ dit "proratisés"	65	65	65	65	65	65
Nombre de trimestres requis pour l'obtention du taux plein	160	160	160	160	161	162
Conditions d'obtention de la retraite anticipée pour longue carrière			nc		59 ans si 169 trimestres d'assurances dont 161 cotisés, et si 4 à 5 trimestres validés avant la fin de la 17 ^e année civile	à 58 ans si durée d'assurance totale de 170 trimestres, dont 166 validés et si 4 à 5 trimestres validés avant fin de la 16 ^e année civile ; à 59 ans si 170 trimestres validés dont 162 trimestres cotisés et 4 à 5 trimestres cotisés avant la fin de la 17 ^e année civile
Taux de décote	2,25	2,125	2	1,875	1,75	1,625
Taux de surcote	Pour les trimestres acquis entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2008 (décret du 15 décembre 2006) : 0,75% par trimestre supplémentaire la première année, 1% pour chaque trimestre travaillé au-delà du quatrième, 1,25% pour chaque trimestre validé après le 65 ^e anniversaire ; taux unique de 1,25% pour chaque trimestre cotisé à compter du 1 ^{er} janvier 2009 pour une retraite prenant effet dès le 1 ^{er} avril 2009					
Conditions nécessaires pour bénéficier du cumul emploi-retraite	La reprise d'une activité salariée pour le compte du dernier employeur est dorénavant possible dès la date d'effet de la retraite du régime général					

Règles de constitution des droits à pension de retraite en vigueur au 1er janvier 2011

Au 1er janvier 2011	Génération 1945	Génération 1946	Génération 1947	Génération 1948	Génération 1949	Génération 1950
Age révolu en 2011	66	65	64	63	62	61
Age légal de départ à la retraite (hors retraite anticipée)	60	60	60	60	60	60
Age d'ouverture du taux plein (hors retraite anticipée) - départ dit "proratisés"	65	65	65	65	65	65
Nombre de trimestres requis pour l'obtention du taux plein	160	160	160	160	161	162
Conditions d'obtention de la retraite anticipée pour longue carrière	nc					
Taux de décote	nc	2,125	2	1,875	1,75	1,625
Taux de surcote	Taux unique de 1,25% pour chaque trimestre cotisé à compter du 1 ^{er} janvier 2009 pour une retraite prenant effet dès le 1 ^{er} avril 2009					
Conditions nécessaires pour bénéficier du cumul emploi-retraite	Reprise d'une activité salariée pour le compte du dernier employeur possible dès la date d'effet de la retraite du régime général					

Annexe IV : Âge légal de départ en retraite dans les pays de l'UE (au 1^{er} janvier 2009)

Pays	Age retraite hommes	Age retraite femmes	Départ anticipé possible dès	Mesures complémentaires
Allemagne	65 ans (l'Allemagne prévoit de fixer l'âge légal de départ à la retraite à 67 ans d'ici 2020)	65 ans	63 ans, sans décote : après 35 ans d'assurance (pour longue carrière ou lourd handicap) 60 ans pour les mineurs justifiant au moins de 25 ans d'assurance (sans décote) 60 ans pour les personnes invalides avec 35 ans d'assurance 60 ans avec 15 ans d'assurance et un an de chômage 60 ans avec une minoration de 0,3% par mois anticipé	Pas de concept de « pension pleine » Prolongation illimitée possible avec une majoration de 0,5% par mois de report
Autriche	65 ans	60 ans (alignement progressif sur l'âge des hommes entre 2024 et 2033)	61,5 ans pour les hommes et 56,5 ans pour les femmes (avec décote) 60 ans et sans décote (pénibilité)	Taux plein obtenu après 45 années d'assurance Prolongation illimitée possible
Belgique		65 ans	60 ans (après 35 ans de carrière) Minoration de la pension de 5% par année anticipée	Taux plein obtenu après 45 années d'assurance Un bonus de pension, au profit des travailleurs salariés qui prolongent leur vie professionnelle (après 62 ans ou après 44 ans d'assurance), est instauré. Il s'élève à deux euros par jour d'occupation effective (applicable aux pensions depuis le 1 ^{er} janvier 2007).
Bulgarie*	63 ans et 100 points	60 ans et 94 points		L'ouverture du droit à pension repose non pas sur une durée d'assurance, mais sur un système de points (nombre de points = âge + années d'assurance) Le droit à pension est automatiquement acquis dès 65 ans et 15 ans d'affiliation (avec 12 ans de cotisation effective) Prolongation illimitée possible avec une majoration mensuelle de 0,6%
Chypre		65 ans	63 ans	Possibilité de prolonger jusqu'à l'âge de 68 ans, avec une majoration de la pension de 0,5% par mois de report

Pays	Age retraite hommes	Age retraite femmes	Départ anticipé possible dès	Mesures complémentaires
Danemark	65 ans		entre 50 et 65 ans, pour raisons médicales ou sociales	<p>Le système de pension danois se compose d'une pension sociale et d'une pension complémentaire obligatoire. Taux plein soumis à une obligation de résidence de 40 ans au Danemark entre 15 et 65 ans</p> <p>Prorogation possible de 10 ans au maximum après avoir atteint ses 65 ans. La majoration de la pension est calculée en divisant le nombre de mois de report par la durée moyenne de vie des personnes du même âge</p>
Espagne	65 ans (à condition d'avoir cotisé au moins deux mois au cours des 8 dernières années)		60 ans avec un abattement de 8% par année anticipée départ anticipé possible pour certaines catégories de salariés ou de personnes exerçant des travaux pénibles	<p>Taux plein obtenu après 35 ans de cotisation ; 15 ans de cotisation permettent le versement d'une pension de retraite à taux réduit (taux de 50%)</p> <p>Prolongation illimitée possible, avec une majoration de 2% par année supplémentaire à partir de 65 ans et 35 années d'assurance</p>
Estonie	63 ans	60 ans (égalisation à 63 ans à l'horizon 2016)	60 ans pour les hommes, 57 ans pour les femmes (minoration de 0,4% par mois) dès 58 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes justifiant de 15 ans de cotisation, sous conditions (avoir élevé un enfant atteint d'incapacité pendant 8 ans, avoir élevé 5 enfants ou plus pendant 8 ans, toute personne impliquée dans le nettoyage de la centrale nucléaire de Tchernobyl, toute personne emprisonnée ou exilée de manière abusive pendant 5 ans...)	<p>Pas de concept de pension pleine</p> <p>Le système estonien prévoit le versement d'une pension liée à l'activité et aux cotisations, une pension nationale financée par l'impôt (qui garantit une pension minimale) et une pension complémentaire.</p> <p>Prolongation illimitée possible avec une majoration mensuelle de 0,9%</p>
Finlande	65 ans (pour la pension nationale) ; entre 63 et 68 pour la pension liée aux revenus ; plus tôt pour le secteur public		62 ans (pension nationale et pension sur les revenus) Une minoration est appliquée à la pension : 0,6% par mois pour la pension liée aux revenus ; 0,4% par mois pour la pension nationale	<p>On distingue la pension nationale (l'obtention de la pension nationale à taux plein est soumise à une condition de résidence de 40 ans entre 16 et 65 ans) et la pension légale liée aux revenus (pas de concept de taux plein ni de plafond, la pension est basée sur l'emploi et les années d'assurances).</p> <p>Prolongation possible et majoration de la pension de 4,5% par année travaillée entre 63 et 68 ans</p>

Pays	Age retraite hommes	Age retraite femmes	Départ anticipé possible dès	Mesures complémentaires
France	60 ans		56 ans (longue carrière) 55 ans (handicap lourd)	Taux plein obtenu après 160 trimestres d'assurance (passage progressif à 164 trimestres en 2012). Taux plein obtenu d'office à 65 ans ou en cas d'appartenance à une catégorie spécifique (inaptes au travail...) Majoration de 5% de la pension au-delà de 60 ans et du taux plein (régime général)
Grèce*	65 ans	60 ans (une égalisation à 65 ans est prévue)	après 37 ans d'assurance dès 55 ans pour les femmes et dès 60 ans pour les hommes pour travaux pénibles et insalubres (pension réduite si départ deux ans avant)	Une période d'assurance de 35 ans ouvre droit à une pension correspondant à 80% des revenus Prorogation possible jusqu'à 67 ans
Hongrie	62 ans		57 ans pour longue carrière (une décote est appliquée si la durée d'assurance est de 37 ans) Autorisation d'exemption en fonction de l'âge pour certaines catégories de travailleurs	Taux plein dès 40 ans d'assurance Prolongation illimitée possible sauf pour certaines professions, les agents de la fonction publique et les juges. La pension est majorée de 0,5% par mois supplémentaire
Irlande *	65 ans (pension nationale de transition) 66 ans (pension nationale de contribution)		Pas de retraite anticipée	On distingue la pension nationale de transition (260 semaines cotisées avant 55 ans, 24 semaines cotisées ou créditées jusqu'à la fin de l'année fiscale précédant le 65 ^e anniversaire) et la pension nationale contributive (260 semaines cotisées avant 56 ans, 10 semaines cotisées ou créditées jusqu'à la fin de l'année fiscale précédant le 66 ^e anniversaire). Une moyenne annuelle de 48 cotisations versées ou créditées ouvre droit à une pension complète Pas de pension différée
Italie	65 ans	60 ans	Pension d'ancienneté dès 57 ans (à condition de justifier de 35 ans d'activité)	Taux plein obtenu après 20 ans d'assurance et cessation de toute activité salariée Pas de pension différée

Âge légal de départ en retraite dans les pays de l'UE

Pays	Age retraite hommes	Age retraite femmes	Départ anticipé possible dès	Mesures complémentaires
Lettonie*	62 ans	61 ans (augmentation prévue pour atteindre 62 ans)		Pas de concept de pension pleine Prorogation illimitée possible
Lituanie*	62,5 ans	60 ans	Retraite anticipée possible pour les personnes se situant à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite, réunissant 30 années d'affiliation, enregistrées comme demandeurs d'emploi depuis au moins 12 mois (pension minorée de 0,4% par mois d'anticipation)	La pension de vieillesse peut comprendre une pension de base (déterminée par le gouvernement) et une pension complémentaire (proportionnelle aux salaires) Taux plein obtenu après 30 années d'assurance La pension peut être différée de 5 ans avec une majoration de 8% par année complémentaire complète. Au-delà, la majoration ne s'applique qu'aux 5 premières années
Luxembourg		65 ans	60 ans après 480 mois d'assurance effective ou assimilée 57 ans après 480 mois d'assurance effective	Taux plein obtenu après 40 années d'assurance Pas de pension différée. En cas d'activité au-delà de 65 ans, les cotisations à charge de l'assuré sont remboursées en fin d'année.
Malte*	61 ans	60 ans	Pas de retraite anticipée	Taux plein obtenu après 50 cotisations en moyenne par an et exercice d'une activité salariée ou indépendante pendant au moins dix ans. La prorogation est possible. Une pension est octroyée d'office à l'âge de 65 ans.
Pays-Bas		65 ans	Pas de retraite anticipée	Les pensions de base reposent sur des prestations forfaitaires attribuées à tous les résidents de plus de 65 ans. Les cotisations sont prélevées sur les salaires. Le droit à la pension de retraite augmente en fonction de la durée de résidence. Son montant est lié au salaire minimal. Taux plein obtenu à condition d'avoir été assuré en continu au moins 50 ans entre le 15 ^e et le 65 ^e anniversaire Pas de pension différée

Pays	Age retraite hommes	Age retraite femmes	Départ anticipé possible dès	Mesures complémentaires
Pologne	65 (après 25 ans d'assurance)	60 (après 20 ans d'assurance)	<p>Pas de retraite anticipée pour les personnes nées après le 1^{er} janvier 1949</p> <p>Retraites anticipées pour cause de pénibilité après 25 ans d'assurance, quel que soit l'âge (application progressive entre 2009 et 2013 de la suppression de métiers reconnus pénibles et ouvrant droit à une telle anticipation)</p>	<p>Pas de concept de pension pleine</p> <p>Période de travail prolongée, reflétée dans le calcul de la pension (pas de période maximale, toutes les périodes sont validées).</p>
Portugal	65 ans avec 15 ans de cotisation		<p>55 ans après 30 ans de cotisation avec une pension minorée de 4,5% par an (la décote est réduite d'une année pour chaque période de trois ans lorsque la durée de cotisation est supérieure à 30 ans)</p> <p>55 ans en cas de travail pénible ou malsain</p> <p>57 ans pour les personnes âgées de 52 ans ou plus au moment du chômage, justifiant de 22 années de cotisation (pension réduite de 4,5%)</p> <p>62 ans pour les personnes âgées de 57 ans ou plus au moment du chômage, ayant accompli une période de stage</p>	<p>Taux plein obtenu après 40 années de cotisation</p> <p>Prorogation illimitée possible</p>
République Tchèque	62 ans (hausse progressive de deux mois afin d'atteindre 63 ans en 2012)	61 ans (hausse progressive de quatre mois afin d'atteindre 63 ans pour les femmes sans enfants et 62 ans pour les autres en 2012)	<p>59 ans pour les hommes / 58 ans pour les femmes, à condition de justifier 25 ans de cotisation</p> <p>57 ans (retraites anticipées pour les femmes ayant élevé des enfants. La durée d'anticipation est relative au nombre d'enfants)</p>	<p>Pas de concept de pension pleine</p> <p>Prorogation illimitée possible 90 jours minimum après l'atteinte de l'âge légal de la retraite</p>
Roumanie*	63 ans (65 ans en 2014)	58 ans (60 ans en 2014)	<p>58 ans pour les hommes, 53 ans pour les femmes ayant cotisé 10 ans de plus que la durée totale exigée</p> <p>Nombreuses autres possibilités d'obtenir une pension vieillesse avec anticipation (personnes ayant cotisé dans des conditions de travail difficiles, femmes ayant eu des naissances multiples...)</p>	<p>Taux plein obtenu après 31 ans de cotisations pour les hommes (35 ans en 2014) et 26 ans pour les femmes (30 ans en 2014)</p> <p>Prorogation illimitée possible. Majoration de 1% par an supplémentaire les 5 premières années et de 0,5% par année au-delà</p>

Pays	Age retraite hommes	Age retraite femmes	Départ anticipé possible dès	Mesures complémentaires
Royaume-Uni	65 ans	60 ans (une uniformisation homme/femme de l'âge légal est prévue d'ici 2020)	Pas de retraite anticipée	<p>On distingue la pension vieillesse de base (cotisation versée pendant 10/11 ans), la pension proportionnelle (à condition d'avoir versé suffisamment de cotisations proportionnelles basées sur les revenus), la pension additionnelle liée aux revenus (revenus supplémentaires dépassant la limite inférieure des salaires annuelle) et la deuxième pension nationale (sous conditions)</p> <p>Taux plein obtenu après 44 années de cotisation pour les hommes et 39 pour les femmes (pour les personnes atteignant l'âge légal de la retraite avant le 6 avril 2010. Au-delà de cette date, hommes comme femmes devront justifier de 30 ans de cotisation pour une pension à taux plein)</p> <p>Prorogation illimitée possible. En cas de départ prorogé, une majoration de 7,5% par année supplémentaire est appliquée à la pension de retraite</p>
Slovaquie *		62 ans	La retraite anticipée n'est pas soumise à une limite d'âge mais à une durée minimale d'affiliation (10 ans) et à montant minimal des prestations versées (1,2 fois le minimum vital)	<p>Pas de concept de pension pleine</p> <p>Prorogation illimitée possible</p>

Pays	Age retraite hommes	Age retraite femmes	Départ anticipé possible dès	Mesures complémentaires
Slovénie	63 ans	61 ans	58 ans (après 40 ans d'assurance pour les hommes et 38 pour les femmes)	<p>Les conditions pour bénéficier du taux plein dépendent de l'âge de départ à la retraite et de la durée de cotisation :</p> <p>65 ans (hommes) / 63 ans (femmes) avec 15 ans de cotisation</p> <p>63 ans (hommes) / 61 ans (femmes) après 20 ans d'assurance</p> <p>Prorogation illimitée possible. Si l'assuré a atteint la durée de cotisation requise, la pension sera majorée de 3% la première année, de 2,6% la seconde, de 2,2% la troisième, de 1,8 % la quatrième et de 1,5% pour les autres années supplémentaires. Si l'assuré n'a pas atteint la durée de cotisation requise mais opte pour une prolongation, sa pension sera majorée de 0,3% par mois supplémentaire la première année, de 0,2% au cours de la seconde et de 0,1% pour la troisième année.</p>
Suède	65 ans (pension garantie)		Pas de retraite anticipée	<p>La pension de vieillesse se compose d'une pension de base (fondée sur un système par répartition) financée par les cotisations sociales, d'une pension complémentaire (système par capitalisation) et d'une pension garantie financée par l'impôt (sous condition de ressources). La pension garantie est soumise à une condition de résidence (avoir vécu au moins 40 ans en Suède).</p> <p>Pas de concept de pension pleine.</p> <p>La pension de base peut être perçue en totalité ou en partie (25%, 50%, 75%, 100%) au plus tôt à 61 ans (plus le départ est reculé, plus la pension est élevée). Les droits à la pension complémentaire sont eux aussi ouverts dès 61 ans.</p>

Sources : L'observatoire des retraites, Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale, Gip info retraite

* données de 2005

Annexe V : Questionnaire « Intentions de départ à la retraite » – Volet Régime Général

1. IDENTIFICATION ET NIVEAU D'INFORMATION PREALABLE DONT BENEFICIE LA PERSONNE INTERROGEE

Cible : « Les personnes interrogées devront résider en France métropolitaine, être en emploi (hors chômage, dispenses de recherche d'emplois et pré-retraites) et appartenir à la tranche d'âge 54-59 ans, avec une sur-pondération des 58-59 ans. »

Bonjour, je suis XXXX de l'institut Ipsos et nous réalisons actuellement une enquête pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse, avec la collaboration du Conseil d'orientation des retraites, du Ministère de la Santé et de la Protection sociale et du Ministère de l'Economie et des Finances, sur la situation professionnelle, les droits à la retraite et les souhaits en matière d'âge de départ des futurs retraités. Vous avez sans doute reçu il y a quelques jours un courrier à ce sujet. Auriez-vous quelques minutes à m'accorder ? Je vous rappelle que les réponses à cette enquête sont confidentielles, les questionnaires seront traités de façon statistique et anonyme.

Nous allons tout d'abord vous demander des informations générales concernant votre foyer (vous et votre conjoint) et vos enfants, qu'ils vivent ou non avec vous.

Identification de la personne interrogée

Question 1 : **Vous êtes...**

- Un homme
- Une femme

Question 2 : **Quelle est votre année de naissance ?**

[Noter en clair]

Question 3 : **Quel est le diplôme le plus élevé que vous ayez obtenu ?**

[Une seule réponse possible]

- Aucun diplôme
- CEP
- BEPC
- CAP
- BEP
- BAC
- 1er cycle
- 2ème cycle et plus
- (Nsp)

Question 4 : Quelle est votre profession ?

[Noter en clair, recodification]

- Agriculteur
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise
- Cadre supérieur
- Profession intermédiaire
- Employé
- Ouvrier

Si salarié d'une entreprise publique ou privée et « cadre / contremaître ou agent de maîtrise / autre / aucune qualification »

Question 4 bis : *Cotisez-vous à la caisse de retraite des Cadres, l'AGIRC ?*

- Oui
- Non
- (NSP)

Question 5 : En quelle année avez-vous commencé à travailler, en dehors des emplois occasionnels d'étudiant ?

[Noter en clair – RELANCER le cas échéant – QUESTION IMPORTANTE POUR LA SUITE DU QUESTIONNAIRE]

Question 6 : Travaillez-vous actuellement ou avez-vous déjà travaillé à temps partiel ?

[Une seule réponse possible]

- Oui, et ce temps partiel est ou était plutôt subi
- Oui, et ce temps partiel est ou était plutôt choisi
- Non
- (Nsp)

Question 6bis : Combien d'enfants avez-vous élevé ?

[Noter en clair]

Question 7 : Etes-vous...

[Une seule réponse possible]

- Marié
- En couple sans être marié
- Célibataire
- Divorcé
- Veuf
- (Nsp)

Identification du conjoint de la personne interrogée

Aux personnes déclarant être mariées ou vivre en couple

Nous allons maintenant parler de votre conjoint.

Question 8 : **Quelle est l'année de naissance de votre conjoint(e) ?**

[Noter en clair]

Aux personnes déclarant être mariées ou vivre en couple

Question 9 : **Quel est le diplôme le plus élevé obtenu par votre conjoint(e) ?**

[Une seule réponse possible]

- Aucun diplôme
- CEP
- BEPC
- CAP
- BEP
- BAC
- 1er cycle
- 2ème cycle et plus
- (Nsp)

Aux personnes déclarant être mariées ou vivre en couple

Question 10 : **Dites-moi à l'aide de cette liste dans quelle situation se trouve votre conjoint(e).**

[Une seule réponse possible]

- Il exerce actuellement une activité professionnelle
- Il n'exerce aucune activité professionnelle et n'en a jamais exercé
- Il a exercé une activité professionnelle mais il est à présent au chômage
- Il a exercé une activité professionnelle mais il est à présent en pré-retraite
- Il a exercé une activité professionnelle mais il est à présent en retraite
- Il a exercé une activité professionnelle mais il est à présent inactif (autre que pré-retraité ou retraité)
- (Nsp)

Aux personnes déclarant que leur conjoint exerce actuellement une profession

Question 11 : **Quelle est la profession de votre conjoint(e) ?**

[Noter en clair, recodification]

- Agriculteur
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise
- Cadre supérieur
- Profession intermédiaire
- Employé
- Ouvrier

Identification des autres membres du foyer (hors personne interrogée et conjoint)

Nous allons prendre chacun de vos enfants et chacune des personnes composant votre foyer, en dehors de vous-même et de votre conjoint si vous en avez un, en commençant par la personne la plus âgée.

[Ce module sera reconduit autant de fois que nécessaire]

Question 12 : **Quel est le prénom de cette personne ?**

[Noter en clair]

Question 12bis : **Quel est le lien de XXX avec vous ?**

[Une seule réponse possible]

ALEATOIRE

- Il s'agit d'un de vos parents
- Il s'agit d'un beau-père ou d'une belle-mère
- Il s'agit de votre ou d'un de vos enfants
- Il s'agit de l'enfant ou d'un enfant de votre conjoint, issu d'une autre union
- Autre (préciser)
- (Vous n'avez pas de lien de parenté avec cette personne)
- (Nsp)

Question 13 : **Quelle est l'année de naissance de cette personne ?**

[Noter en clair]

Question 14 : **Cette personne est-elle...**

- Scolarisée
- Etudiante
- En emploi
- Au chômage
- Inactive
- (Nsp)

Question 15 : **Pensez-vous que, au moment où vous partirez à la retraite :**

[Une réponse par sous-question]

- Oui
- Non
- (Nsp)

ALEATOIRE

1. Vous aurez complètement à charge certaines personnes de votre famille (enfants, parents) ou en dehors de votre famille ?
2. Vous apporterez une aide financière régulière à certaines personnes de votre famille ou en dehors de votre famille ?
3. Vous apporterez une aide autre que financière à certaines personnes de votre famille ou en dehors de votre famille (SERVICES DANS LA VIE QUOTIDIENNE PAR EXEMPLE) ?

Statut d'occupation du logement principal

Question 16 : **En ce qui concerne votre logement principal, êtes-vous actuellement...**

[Une seule réponse possible]

- Propriétaire, en voie d'accession à la propriété (vous devez encore effectuer au moins un remboursement d'un prêt contracté pour l'achat du logement)
- Propriétaire à part entière (sans plus avoir à effectuer aucun remboursement d'un prêt contracté pour l'achat de votre logement)
- Locataire
- Autre (préciser)
- (Nsp)

2. REVELATION DES PREFERENCES EN MATIERE DE DEPART A LA RETRAITE

Motivation, pénibilité et environnement de travail

Accidents de carrière récents ou plus anciens

Question 17 : **Personnellement, avez-vous déjà connu des périodes de chômage au cours de votre carrière ?**

[Une seule réponse possible]

- Oui, moins d'un an au total
- Oui, entre 1 et 2 ans au total
- Oui, entre 2 et 5 ans au total
- Oui, plus de 5 ans au total
- Non
- (Nsp)

Question 18 : **Avez-vous vécu un ou plusieurs changements importants dans votre vie professionnelle au cours des 5 dernières années (promotion, mutation, réorganisation de votre entreprise, changement d'emploi, chômage...) ?**

[Une seule réponse possible]

- Oui, plusieurs
- Oui, un
- Non
- (Nsp)

Aux personnes déclarant avoir vécu un ou plusieurs changements importants dans votre vie professionnelle au cours des 5 dernières années

Question 19 : **Suite à ce ou à ces changements, globalement, votre situation professionnelle est-elle aujourd'hui...**

[Une seule réponse possible]

- Nettement meilleure
- Plutôt meilleure
- Plutôt moins bonne
- Nettement moins bonne
- (Identique)
- (Nsp)

Question 20 : **Eprouvez-vous des craintes pour votre emploi actuel (licenciement, conditions de travail) pour les années à venir ?**

[Une seule réponse possible]

- Oui, beaucoup
- Oui, un peu
- Non, pas vraiment
- Non, pas du tout
- (Nsp)

Satisfaction dans l'emploi et caractéristiques de l'emploi actuel ou des emplois passés

Question 21 : **Globalement, lorsque vous pensez à votre emploi actuel, diriez-vous que vous en êtes aujourd'hui...**

[Une seule réponse possible]

- Très satisfait
- Satisfait
- Assez satisfait
- Pas très satisfait
- Pas satisfait
- Pas satisfait du tout
- (Nsp)

Question 22 : **Pour chacune des alternatives suivantes, dites-moi quel terme s'applique le mieux à votre emploi actuel :**

[Une réponse par sous-question]

ALEATOIRE

1. Bien payé / Mal payé / (Non concerné) / (Nsp)
2. Varié / Répétitif / (Non concerné) / (Nsp)
3. Me permet d'apprendre des choses / Ne me permet pas d'apprendre des choses / (Non concerné / Nsp)
4. On me donne les moyens de faire un travail de bonne qualité / On ne me donne pas les moyens de faire un travail de qualité / (Non concerné / Nsp)
5. J'ai de bonnes relations avec mes collègues / J'ai de mauvaises relations avec mes collègues / (Non concerné / Nsp)
6. J'ai de bonnes relations avec ma hiérarchie / J'ai de mauvaises relations avec ma hiérarchie / (Non concerné / Nsp)

Question 23 : **Avez-vous exercé dans les 10 dernières années...**

[Une réponse par sous-question]

- Oui
- Non
- (Nsp)

ALEATOIRE

1. Un métier physiquement pénible ou dangereux ?
2. Un métier psychologiquement usant dans lequel vous vous sentiez sous pression ?

Etat de santé

Question 24 : **Vous estimez-vous, globalement...**

[Une seule réponse possible]

- En très bonne santé
- En assez bonne santé
- En assez mauvaise santé
- En très mauvaise santé
- (Nsp)

Question 25 : **Diriez-vous que, d'une manière générale...**

[Une réponse par sous-question]

- Souvent
- De temps en temps
- Rarement
- Jamais
- (Nsp)

ALEATOIRE

1. Vous vous fatiguez vite
2. Vous avez des douleurs physiques
3. Vous vous sentez découragé, abattu
4. Vous vous sentez nerveux, irritable
5. Vous avez des difficultés à vous concentrer

Question 26 : **Avez-vous eu des arrêts de travail dus à des ennuis de santé au cours des 5 dernières années ?**

[Une seule réponse possible]

- Souvent, dont un ou plusieurs arrêts d'une durée supérieure à 10 jours
- Souvent, uniquement des arrêts de courte durée (inférieure à 10 jours)
- De temps en temps, dont un ou plusieurs arrêts d'une durée supérieure à 10 jours
- De temps en temps, uniquement des arrêts de courte durée (inférieurs à 10 jours)
- Rarement
- Jamais
- (Nsp)

Hobbies, activités extra-professionnelles

Question 27 : **Y a-t-il une activité (culturelle, associative, sportive ou autre) à laquelle vous envisagez de consacrer du temps lorsque vous serez à la retraite ?**

- Oui
- Non
- (Nsp)

Question 28 : **Quand vous pensez à la retraite, diriez-vous plutôt que...**

[Une seule réponse possible]

ALEATOIRE

- C'est un moment dont vous redoutez la venue
- Vous attendez ce moment avec impatience
- Vous êtes relativement indifférent à l'égard de cette perspective
- (Nsp)

Niveau de vie

Revenus salariaux et non salariaux

Par la suite nous allons vous proposer différents scénarios en matière de départ à la retraite. En fonction des informations que vous nous avez données et de votre choix du moment de départ à la retraite, nous allons vous présenter des estimations du montant de votre future pension de retraite, cela dans le but de connaître vos préférences. Pour pouvoir vous présenter des estimations réalistes, nous avons également besoin de connaître votre niveau de salaire. Nous vous rappelons que votre réponse est confidentielle, les questionnaires de cette enquête seront traités de façon statistique et anonyme.

Question 29 : **Quel est votre salaire mensuel net moyen, primes comprises ?**

[Noter en clair, puis recoder – relancer le cas échéant, puis proposer des tranches de revenu]

Aux personnes déclarant avoir un conjoint

Question 30 : **Quels sont les revenus mensuels nets de votre conjoint ? (revenus d'activité, pension, prestations sociales)**

[Noter en clair, puis recoder – relancer le cas échéant, puis proposer des tranches de revenu]

Question 31 : **Diriez-vous que vous avez aujourd'hui...**

[Une seule réponse possible]

- Suffisamment d'argent pour vivre
- Pas suffisamment d'argent pour vivre
- (Nsp)

Question 32 : **Et diriez-vous que lorsque vous serez à la retraite vous aurez...**

[Une seule réponse possible]

- Suffisamment d'argent pour vivre
- Pas suffisamment d'argent pour vivre
- (Nsp)

Choix et environnement familial

Nous allons maintenant parler plus particulièrement de votre retraite.

Informations spécifiques à l'interrogé

Question 33 : **Personnellement, concernant vos droits en matière de retraites, vous sentez-vous :**

[Une seule réponse possible]

- Très bien informé
- Plutôt bien informé
- Plutôt mal informé
- Très mal informé
- (Nsp)

Question 33 bis : **Avez-vous reçu votre relevé de carrière de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) ?**

- Oui
- Non
- (Nsp)

Question 34 : **Connaissez-vous le nombre de trimestres ou d'années que vous avez validés aujourd'hui ?**

[Une seule réponse possible]

- Oui, exactement
- Oui, approximativement
- Non

Si oui en Q34

Question 34 bis : **Combien de trimestres ou d'années avez-vous validé ? Pensez bien à déduire les périodes d'inactivité (hors périodes de chômage indemnisé). Ne pas comptabiliser les bonifications pour enfants et les périodes de service militaire.**

[Noter en clair, en nombre de trimestres. SI REPONSE EN ANNEES, ENQUETEUR DOIT CONVERTIR EN TRIMESTRES]

Anticipation du montant et de l'âge de la retraite

Question 35 : **Dans l'idéal, à quel âge souhaiteriez-vous partir en retraite ?**

[Noter en clair]

Question 36 : **Avez-vous le sentiment de pouvoir choisir le moment où vous partirez en retraite ?**

[Une seule réponse possible]

- Oui, tout à fait
- Plutôt oui
- Plutôt non
- Non, pas du tout
- (Nsp)

Question 36 bis : **Si vous aviez le choix, laquelle de ces deux solutions aurait votre préférence ?**

[Une seule réponse possible]

ALEATOIRE

- Partir le plus tôt possible à la retraite même si cela signifie que le montant de votre retraite sera plus faible que prévu
- Partir le plus tard possible à la retraite pour disposer d'une pension de retraite plus importante
- (Nsp)

Question 37 : **En pratique, compte tenu des différentes contraintes susceptibles de peser sur votre décision (contraintes financières, familiales ou professionnelles), à quel âge envisagez-vous de partir en retraite, dans le cas le plus probable ?**

[Noter en clair]

Question 37 bis : **A cette date, de manière approximative, que représenteront selon vous vos pensions de retraite (retraite de la sécurité sociale + retraites complémentaires hors produits de votre patrimoine ou épargne) par rapport à votre salaire moyen mensuel net de 2004 ?**

[Une seule réponse possible]

- Plus de 100% [PRECISER]
- 100%, soit XX euros (équivalent en francs)
- 90%, soit XX euros (équivalent en francs)
- 80%, soit XX euros (équivalent en francs)
- 70%, soit XX euros (équivalent en francs)
- 60%, soit XX euros (équivalent en francs)
- 50%, soit XX euros (équivalent en francs)
- 40%, soit XX euros (équivalent en francs)
- 30%, soit XX euros (équivalent en francs)
- 20%, soit XX euros (équivalent en francs)
- (Nsp)

ALEATOIRE Q38/Q39

Question 38 : **Accepteriez-vous de partir en retraite un an avant la date que vous envisagez si votre pension était diminuée de... ? [imputer un montant, « soit une perte de xx euros » / francs].**

Commencer par 50%, puis 40%, 30%, 20%, 15% 10%, 5%, 0%. Passer à Q39/Q40 (aléa) dès que réponse « oui »]

On présente alors en face de chaque taux de remplacement la nouvelle pension et la baisse en euros /francs

-x% soit y euros / z francs et une pension ramenée à t francs

(Calculs pour chaque item : $t = (1-x\%)*pens_anticip$ et $y=x\%*pens_anticip$)

Question 39 : **Accepteriez-vous de partir en retraite un an après la date que vous envisagez si votre pension était augmentée de... ?**

[imputer un montant, « soit un gain de xx euros » /francs. Commencer par 5%, puis 10%, 15%, 20% 30%, 40%. Passer à Q40/Q38 (aléa) dès que réponse « oui »]

On présente alors en face de chaque taux de remplacement la nouvelle pension et la baisse en euros /francs

-x% soit y euros / z francs et une pension ramenée à t francs

(Calculs pour chaque item : $t = (1-x\%)*pens_anticip$ et $y=x\%*pens_anticip$)

Question 40 : **Quel est, selon vous, le nombre de trimestres que vous avez à valider (au total) pour bénéficier d'une pension à taux plein ?**

[Noter en clair, en nombre de trimestres]

SI NSP en Q40

Question 40 bis : **Et en nombre d'années ?**

[Noter en clair, en nombre d'années]

Y a-t-il interdépendance du choix de départ entre conjoints ?

Aux personnes déclarant avoir un conjoint et déclarant qu'il n'est pas retraité

Question 41 : **Selon vous, quelle sera approximativement la pension mensuelle de votre conjoint lorsqu'il sera à la retraite ?**

[Une seule réponse possible]

- Moins de 500 euros (équivalent en francs)
- Entre 500 et 749 euros (équivalent en francs)
- Entre 750 et 999 euros (équivalent en francs)
- Entre 1000 et 1499 euros (équivalent en francs)
- Entre 1500 et 1999 euros (équivalent en francs)
- Entre 2000 et 2499 euros (équivalent en francs)
- 2500 euros ou plus (équivalent en francs)
- (Nsp)

Question 42 : **Partirez-vous en retraite...**

[Une seule réponse possible]

- Avant votre conjoint
- Au même moment que votre conjoint (la même année)
- Après votre conjoint
- (Nsp)

Aux personnes déclarant partir avant leur conjoint

Question 42bis : **Combien d'années partirez-vous avant votre conjoint ?**

[Noter en clair, en nombre d'années]

Aux personnes déclarant partir après leur conjoint

Question 42ter : **Combien d'années partirez-vous après votre conjoint ?**

[Noter en clair, en nombre d'années]

Sensibilité à l'assouplissement des barèmes et seuils de réservations

Question 43 : **Supposons que vous ayez le choix de partir aux âges suivants, avec un niveau de pension variable correspondant à une durée de carrière plus ou moins longue. Laquelle de ces options aurait votre préférence ?**

[Saisir le numéro correspondant à l'option préférée]

1. Partir à 60 ans avec une pension de XX euros, soit YY francs
2. Partir à 61 ans avec une pension de XX euros, soit YY francs
3. Partir à 62 ans avec une pension de XX euros, soit YY francs
4. Partir à 63 ans avec une pension de XX euros, soit YY francs
5. Partir à 64 ans avec une pension de XX euros, soit YY francs
6. Partir à 65 ans avec une pension de XX euros, soit YY francs
7. Partir à 66 ans avec une pension de XX euros, soit YY francs
8. Partir à 67 ans avec une pension de XX euros, soit YY francs

Rôle de l'épargne dans le choix de départ

Question 44 : **En dehors de votre logement principal, êtes-vous, ou votre conjoint est-il, propriétaire de biens immobiliers, fonciers ou professionnels ?**

[Plusieurs réponses possibles]

- Oui, vous êtes propriétaire, en voie d'accession à la propriété (vous devez encore effectuer au moins un remboursement d'un prêt contracté pour l'achat du bien)
- Oui, vous êtes propriétaire à part entière (sans plus avoir à effectuer aucun remboursement)
- Non
- (Nsp)

Question 45 : **Détenez-vous des produits d'épargne à long terme (assurances-vie, obligations, PERP ou autres ...) ?**

- Oui
- Non
- (Nsp)

Question 46 : **Selon vous, les revenus issus de votre épargne ou de votre patrimoine constitueront-ils une part importante de vos ressources lorsque vous serez en retraite ?**

[Une seule réponse possible]

- Oui, une part très importante
- Oui, une part assez importante
- Non, une part assez faible
- Non, une part nulle
- (Nsp)

Question 47 : **Compte tenu de ce que vous venez de me dire sur votre épargne et votre patrimoine, si légalement vous pouviez le faire, à partir de quelle pension mensuelle minimale pourriez-vous décider de partir en retraite ?**

[Une seule réponse possible]

- Moins de 500 euros (moins de 3.275 francs)
- 500 euros (3.275 francs)
- 750 euros (4.912,5 francs)
- 1000 euros (6.550 francs)
- 1500 euros (9.825 francs)
- 2000 euros (13.100 francs)
- 2500 euros (16.375 francs)
- 3000 euros (19.680 francs)
- Plus de 3000 euros (plus de 19.680 francs)
- (Nsp)

Bilan

Question 48 : **Qu'est-ce qui compte ou comptera le plus dans le choix du moment de votre départ en retraite ?**

[4 réponses possibles]

- En premier ?
- En deuxième ?
- En troisième ?
- En quatrième ?

ALEATOIRE

1. Votre état de santé
2. La situation de votre conjoint ou de vos proches
3. Votre situation professionnelle
4. Le niveau de vie dont vous pensez disposer une fois à la retraite
5. Le temps libre dont vous pourrez bénéficier une fois à la retraite
6. (Aucun de ceux-là)
7. (Nsp)

Annexe VI : Courrier adressé aux enquêtés (lettre avis)



Objet : Enquête suite "Motivations de départ en retraite"

Madame, Monsieur,

Entre décembre 2004 et février 2005, la Caisse nationale d'assurance vieillesse a réalisé une enquête nationale pour évaluer la situation des salariés et des fonctionnaires à l'approche de la retraite. Vous aviez accepté de participer à cette opération et nous vous en remercions. Cette enquête a permis, entre autres, de mettre en relief les facteurs motivant le départ à la retraite et l'avis des assurés sur certains dispositifs (retraite anticipée, minoration de pension, cumul emploi-retraite, surcote...).

Aujourd'hui, la Cnav souhaite compléter cette enquête en s'intéressant plus particulièrement au parcours de vie et aux expériences vécues lors du passage à la retraite.

Il est possible que dans les prochains jours Sabrina AOUICI, chercheur à la Cnav, vous contacte et vous propose un rendez-vous pour une rencontre d'une durée moyenne d'une heure environ. L'enquêtrice sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Cette rencontre en face à face pourra avoir lieu à votre domicile ou dans un lieu extérieur, selon vos préférences. Votre collaboration est facultative et libre. Si vous acceptez de participer à l'étude, l'enquêteur vous demandera votre avis sur les éléments qui ont pu orienter votre choix de partir ou non à la retraite et les conséquences du passage à la retraite sur vos habitudes de vie.

Si vous ne souhaitez pas y participer, il vous suffira de le faire savoir à l'enquêteur lorsqu'il vous contactera. Vous pouvez également informer Sabrina AOUICI de votre décision par mail (sabrina.aouici@cnav.fr), par téléphone (01.53.92.50.29) ou encore par courrier (adressé à Madame Sabrina AOUICI, Direction des recherches sur le vieillissement, CNAVTS, 49 rue Mirabeau, 75016 Paris).

L'enquête "Choix de départ à la retraite" a reçu l'agrément de la Cnil - avis n° 1.048.704. Les données recueillies seront rendues **anonymes** et resteront strictement **confidentielles**. Par ailleurs, en application de la loi « Informatique et libertés » modifiée du 6 janvier 1978, vous pourrez demander auprès de l'enquêteur communication des données recueillies durant la rencontre vous concernant.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter Sabrina AOUICI à l'adresse électronique suivante : sabrina.aouici@cnav.fr ou par téléphone au 01.53.92.50.29.

En vous remerciant de votre coopération, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur

Pierre MAYEUR

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
C.N.A.V.
Enquête suite "Motivations de départ en retraite"
Direction des Recherches sur le Vieillissement
49 rue Mirabeau
75016 Paris

Annexe VII : Guide d'entretien de la post-enquête qualitative

Bonjour, je m'appelle Sabrina AOUCI et je travaille pour la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. Nous réalisons une étude sur le passage à la retraite : nous souhaiterions comprendre les déterminants du choix de retraite mais aussi la façon dont les fins de carrière et les liens familiaux intergénérationnels (parents, enfants, petits-enfants...) et intragénérationnels (couple en particulier) s'articulent dans la décision de partir ou non à la retraite.

Vous avez participé, il y a quelques années, à une enquête nationale de la Cnav dont l'objectif était d'évaluer la situation des salariés et fonctionnaires à l'approche de la retraite. Nous souhaiterions aujourd'hui revenir avec vous sur l'évolution de votre situation (et peut-être de vos projets) depuis cette première rencontre. Je voudrais que nous abordions aujourd'hui ensemble la question du passage à la retraite en articulant cette étape à votre histoire familiale et à votre parcours professionnel. Merci donc d'avoir accepté de me recevoir et donné votre accord pour participer à cette enquête. Les informations recueillies seront rendues anonymes et resteront confidentielles.

1. Pour commencer, j'aimerais qu'on s'intéresse à votre situation familiale.

Ego

- Pourriez-vous me retracer votre parcours familial depuis votre naissance, en précisant les différentes villes où vous avez vécu et les personnes avec lesquelles vous viviez ?

Conjoint, enfants et petits-enfants

- Avez-vous un conjoint ? Si oui, pourriez-vous me retracer son parcours conjugal (marié, divorcé, enfants...)
- Quel a été son parcours professionnel et quelle est sa situation actuelle ?
- Avez-vous des enfants? Quelle est leur situation (indépendance économique, résidentielle) ?
- Avez-vous des petits-enfants ? Si oui, les voyez-vous souvent ?

Parents et grands-parents

- Vos parents et beaux-parents sont-ils toujours en vie ? Si oui, où vivent-ils ? Sont-ils autonomes ?
- Quelles ont été leurs diverses activités professionnelles ?

- Comment s'est passée leur propre retraite ?
- A leur époque, le système de retraite actuel n'existait pas en France. Est-ce que vos parents ont apporté une aide (financière ou autre) à vos grands-parents durant leur vieillesse ?
- Vous-même, avez-vous aidé vos parents ?
- Pensez-vous que vous aurez la même retraite qu'eux ?

Relance : Diriez-vous que les générations antérieures ont pu profiter davantage de leur retraite ?

2. Je souhaiterais à présent qu'on s'intéresse à votre propre parcours professionnel.

Parcours

- Quelle est votre situation professionnelle actuelle : en emploi/au chômage/retraité(e)/en situation de surcote ou de cumul/autre ?
- Pourriez-vous retracer votre parcours professionnel (formation, souvenir de la première expérience professionnelle, évolution des rôles et des responsabilités, situation actuelle...) ?
- Avez-vous connu des périodes d'inactivité ? Si oui, étaient-elles volontaires ?
- Avez-vous éprouvé des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle ?
- Avez-vous le sentiment d'avoir sacrifié votre vie familiale au profit de votre carrière ou inversement ?

Rapport à l'activité et fin de carrière

- Qu'a « représenté » votre métier/activité pour vous ?
- Les conditions d'exercice (l'entreprise, les collègues, la direction, le sens porté au travail...) ont-elles évolué ?
- Quel regard portez-vous sur votre parcours et sur votre fin de carrière ?
- Avez-vous subi des pressions (collègues, employeurs...) en fin de carrière ?
- Comment qualifieriez-vous votre parcours professionnel dans l'ensemble ?
- Êtes-vous satisfait de votre carrière professionnelle ?

3. J'aimerais maintenant que nous abordions ensemble la question de la décision de départ à la retraite

Déterminants du choix de retraite

- Quels sont, selon vous, les principaux arguments qui peuvent être déterminants dans la décision de partir ou non en retraite ?
- Quel est, selon vous, le moment ou l'âge idéal pour partir à la retraite ?
- Est-ce l'âge auquel vous avez liquidé/liquiderez vos droits de retraite ? Si différents, pourquoi ces âges ne coïncident-ils pas ?
- Pourquoi avez-vous « choisi » de rester/quitter votre emploi ?

Relance sur les événements qui peuvent éventuellement contrecarrer un projet initialement émis (influence du milieu professionnel – employeur ou collègues, un membre de l'entourage, une évolution de l'état de santé, un événement extérieur...)

- Si maintien en emploi, quelle est la durée prévue de cette activité ? Est-elle liée au dernier emploi, à une activité exercée antérieurement, à une formation professionnelle initiale, à un loisir ?
- Qu'est-ce qui aurait pu vous encourager à prolonger/partir plus tôt ?

Retraite idéale et retraite réalisée

- Quand et pour quelles raisons avez-vous commencé à songer à votre retraite ?
- A cette époque, à quel moment pensiez-vous cesser votre activité ?
- Comment imaginiez-vous la retraite (activité, logement...) ?
- Finalement, avez-vous réussi/réussirez-vous à réaliser la retraite à laquelle vous aspiriez ?

4. J'aimerais pour finir qu'on revienne ensemble sur votre passage à la retraite.

- Comment avez-vous été informé(e) des différentes possibilités de retraite ? (sensibilisation à l'information...)
- Avez-vous discuté du moment de votre retraite avec votre entourage (notamment votre conjoint) ? Sa présence/situation/opinion a-t-elle influencé la décision que vous avez retenue ?

- Aujourd'hui, vous êtes en fin de carrière/à la retraite. Qu'est-ce qui a changé (va changer) pour vous avec la retraite ? Comment avez/allez-vous faire face à cela ?
- Avec votre conjoint, comment conciliez-vous vos passages à la retraite et votre vie de couple (projet d'une retraite commune ou au contraire deux retraites personnelles...) ?
- Avez-vous des projets de déménagements ?
- Avez-vous le projet de développer une activité particulière durant votre retraite ?
- Que représente la retraite pour vous ?
- Enfin, pourriez-vous me citer 5 mots que la retraite vous évoque ?

MINI QUESTIONNAIRE N°...

Date : I _ I _ I 2011
 Lieu de l'enquête : I _____ I
 Lieu de vie de l'enquêté (si différent) I _____ I
 Identifiant I _____ I
 Sexe de l'enquêté : I _ I Femme I _ I Homme
 Année de naissance : I ___ I

1) Quelle est votre situation professionnelle ?

1. Actif(ve)	1
2. Au chômage	2
3. En invalidité	3
4. En maladie.....	4
5. Au foyer.....	5
6 Retraité(e).....	6
7. Autre (préciser)	7

2) Quel est la dernière profession exercée ? **METIER, en clair :**

I _____ I

3) En quelle année êtes-vous entré(e) dans la vie active ?

I ___ I

4) Avant d'entrer dans la vie professionnelle (ou dans le dernier emploi), vous étiez...

1. Scolaire ou étudiant(e) (ou stagiaire, apprenti(e), en formation...)	1
2. Au travail.....	2
3. Au chômage.....	3
4. Dans l'armée (service militaire ou autre)	4
5 Autre En clair I _____ I	5

5) A l'époque où vous êtes entré(e) dans la vie active, vous habitez...

- | | |
|---|---|
| 1. Dans une grande ville | 1 |
| 2. Une petite ville | 2 |
| 3. À la campagne ou dans un village ? | 3 |

6) En quelle année avez-vous cessé / allez-vous cesser de travailler ? I ____ I

Dans quelles conditions (chômage, invalidité, préretraite, retraite...) ?

En clair I _____ I

7) Aujourd'hui êtes-vous ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|---|
| 1. Célibataire | 1 |
| 2. En union libre | 2 |
| 3. Marié(e) dans une première union | 3 |
| 4. Séparé(e) ou divorcé(e) | 4 |
| 5. Remarié(e) | 5 |
| 6. Veuf(ve) | 6 |
| 7. Autre | 7 |

Si pas de conjoint, passer à la question 10

8) Votre conjoint(e) vit-il (elle) avec vous dans ce logement ?

- | | |
|--------------|---|
| 1. Oui | 1 |
| 2. Non | 2 |

9) Quelle est sa situation professionnelle ?

- | | |
|---------------------------|---|
| 1. Actif(ve) | 1 |
| 2. Au chômage | 2 |
| 3. En invalidité | 3 |
| 4. En maladie | 4 |
| 5. Au foyer | 5 |
| 6. Retraité(e) | 6 |
| 7. Autre (préciser) | 7 |

10) Quel type de logement habitez-vous ?

- | | |
|----------------------|---|
| 1. Maison | 1 |
| 2. Appartement | 2 |
| 3. Autre | 3 |

11) Etes-vous (vous ou votre conjoint) propriétaire ou locataire du logement que vous habitez ?

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1. Propriétaire | 1 |
| 2. Accédant à la propriété | 2 |
| 3. Locataire du PRIVE | 3 |
| 4. Locataire du SOCIAL (HLM) | 4 |
| 5. Autre (préciser) I _____ I | 5 |

12) Combien y a-t-il de pièces dans votre logement ? I ____ I

13) Combien de personnes habitent dans votre logement ? I ____ I

14) Possédez-vous une résidence secondaire ?

1. Oui.....

1

 2. Non.....

2

15) Combien d'enfants avez-vous ?

I ___ I

Commentaires :

Si pas d'enfant, passer à la question 20

16) Que font-ils maintenant ?

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5
1. Elève					
2. Etudiant(e)					
3. Stagiaire, apprenti(e)					
4. En emploi					
5. Au chômage.....					
6. En arrêt (invalidité, maladie).....					
7. Handicapé (inapte au travail)					
9. Autre (préciser)					

17) Où vivent-ils ?

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5
1. Dans le même logement (ou même bâtiment) que vous.....					
2. Dans le même quartier.....					
3. Dans la même ville					
4. Dans la même région					
5. Ailleurs en France					
6. Autre.....					

18) Les voyez-vous souvent ?

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5
1. Tous les jours ou presque					
2. Au moins une fois par semaine.....					
3. Au moins une fois par mois					
4. Plusieurs fois par an.....					
5. Une fois par an					
6. Une fois tous les 2 ou 3 ans					
8. Jamais ?					

19) Avez-vous des petits-enfants ?

1. Oui.....

1

 2. Non.....

2

Combien ?

I ___ I

20) Quels sont les membres de votre entourage familial installés dans la même ville, région, en France ou à l'étranger ?

	Même ville	Même région	Autre région de France	Autre pays ou DOM-TOM
Votre conjoint.....				
Votre père.....				
Votre mère.....				
Un ou des fils.....				
Une ou des filles.....				
Des gendres ou des belles-filles.....				
Le beau-père ou la belle-mère.....				
Un frère ou une sœur.....				
Un beau-frère ou une belle-sœur.....				
Un ou des petits-enfants.....				
Autre(s) membre(s) de la famille (cousins, oncles, tantes, grands-parents...)				

21) Dans quel état de santé vous sentez-vous ?

1. Bonne santé.....	1
2. Assez bonne santé.....	2
3. Mauvaise santé.....	3
4. Très mauvaise santé.....	4

22) Si conjoint, quel est son état de santé ?

1. Bonne santé.....	1
2. Assez bonne santé.....	2
3. Mauvaise santé.....	3
4. Très mauvaise santé.....	4

23) Si parents et beaux-parents toujours en vie, dans quel état de santé se trouvent-ils ?

	Père	Mère	Beau-père	Belle-mère
1. Bonne santé.....				
2. Assez bonne santé.....				
3. Mauvaise santé.....				
4. Très mauvaise santé.....				

Annexe VIII : Présentation de l'échantillon et du terrain de la post-enquête

Les 1004 individus de l'échantillon initial (dont 301 Franciliens), nés entre 1945 et 1949, étaient tous en emploi au moment de l'enquête. Après mise à jour des données au 31 décembre 2007 puis au 31 décembre 2009, l'échantillon comptait 1002 assurés du régime général (deux individus disparus, dont un en région parisienne).

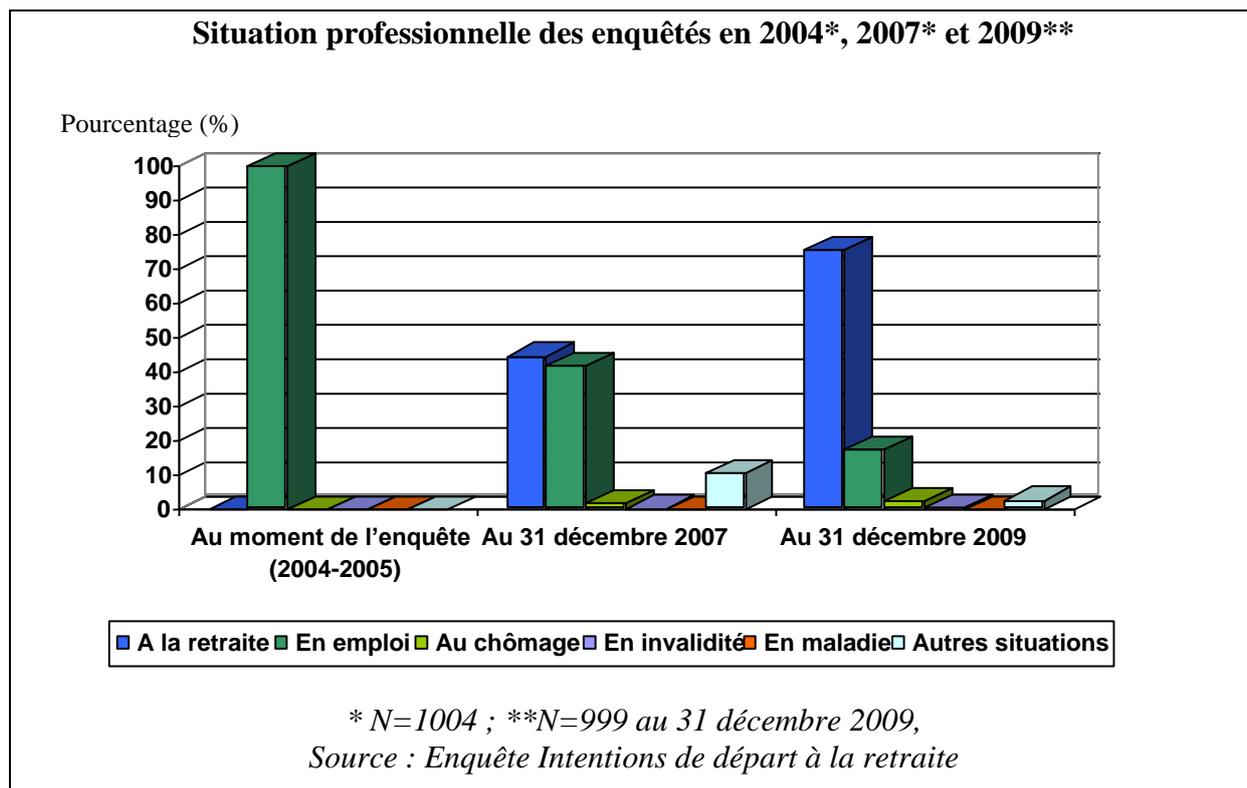
Au 31 décembre 2007, 44,7% d'entre eux étaient partis en retraite (42,9% parmi les Franciliens), 41,8% étaient encore en emploi, 2% étaient au chômage, moins de 1% en invalidité ou en maladie et 10,6% dans une situation autre (cf. tableau ci-dessous).

Etat des lieux sur la situation professionnelle au 31 décembre 2007 (échantillon total et échantillon francilien)

Situation au 31 décembre 2007	Echantillon total (1004 individus)		Franciliens (301 individus)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
En emploi	24,6	17,2	23,3	20,9
A la retraite	26,8	17,9	23,6	19,3
Au chômage	1,7	0,4	1,0	0,3
En invalidité	0,3	0,3	0,3	0,3
En maladie	0	0,1	0	0
Autres situations	6,3	4,4	7	4
Total	59,7	40,3	55,2	44,8

Post-enquête IDR 2012

Fin 2009, 757 avaient liquidé leur pension de droit propre, soit 75,7% de la population enquêtée (et 70,8% pour les enquêtés Franciliens) ; 17,7% étaient encore en emploi, 2,9% étaient en situation de chômage, près de 1% en situation de maladie ou d'invalidité, et 3% dans une situation autre (cf. graphe suivant).



Après mise à jour du "fichier adresse" par la DSINDS en 2009, 296 individus sur les 301 enquêtés Franciliens en 2005 résident encore (au moins partiellement) en Ile-de-France¹². On obtient, pour ces 296 enquêtés :

- 205 adresses (dont 36 pour lesquelles nous ne disposons d'aucun numéro de téléphone)
- 3 adresses de prestataires décédés
- 88 adresses non trouvées

Avec l'autorisation de la Cnil, 50 courriers ont donc été envoyés mi-décembre 2009 puis 50 autres fin juillet 2011, suivis de contacts avec 44 d'entre eux :

○ **12 refus par téléphone**

- 4 indisponibles (sur le départ pour la province ou l'étranger – l'une pour s'occuper d'une « mère grabataire »). Deux d'entre eux ont d'ailleurs contacté l'enquêteur d'eux-mêmes.
- 4 momentanément indisponibles pour raison médicale (hospitalisation programmée) dont un accord pour une rencontre après sa convalescence.
- 4 refus sans motif

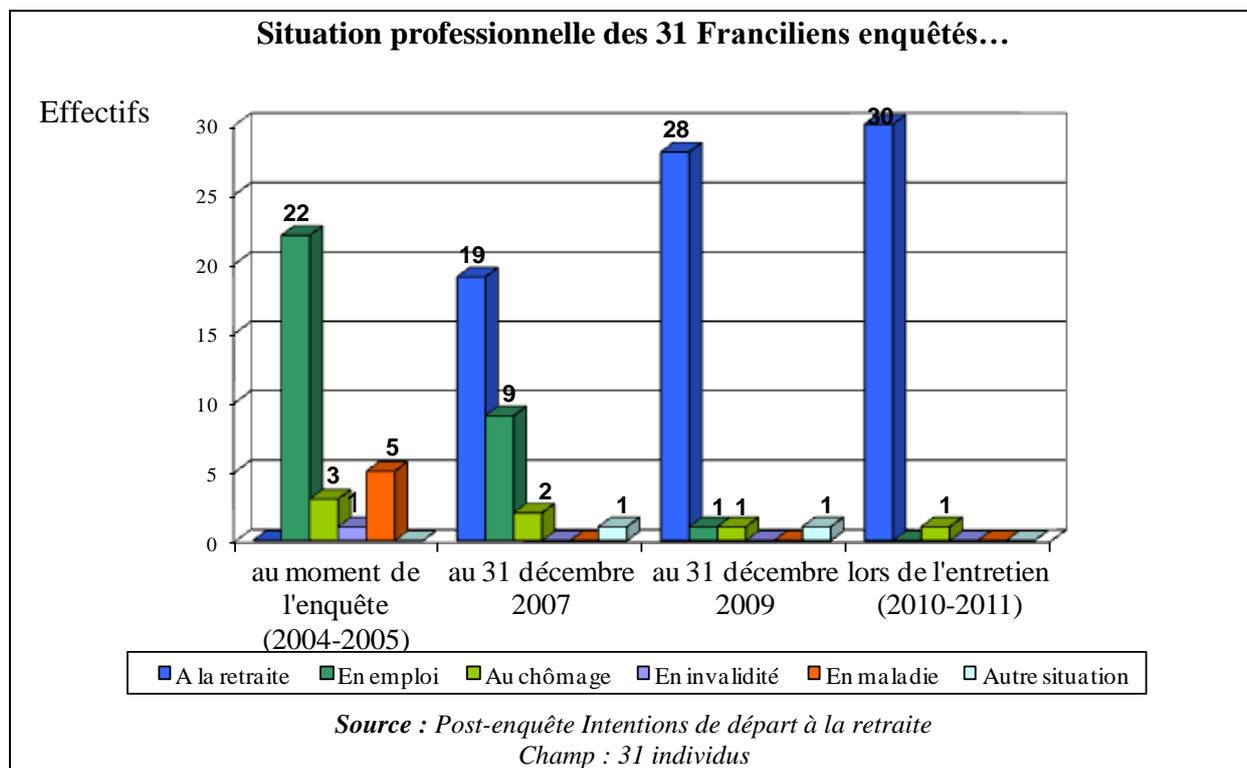
¹² Entre 2004 et 2007, 5 individus résidants initialement en Ile-de-France ont disparu du fichier « adresse ».

- **1 refus signalé par Internet** (sans motif)
- **31 accords** → 31 entretiens réalisés (31 accords sur les 44 contactés ; le taux d'acceptation – 70% – est donc relativement correct ici)

55 candidats potentiels étaient injoignables ou n'ont pas été recontactés :

- **15 non joignables**
 - 14 sans réponse
 - 1 injoignable (long séjour à l'étranger)
- **8 numéros non attribués ou changement d'adresse** pour lesquels les relances étaient impossibles
- **32 individus non contactés**

La première vague de terrain a débuté fin décembre 2009 (15 entretiens) ; la seconde s'est déroulée entre mi-août et début octobre 2011 (16 entretiens). Nous avons réalisé 31 entretiens auprès d'assurés interrogés en 2005, résidant toujours en région parisienne. Parmi eux, 30 individus ont liquidé leurs droits de retraite entre la première enquête et la date de l'entretien ; un individu au chômage était en attente de l'ouverture de ses droits de retraite (cf. graphe suivant).



Annexe IX : Caractéristiques des enquêtés selon leur choix de départ (départ à la retraite antérieur, égal ou postérieur au projet initial)

Un départ à la retraite avancé

Pseudonyme	Situation maritale	CSP	Statut d'occupation du logement	Principal déterminant (cité en 1 ^{er})	Principal déterminant (cité en 2 ^e)	Prêt à partir un an avant si minoration de...	Prêt à partir un an après si majoration de ...	Age de départ	Départ avancé de...	Conditions de départ	Motifs d'avancement du départ	Evolution du salaire en fin de carrière (avant l'année de liquidation des droits de retraite)
Mme Colette P. (1948)	mariée 1 ^e union, 3 enfants + petits-enfants	Cadre	Propriétaire	Santé	Niveau de vie	0% décote	prêt quelle que soit surcote	61	4 ans avant	surcote 1 trim.	mal informée ; est partie quand pension convenable, après taux plein le temps, quand a pu céder le poste à sa fille	salaire croissant jusqu'à la sortie en emploi
Mr Eric B. (1946)	union libre, sans enfant	Cadre	Propriétaire	Situation professionnelle	Temps libre	prêt quelle que soit décote	prêt quelle que soit surcote	61	1 an avant	Cumul + surcote 4 trim.	tensions professionnelles donc liquide ses droits un an avant mais cumule jusqu'à l'âge probable	salaire croissant jusqu'à la sortie en emploi
Mr Claude B. (1946)	marié 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Cadre	Propriétaire	Temps libre	Situation professionnelle	0 à 15% décote	pas prêt surcote	60	1 an avant	taux plein	Changement professionnel et situation moins bonne, tensions avec hiérarchie, pas satisfait donc demande à être licencié à 58 ans (refus) ; part dès l'obtention du taux plein à 60 ans	salaire croissant jusqu'à la sortie en emploi
Mr Pierre R. (1946)	marié 1 ^e union, 4 enfants + petits-enfants	Cadre	Propriétaire	Santé	Temps libre	pas prêt à décote	5% et plus	61	4 ans avant	surcote 4 trim.	Plan de licenciement proposé à 60 ans ; il finit par l'accepter à 61 ans avant de perdre trop d'avantages	salaire croissant jusqu'à la sortie en emploi
Mme Geneviève B. (1947)	veuve, 3 enfants + petits-enfants	Cadre	Propriétaire	Niveau de vie	Santé	0 à 15% décote	prêt quelle que soit surcote	60	1 an avant	surcote 4 trim.	allège le rythme les deux dernières années pour se préparer à son départ à 61 ans mais nouvelle direction, quelques désaccords donc part un an plus tôt	salaire en légère baisse du fait de l'allègement volontaire les deux dernières années

Une date de départ à la retraite conforme au projet initial

Pseudonyme	Situation maritale	CSP	Statut d'occupation du logement principal	Principal déterminant (cité en 1 ^{er})	Principal déterminant (cité en 2 ^e)	Prêt à partir un an avant si minoration de...	Prêt à partir un an après si majoration de ...	Conditions de cessation d'activité	Age de départ	Evénements de fin de carrière	Facteurs d'influence	Evolution du salaire en fin de carrière (avant l'année de liquidation des droits de retraite)
Mr Mansour N. (1947)	veuf, remarié, 3 enfants (dont 1 adolescent) + petits-enfants	Ouvrier	locataire du privé	Temps libre	Famille	quel que soit le taux, même si minoration 40%	quel que soit le taux, même si pas de majoration	Retraite pour inaptitude	60	problème d'invalidité en fin de carrière	maladie	décroissant à 50 ans (démission, réorientation de carrière et périodes alternatives d'emploi et de chômage) puis croissant jusqu'à la sortie en emploi pour inaptitude
Mr Franck R. (1948)	marié 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Ouvrier	locataire du social	Temps libre	Niveau de vie	0%	30% et plus	Retraite anticipée, longue carrière	57	maladie à 56 ans mais reste actif	maladie	croissant jusqu'à la sortie en emploi
Mme Jacqueline P. (1950)	célibataire, 1 enfant + petits-enfants	Employé – Prof. interm.	propriétaire	Etat de santé	Temps libre	0%	Non	Retraite anticipée, longue carrière	57			croissant progressif jusqu'à la sortie d'activité
Mme Danièle I. (1945)	célibataire, 2 enfants (rupture) + petits-enfants	Cadre	propriétaire	Etat de santé	Famille	Non	quel que soit le taux, même si pas de majoration	Retraite (maladie/invalidité)	60	Pression au travail, arrêt maladie dès 58 ans (dépression)	pressions + maladie	croissant jusqu'à la sortie en emploi
Mme Chantal B. (1946)	mariée 1 ^e union, 3 enfants	Employé - Contractuel de l'Etat, Education nationale	propriétaire	Famille	Etat de santé	0%	20% et plus	Retraite (maladie/invalidité)	60	cessation à 59 ans car maladie (cancer)	maladie	courbe décroissante à partir de 58 ans (premiers signes de maladie), poursuite du déclin jusqu'à la sortie définitive d'activité (cessation d'activité en 2005 à 59 ans car cancer puis liquidation des droits de retraite à 60 ans)

Caractéristiques des enquêtés selon leur choix de départ

Pseudonyme	Situation maritale	CSP	Statut d'occupation du logement principal	Principal déterminant (cité en 1 ^{er})	Principal déterminant (cité en 2 ^e)	Prêt à partir un an avant si minoration de...	Prêt à partir un an après si majoration de ...	Conditions de cessation d'activité	Age de départ	Evénements de fin de carrière	Facteurs d'influence	Evolution du salaire en fin de carrière (avant l'année de liquidation des droits de retraite)
Mr Charles L. (1946)	séparé, célibataire, 3 enfants à charge dont 2 adolescents	Employé	locataire privé	Situation professionnelle	Famille	0%	30% et plus	Retraite	61	actif+au foyer entre 58 et 60 donc AVPF entre 58 et 60 ans	famille	croissant jusqu'à séparation du couple à 59 ans (2005) ; Ego s'arrange alors pour percevoir une prime convenable, salaire décroissant cumulé à AVPF (car enfants restés à sa charge) jusqu'à la sortie d'activité à 61 ans en 2007
Mme Josiane G. (1945)	célibataire, sans enfant	Cadre	propriétaire	Niveau de vie	Temps libre	quel que soit le taux, même si minoration 40%	quel que soit le taux, même si pas de majoration	Retraite	61	fin du mandat de son directeur, liquide ses droits à 61 ans		croissant jusqu'à la sortie en emploi
Mr Serge D. (1949)	marié 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Employé	propriétaire	Niveau de vie	Famille	Non	Non	Préretraite	60	mise au placard dès 52 ans puis Cats à 56 ans	pressions	croissant jusqu'à la sortie en emploi dans le cadre d'un CATS à 56 ans (malgré une mise au placard dès 2000)
Mr Jacques B. (1945)	marié 1 ^e union, 1 enfant	Cadre	propriétaire	Niveau de vie	Temps libre	Non	10% et plus	Retraite	61	Pensait faire un conseil après le départ en retraite : pensait avoir 3-4 ans pour se retourner avant que sa femme ne parte à la retraite ; il n'a eu qu'un an.		croissant jusqu'à la sortie en emploi
Mme Nicole B. (1946)	mariée 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Employé – Prof. interm.	propriétaire	Temps libre	Etat de santé	0 ou 5%	Non	Retraite progressive	60	opte pour un temps partiel à 55 ans (envisage de travailler jusqu'à 65 ans)	famille	croissant jusqu'à la sortie en emploi malgré le temps partiel voulu en fin de carrière (cumul emploi + chômage)

Un départ à la retraite ajourné

Pseudonyme	Situation maritale	CSP	Statut d'occupation du logement principal	Principal déterminant (cité en 1 ^{er})	Principal déterminant (cité en 2 ^e)	Prêt à partir un an avant si minoration de...	Prêt à partir un an après si majoration de ...	Conditions de cessation d'activité	Age de départ	Départ ajourné de...	Evénements de fin de carrière	Facteurs d'influence	Evolution du salaire en fin de carrière (avant l'année de liquidation des droits de retraite)
Mme Carmen P. (1945)	mariée 1 ^e union, 3 enfants + petits-enfants	Employé	locataire	Santé	Famille	Non	quel que soit le taux, même si pas de majoration	Retraite (maladie/invalidité)	61	1 an	maladie dès 59 ans mais reste active jusqu'à l'invalidité	maladie	baisse
Mme Véronique N. (1945)	mariée 1 ^e union, 2 enfants	Cadre	locataire	Santé	Situation professionnelle	0%	quel que soit le taux, même si pas de majoration	Préretraite	64	4 ans		préretraite à l'âge prévu (60 ans)	baisse
Mr Aziz G. (1945)	marié 2 ^e union, 3 enfants + petits-enfants	Ouvrier	propriétaire	Santé	Temps libre	0%	Non	Retraite (maladie/invalidité)	62	1 an	chômage à 61 ans	chômage	baisse
Mme Louisa N. (1946)	mariée 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Cadre	propriétaire	Niveau de vie	Etat de santé	0 à 15%	quel que soit le taux, même si pas de majoration	surcote - Itrim	62		famille		croissant jusqu'à la sortie en emploi
Mme Suzanne P. (1946)	célibataire, sans enfant	Cadre	propriétaire	Niveau de vie	Temps libre	0	5% et plus	surcote	63	3 ans	maladie entre 57 et 59 ans mais retour en emploi	niveau de vie (prêt à rembourser)	stagnation
Mr Georges L. (1946)	union libre, 2 enfants	Cadre	propriétaire	Temps libre	Famille	quel que soit le taux, même si minoration 40%	quel que soit le taux, même si pas de majoration	Licenciement	65	3 ans	chômage entre 52 et 53 ans puis chômage à 59 ans	chômage	stagnation
Mme Françoise H. (1947)	union libre, sans enfant	Employé	locataire	Niveau de vie	Temps libre	0 à 20%	Non	Préretraite	60	1 an		préretraite à l'âge prévu (59 ans)	stagnation
Mr Guy Q. (1949)	marié 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Ouvrier	propriétaire	Niveau de vie	Santé	0%	20% et plus	Retraite	61	3 ans	licenciement à 55 ans mais retravaillé rapidement	taux plein	stagnation

Caractéristiques des enquêtés selon leur choix de départ

Pseudonyme	Situation maritale	CSP	Statut d'occupation du logement principal	Principal déterminant (cité en 1 ^{er})	Principal déterminant (cité en 2 ^e)	Prêt à partir un an avant si minoration de...	Prêt à partir un an après si majoration de ...	Conditions de cessation d'activité	Age de départ	Départ ajourné de...	Evénements de fin de carrière	Facteurs d'influence	Evolution du salaire en fin de carrière (avant l'année de liquidation des droits de retraite)
Mme Hélène C. (1946)	divorcée, célibataire, sans enfant	Cadre – Prof. interm.	propriétaire	Situation professionnelle	Temps libre	0 à 10%	Non	Retraite	61	1 an	maladie entre 58 et 60 ans (dépression)	taux plein	stagnation
Mr André C. (1946)	marié 1 ^e union, 1 enfant + petits-enfants	Cadre	accédant	Famille	Temps libre	0%	30% et plus	Retraite	60	1 an	chômage à 59 ans	taux plein	baisse
Mme Christine H. (1945)	divorcée, célibataire, sans enfant	Cadre	propriétaire	Temps libre	Situation professionnelle	non	quel que soit le taux, même si pas de majoration	Surcote	64	3 ans		rejet de la retraite ; est même prête à "surcoter" avec une majoration nulle	stagnation
Mme Anne-Marie B. (1948)	mariée 1 ^e union, 3 enfants + petits-enfants	Cadre	propriétaire	Santé	Famille	0 ou 5%	40% et plus	Licenciement	61	1 an	arrêt maladie à 56 ans (cancer), retour en poste puis licenciement arrangé à 59 ans (nouvelle direction)	chômage	baisse
Mme Huguette C. (1946)	mariée 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Cadre	locataire	Temps libre	Santé	0%	Non	Retraite	61	1 an	cessation à 59 ans (maladie)	taux plein	baisse
Mr Robert F. (1946)	marié 1 ^e union, sans enfant	Employé – Prof. interm.	locataire	Temps libre	Situation professionnelle	0%	20% et plus	Retraite	60	1 an		taux plein	hausse
Mme Eliane F. (1945)	union libre, sans enfant	Employé – Prof. interm.	propriétaire	Niveau de vie	Temps libre	0%	10% et plus	Surcote	64	3 ans		niveau de vie (prêt à rembourser)	stagnation
Mme Maryse P. (1946)	mariée 1 ^e union, 2 enfants	Cadre	propriétaire	Santé	Niveau de vie	nsp	nsp	Surcote	61	1 an		niveau de vie	stagnation

Post-enquête IDR 2012

Annexe X : Classification des trajectoires de l'activité à la retraite

Groupe	Pseudonyme de l'enquêté	Situation familiale	CSP	Statut d'occupation du logement principal	Elément comptant le plus dans le choix du moment de retraite (cité en 1 ^{er})	Elément comptant le plus dans le choix du moment de retraite (cité en 2 ^e)	Age idéal de départ à la retraite	Prêt(e), en 2004, à partir un an avant la date envisagée si la pension était minorée de...	Prêt(e), en 2004, à partir un an après la date envisagée si la pension était majorée de...	Age réel à la liquidation des droits	Age réel de cessation d'activité	Conditions de départ à la retraite	Départ réel effectué X années avant/après l'âge probable	Evénements de fin de carrière	Facteurs d'influence	Conduites en situation de retraite
Groupe 1 « Précoces contraints »	Mme Huguette C. (1946)	mariée 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Cadre	locataire	temps libre	état de santé	60 ans	0%	rejet de la surcote	61 ans	59 ans	Retraite	1 an après	cessation à 59 ans (maladie)	maladie	Retraite participation
	Mme Carmen P. (1945)	mariée 1 ^e union, 3 enfants + petits-enfants	Employé - Service	locataire	état de santé	famille	65 ans	rejet de la décote	même si majoration nulle	61 ans	60 ans	Invalidité	1 an après	maladie dès 59 ans mais reste active jusqu'à 60 ans	maladie	Retraite consommation (famille)
	Mme Danielle I. (1945)	célibataire, 2 enfants (rupture) + petits-enfants	Cadre	propriétaire	état de santé	famille	70 ans	rejet de la décote	même si majoration nulle	60 ans	58 ans	Retraite	la même année	pression au travail, sortie dès 58 ans (dépression)	pressions + maladie	Retraite participation
	Mme Chantal B. (1946)	mariée 1 ^e union, 3 enfants	Employé - Contractuelle de l'Etat, Education nationale	propriétaire	famille	état de santé	60 ans	0%	20% et plus	60 ans	59 ans	Retraite	la même année	cessation à 59 (maladie)	maladie	Retraite consommation (loisirs)

Classification des trajectoires de l'activité à la retraite

Groupe	Pseudonyme de l'enquêté	Situation familiale	CSP	Statut d'occupation du logement principal	Elément comptant le plus dans le choix du moment de retraite (cité en 1 ^{er})	Elément comptant le plus dans le choix du moment de retraite (cité en 2 ^e)	Age idéal de départ à la retraite	Prêt(e), en 2004, à partir un an avant la date envisagée si la pension était minorée de...	Prêt(e), en 2004, à partir un an après la date envisagée si la pension était majorée de...	Age réel à la liquidation des droits	Age réel de cessation d'activité	Conditions de départ à la retraite	Départ réel effectué X années avant/après l'âge probable	Événements de fin de carrière	Facteurs d'influence	Conduites en situation de retraite	
Groupe 2 « Précoces affirmés »	Mr Mansour N. (1947)	veuf remarié, 3 enfants (dont 1 adolescent) + petits-enfants	Ouvrier	locataire	temps libre	famille	60 ans	même si minoration 40%	même si majoration nulle	60 ans	60 ans	Inaptitude	la même année	invalidité en fin de carrière	maladie	Retraite-retrait	
	Mr Franck R. (1948)	marié 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Ouvrier	locataire	temps libre	niveau de vie	57 ans	0%	30% et plus	57 ans	57 ans	Retraite anticipée, longue carrière	la même année	maladie à 56 ans mais reste actif	maladie	Retraite consommation (famille)	
	Mr Aziz G. (1945)	marié 2 ^e union, 3 enfants + petits-enfants	Ouvrier	propriétaire	état de santé	temps libre	59 ans	0%	rejet de la surcote	62 ans	61 ans	Retraite	1 an après	cessation à 61 ans (maladie puis licenciement)	chômage	Retraite-retrait	
	Mme Jacqueline P. (1950)	célibataire, 1 enfant + petits-enfants	Employé	propriétaire	état de santé	temps libre	57 ans	0%	rejet de la surcote	57 ans	57 ans	Retraite anticipée, longue carrière	la même année				Retraite consommation (loisirs)
	Mr Claude B. (1946)	marié 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Cadre	propriétaire	temps libre	situation professionnelle	60 ans	0 à 15%	rejet de la surcote	60 ans	60 ans	Retraite	la même année	demande son licenciement à 58 ans, refusé	pressions	Retraite participation	
	Mr Serge D. (1949)	marié 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Employé	propriétaire	niveau de vie	famille	60 ans	rejet de la décote	rejet de la surcote	60 ans	60 ans	Cats	la même année	mise au placard dès 52 ans puis Cats à 56 ans	pressions	Retraite consommation (loisirs)	

Classification des trajectoires de l'activité à la retraite

Groupe	Pseudonyme de l'enquêté	Situation familiale	CSP	Statut d'occupation du logement principal	Elément comptant le plus dans le choix du moment de retraite (cité en 1 ^{er})	Elément comptant le plus dans le choix du moment de retraite (cité en 2 ^e)	Age idéal de départ à la retraite	Prêt(e), en 2004, à partir un an avant la date envisagée si la pension était minorée de...	Prêt(e), en 2004, à partir un an après la date envisagée si la pension était majorée de...	Age réel à la liquidation des droits	Age réel de cessation d'activité	Conditions de départ à la retraite	Départ réel effectué X années avant/après l'âge probable	Evénements de fin de carrière	Facteurs d'influence	Conduites en situation de retraite
Groupe 3 « Faux tardifs »	Mr Pierre R. (1946)	marié 1 ^e union, 4 enfants + petits-enfants	Cadre - Profession intermédiaire	propriétaire	état de santé	temps libre	65 ans	rejet de la décote	5% et plus	61 ans	61 ans	Retraite - surcote (4trimestres)	4 ans avant	plan de licenciement proposé à 60 ans, accepté à 61 ans.	pressions + prêt immobilier	Retraite consommation (famille)
	Mme Anne-Marie B. (1948)	mariée 1 ^e union, 3 enfants (dont 2 par alliance) + petits-enfants	Cadre	propriétaire	état de santé	famille	58 ans	0 ou 5%	0,4	61 ans	59 ans	Retraite	1 an après	arrêt pour maladie à 56 ans, retour en poste puis licenciement arrangé à 59 ans (nouvelle direction)	maladie + chômage	Retraite consommation (loisirs)
	Mr Robert F. (1946)	marié 1 ^e union, sans enfant	Employé - Profession intermédiaire	locataire	temps libre	situation professionnelle	59 ans	0%	20% et plus	60 ans	59 ans	Retraite	1 an après	stigmatisation dès 50 ans, cessation à 59 ans (congés)	pressions	Retraite consommation (famille)
	Mr André C. (1946)	marié 1 ^e union, 1 enfant + petits-enfants	Cadre	propriétaire	famille	temps libre	59 ans	0%	30% et plus	60 ans	59 ans	Retraite	1 an après	licenciement à 59 ans	chômage	Retraite retrait
	Mr Guy Q. (1949)	marié 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Ouvrier	propriétaire	niveau de vie	état de santé	55 ans	0%	20% et plus	61 ans	61 ans	Retraite	3 ans après	licenciement à 55 ans mais retravaillé rapidement	chômage	Retraite participation
	Mme Hélène C. (1946)	divorcée, 1 enfant + petits-enfants	Cadre - profession intermédiaire	propriétaire	situation professionnelle	temps libre	60 ans	0 à 10%	rejet de la surcote	61 ans	58 ans	Retraite	1 an après	cessation à 58 ans (dépression)	pressions + maladie	Retraite consommation (loisirs) + participation

Classification des trajectoires de l'activité à la retraite

Groupe 3 « Faux tardifs »	Mme Véronique N. (1945)	mariée 1 ^e union, 2 enfants	Cadre	locataire	état de santé	situation professionnelle	60 ans	0	même si majoration nulle	64 ans	60 ans	Préretraite	4 ans après	préretraite à 60 ans ; pression, harcèlement, maladie (dépression + apparition d'un handicap physique)	pressions + maladie	Retraite consommation (loisirs)
	Mme Suzanne P. (1946)	célibataire, sans enfant	Cadre	propriétaire	niveau de vie	temps libre	59 ans	0	5% et plus	63 ans	63 ans	Retraite - surcote (4trimestres et plus)	3 ans après	maladie entre 57 et 59 ans	prêt immobilier	Retraite consommation (loisirs)
	Mr Georges L. (1946)	union libre, 2 enfants	Cadre	propriétaire	temps libre	famille	60 ans	même si minoration 40%	même si majoration nulle	65 ans	62 ans	Chômage	3 ans après	chômage entre 52 et 54 ans, reprise partielle d'activité puis nouveau licenciement à 59 ans	chômage	Retraite productive (troisième âge)

Classification des trajectoires de l'activité à la retraite

Groupe	Pseudonyme de l'enquêté	Situation familiale	CSP	Statut d'occupation du logement principal	Elément comptant le plus dans le choix du moment de retraite (cité en 1 ^{er})	Elément comptant le plus dans le choix du moment de retraite (cité en 2 ^e)	Age idéal de départ à la retraite	Prêt(e), en 2004, à partir un an avant la date envisagée si la pension était minorée de...	Prêt(e), en 2004, à partir un an après la date envisagée si la pension était majorée de...	Age réel à la liquidation des droits	Age réel de cessation d'activité	Conditions de départ à la retraite	Départ réel effectué X années avant/après l'âge probable	Événements de fin de carrière	Facteurs d'influence	Conduites en situation de retraite
Groupe 4 « Tardifs affirmés »	Mme Françoise H. (1947)	union libre, sans enfant	Employé	locataire	niveau de vie	temps libre	58 ans	0 à 20%	rejet de la surcote	60 ans	60 ans	Préretraite	1 an après		départ en préretraite volontaire	Retraite participation
	Mr Eric B. (1946)	union libre, sans enfant	Cadre	propriétaire	situation professionnelle	temps libre	62 ans	même si minoration 40%	même si majoration nulle	61 ans	63 ans	Retraite - surcote (4trimestres)	1 an avant	travaille jusqu'à 63 ans (cumul emploi- retraite pendant 2 ans)	pressions	Retraite participation
	Mme Colette P. (1948)	mariée 1 ^e union, 3 enfants (dont 1 adopté) + petits-enfants	Cadre	propriétaire	état de santé	niveau de vie	65 ans	0%	même si majoration nulle	61 ans	61 ans	Retraite - surcote (1trimestre)	4 ans avant			Retraite consommation (famille)
	Mme Louisa N. (1946)	mariée 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Cadre	propriétaire	niveau de vie	état de santé	60 ans	0 à 15%	même si majoration nulle	62 ans	62 ans	Retraite - surcote (1trimestre)	la même année		famille	Retraite consommation (famille+loisirs)
	Mr Charles L. (1946)	séparé, 2 enfants adolescents + 1 enfant par alliance	Employé	locataire	situation professionnelle	famille	60 ans	0%	30% et plus	61 ans	61 ans	Retraite	la même année		famille	Retraite consommation (famille+loisirs)
	Mme Josiane G. (1945)	célibataire, sans enfant	Cadre	propriétaire	niveau de vie	temps libre	60 ans	même si minoration 40%	même si majoration nulle	61 ans	61 ans	Retraite	1 an avant	liquide ses droits à 61 ans, à la fin du mandat de son directeur		Retraite consommation (loisirs)

Classification des trajectoires de l'activité à la retraite

Groupe 4 « Tardifs affirmés »	Mr Jacques B. (1945)	marié 1 ^e union, 1 enfant	Cadre	propriétaire	niveau de vie	temps libre	60 ans	rejet de la décote	10% et plus	61 ans	61 ans	Retraite	la même année	pensait faire un peu de conseil après le départ en retraite	Retraite consommation (famille)	
	Mme Geneviève B. (1947)	veuve, 3 enfants + petits-enfants	Cadre	propriétaire	niveau de vie	état de santé	61 ans	0 à 15%	même si majoration nulle	60 ans	60 ans	Retraite - surcote (4 trimestres)	1 an avant	temps partiel voulu à 58 ans	Retraite consommation (loisirs) + participation	
	Mme Christine H. (1945)	divorcée, sans enfant	Cadre	propriétaire	temps libre	situation professionnelle	61 ans	rejet de la décote	même si majoration nulle	64 ans	64 ans	Retraite - surcote (4 trimestres et plus)	3 ans après		famille	Retraite consommation (loisirs)
	Mme Nicole B. (1946)	mariée 1 ^e union, 2 enfants + petits-enfants	Employé - profession intermédiaire	propriétaire	temps libre	état de santé	60 ans	0 ou 5%	rejet de la surcote	60 ans	60 ans	Retraite progressive	la même année	temps partiel voulu à 55 ans (envisage de travailler jusqu'à 65 ans)	famille	Retraite consommation (famille)
	Mme Eliane F. (1945)	union libre, sans enfant	Employé - Profession intermédiaire	propriétaire	niveau de vie	temps libre	61 ans	0%	10% et plus	64 ans	64 ans	Retraite - surcote (4 trimestres et plus)	3 ans après		prêt immobilier	Retraite consommation (loisirs)
	Mme Maryse P. (1946)	mariée 1 ^e union, 2 enfants	Cadre	propriétaire	état de santé	niveau de vie	60 ans	nsp	nsp	61 ans	61 ans	Retraite - surcote (4 trimestres)	1 an après			Retraite participation

Post-enquête IDR 2012

Annexe XI : Exemple de fiche Ageven

Georges L., homme né en 1946, en couple dans une seconde union, deux enfants indépendants. Cadre supérieur.

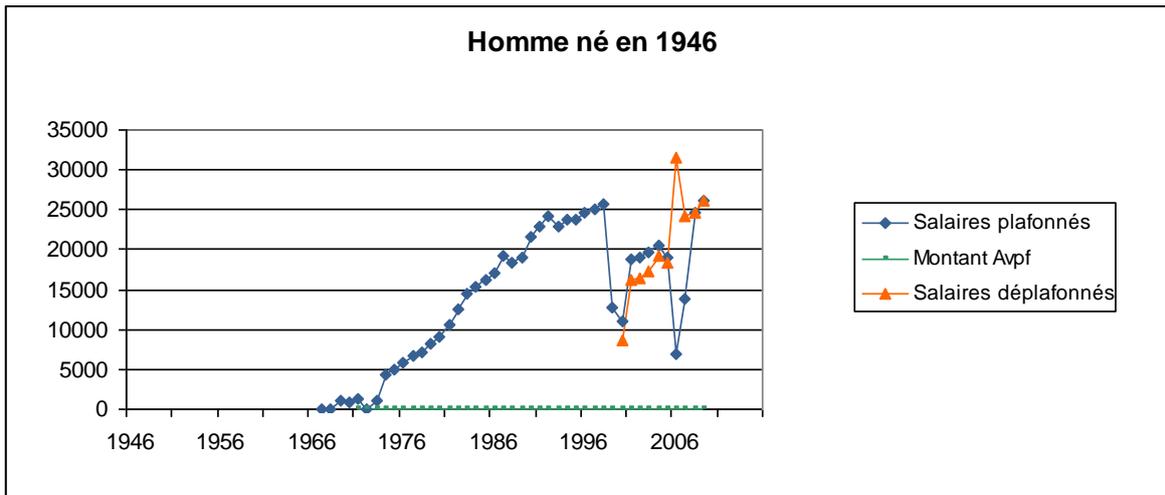
Ex-salarié d'une entreprise privée, à temps partiel en 2009 (activité d'écriture).

TRAJECTOIRE FAMILIALE				TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE						
Âge d'ego (en années)	Année civile	Événements familiaux	Lieux de résidence	Parcours professionnel	Statut d'activité	Statut et nombre de trimestres*	Salaires plafonnés	Montant Avpf	Salaires déplafonnés	
0	1946	Naissance en France	Paris							
1	1947		Haute- Saône	Ecole primaire						
2	1948									
3	1949									
4	1950									
5	1951									
6	1952									
7	1953									
8	1954									
9	1955									
10	1956									
11	1957		Haute- Savoie	Etudes secondaires à Besançon						
12	1958									
13	1959									
14	1960									
15	1961									
16	1962									
17	1963									
18	1964									
19	1965		Strasbourg	Etudes universitaires (Droits+ Sciences Po)						
20	1966									
21	1967			Etudes + job étudiant (agent contractuel)	En emploi	e1	71			
22	1968		Paris		Inactif		.			
23	1969			job étudiant	En emploi	e9	1046			
24	1970			job étudiant	En emploi	e9	800			
25	1971			Fin d'études	En emploi	e9a2	1258	0		
26	1972		Tchad	Coopération militaire	En emploi	a4	0	0		
27	1973				En emploi +chômage	e7c1	1014	0		
28	1974			Gestionnaire de sinistres dans une première agence	En emploi	e9	4233	0		
29	1975				En emploi	e9	5031	0		
30	1976				En emploi	e9	5781	0		
31	1977				En emploi	e9	6604	0		
32	1978	Mise en couple			En emploi	e9	7053	0		
33	1979				Gestionnaire de	En emploi	e9	8177	0	

34	1980	Naissance fille	Paris	sinistres dans un second groupe	En emploi	e9	9165	0	
35	1981	Naissance fils			En emploi	e9	10482	0	
36	1982				En emploi	e9	12504	0	
37	1983				En emploi	e9	14442	0	
38	1984			Nouvelle entreprise et nouvel emploi : chargé des politiques de règlement	En emploi	e9	15275	0	
39	1985	Mise en couple avec la compagne actuelle			En emploi	e9	16272	0	
40	1986				En emploi	e9	17105	0	
41	1987				En emploi	e9	19334	0	
42	1988				En emploi	e9	18349	0	
43	1989				En emploi	e9	19099	0	
44	1990				En emploi	e9	21518	0	
45	1991				En emploi	e9	22950	0	
46	1992				En emploi	e9	24244	0	
47	1993				En emploi	e9	22840	0	
48	1994				En emploi	e9	23739	0	
49	1995				En emploi	e9	23773	0	
50	1996				Rachat du groupe	En emploi	e9	24578	0
51	1997				En emploi	e9	25099	0	
52	1998			Licenciement abusif pour perte de confiance	En emploi	e9	25776	0	
53	1999			Chômage + auteur à mi-temps	En emploi+ chômage	e9c6	12746	0	
54	2000			chômage + mi-temps d'auteur + mi-temps de journaliste	En emploi+ chômage	e8c2	10950	0	8691
55	2001				En emploi+ chômage	e9c2	18759	0	16117
56	2002				En emploi+ chômage	e9c1	19099	0	16364
57	2003				En emploi+ chômage	e9c1	19708	0	17356
58	2004				En emploi+ chômage	e9c1	20525	0	19191
59	2005			Licenciement mi-temps journalisme (à l'amiable car déménagement des locaux)	En emploi+ chômage	e9c1	19085	0	18355
60	2006			auteur + chômage (se voit comme retraité depuis 2005)	En emploi+ chômage	e4c3	6814	0	31616
61	2007				En emploi+ chômage	e8c5	13906	0	24265
62	2008				En emploi+ chômage	e9c3	24675	0	24675
63	2009				En emploi	e9	26183	0	26183

Post-enquête IDR 2012

* e=actif ; c=chômage ; f= au foyer ; b=maladie ; r=invalidité ; h=autre régime



Post-enquête IDR 2012

Annexe XII : Rapport de l'analyse textuelle par le logiciel Alceste

L'application du logiciel d'analyse de données Alceste au corpus qualitatif permet de décrire, de classer et de synthétiser le corpus qualitatif. A partir des 29 retranscriptions intégrales (deux individus ayant refusé l'enregistrement), le logiciel Alceste effectue une première étude détaillée du vocabulaire : il constitue le dictionnaire des mots employés (liste et classement des mots selon leur nature, leurs racines...) et indique la fréquence d'utilisation de chacun d'entre eux. Le logiciel découpe ensuite le texte en segments homogènes (unités de contexte) et procède à leur classification en repérant les oppositions les plus fortes. Alceste trie les mots et les phrases les plus significatifs en plusieurs « classes » correspondant aux thèmes majeurs du corpus. Le logiciel propose alors une classification descendante hiérarchique des classes identifiées et du corpus reconnu, et propose une analyse factorielle des correspondances. La méthode de la statistique textuelle ainsi appliquée au corpus consiste en un traitement des données par une analyse factorielle (qui met en évidence les différentes structures du corpus et des enquêtés) associée à une classification lexicologique (qui met en évidence l'organisation du corpus selon une partition des unités de contexte). L'analyse du volet qualitatif par Alceste vise également à croiser les unités lexicales (donc le contenu des entretiens sur diverses thématiques) aux caractéristiques des enquêtés émetteurs de ces discours.

LES VARIABLES DU QUESTIONNAIRE

Le logiciel Alceste permet de croiser divers indices prédéfinis aux discours des enquêtés sur les différents thèmes abordés lors de l'entretien. Il s'agit ici de critères sociodémographiques classiques appliqués à Ego : sexe de l'enquêté, année de naissance, situation conjugale, nombre d'enfants et/ou de petits-enfants, CSP d'appartenance, situation professionnelle de l'éventuel conjoint, statut d'occupation du logement, type d'habitat, département de résidence... L'attention a également été portée sur la présence (ou l'absence) d'une résidence secondaire. Quelques éléments sur le parcours professionnel, la fin de carrière et les conditions de sortie du marché du travail ont également été pris en compte : l'âge déclaré d'entrée sur le marché du travail (et non l'âge au premier report), la CSP en fin de carrière, les conditions d'activités (satisfaction face à la dernière activité exercée, pénibilité), la durée d'un éventuel épisode d'interruption pour des raisons de santé entre 2004 et 2011, la

présence ou non de stratégie d'éviction à l'égard d'ego en fin de carrière, les conditions de cessation définitive de l'activité (départ à la retraite choisi/départ à la retraite contraint ; cessation précoce/prolongation de la vie active ; départ à la retraite anticipée pour longue carrière, départ pour maladie/invalidité ou inaptitude, départ dès l'obtention du taux plein, prolongation via la surcote...), l'âge souhaité dans l'idéal, l'âge envisagé et l'âge réel de départ à la retraite. Enfin, des variables portant sur les perceptions de la retraite (retraite attendue avec impatience versus retraite redoutée) et le mode de vie probable (charges économiques et aides durant la retraite) ont été intégrées.

Le logiciel d'analyse Alceste procède par une succession de quatre étapes. Notre objectif sera donc ici de reproduire les principaux résultats de ces différentes phases d'analyse.

LECTURE DU TEXTE ET CALCUL DES DICTIONNAIRES

RESULTATS DE L'ETAPE A

Lecture du corpus et calcul du dictionnaire

Nombre de formes distinctes	:	11890
Nombre d'occurrences	:	364257
Fréquence moyenne par forme	:	31
Nombre de hapax	:	5041
Fréquence maximum d'une forme	:	10064

Les premières étapes de l'analyse nous permettent d'obtenir le tableau ci-dessus. Le corpus analysé est composé de 364 257 mots au total (ou occurrences), chacun étant utilisé en moyenne 31 fois. Le corpus compte néanmoins 5041 hapax (mots employés une seule fois).

Valeurs d'analyse

A34 : Fréquence maximale d'un mot analysé	:	3000
Nombre de mots analysés	:	6144
Nombre de mots supplémentaires de type "r"	:	631
Nombre de mots supplémentaires de type "s"	:	108
Nombre d'occurrences retenues	:	319660
Moyenne par mot	:	46.353060
Nombre d'occurrences analysables (fréq.> 3)	:	89591 soit 28.528350%
Nombre d'occurrences supplémentaires	:	224451
Nombre d'occurrences hors fenêtre fréquence	:	5618

Rapport de l'analyse textuelle par le logiciel Alceste

Après réduction des pluriels, des désinences grammaticales ou encore l'élimination des hapax, il reste 6144 mots susceptibles d'être analysés, 631 mots outils et 108 mots étoilés. La moyenne d'apparition d'un mot est donc de près de 46,35, comme l'indique le tableau précédent.

CALCUL DES TABLEAUX DE DONNEES ET CLASSIFICATIONS

RESULTATS DE L'ETAPE B

Sélection des uce et calcul des données

Nombre de mots analysés	:	1372
Nombre de mots supplémentaires de type "r"	:	336
Nombre total de mots	:	1708
Nombre de mots supplémentaires de type "s"	:	108
Nombre de lignes de B1_DICB	:	1816
Nombre d'occurrences analysées	:	82906
Nombre d'u.c.i.	:	29
Nombre moyen de "mots" analysés / u.c.e.	:	11.092590
Nombre d'u.c.e.	:	7474
Nombre d'u.c.e. sélectionnées	:	7474
100.00% des u.c.e. sont sélectionnées		
Nombre de couples	:	82906

L'étape B de l'analyse nous informe de la nature des mots analysés. Ainsi, le corpus se compose de 1 372 mots pleins, 336 mots outils (supplémentaires de type 'r') et 108 mots étoilés. Le logiciel distingue 29 u.c.i et 7 474 u.c.e.

L'opération B1 calcule aussi la liste des couples-occurrences du corpus analysé et en dénombre ici 82 906.

Attachons-nous à présent à la comparaison des classifications.

DESCRIPTION DES CLASSES D'UNITES DE CONTEXTE RETENUES

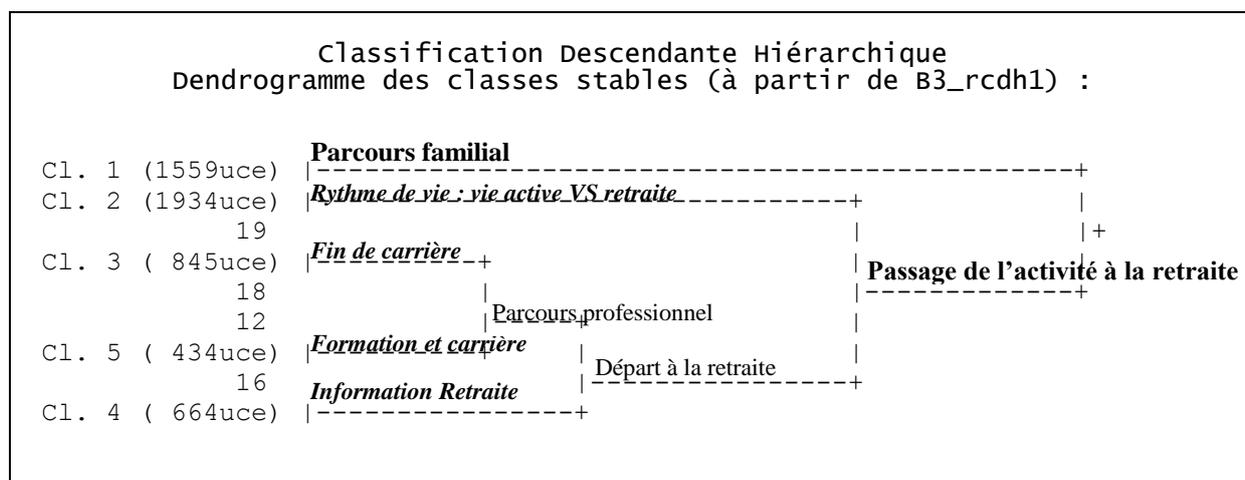
RESULTATS DE L'ETAPE C

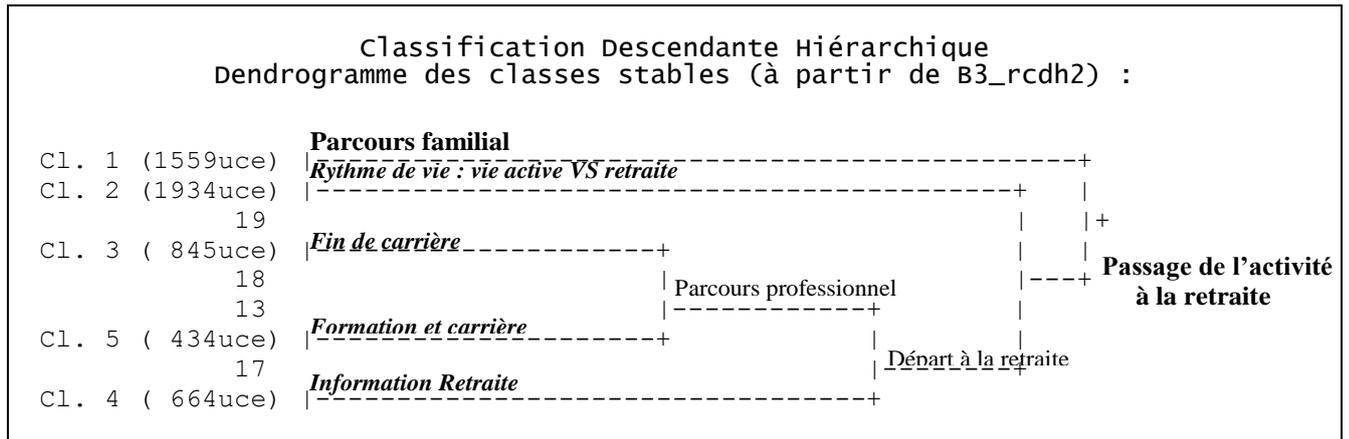
I. La classification

Alceste définit une partition stable des uce en 5 classes. Si l'articulation des classes dans les deux arbres proposés diffère quelque peu, les classes terminales restent très stables. En effet, les deux arborescences restent fixes dans ces deux dendrogrammes : les classes 1 et 4 sont dans les deux situations toujours les plus éloignées. Dans les deux classifications nous

constatons une opposition de la classe 1 à l'ensemble des autres classes (2, 3, 4 et 5). Ce dernier groupe résulte lui-même d'assemblages successifs : la classe 3 et la classe 5 constituent l'unité de base puisque l'on observe entre ces deux classes un lien plus étroit dans les deux arborescences ; la classe 4 se rallie ensuite au groupe constituant ainsi une unité solide ; puis on observe une ramification avec la classe 2 avant que finalement la classe 1 ne rejoigne le groupe.

Bien que l'assemblage des classes lexicales autour du thème de la retraite varie quelque peu (notamment l'assemblage entre les classes 3 et 5 qui portent sur le parcours professionnel), les deux arborescences restent fixes avec toujours une opposition entre la sphère professionnelle et une sphère plus personnelle. En effet, la première classe, qui concerne le parcours familial de la naissance à la retraite et le réseau familial durant l'enfance et à l'heure actuelle, se distingue des autres classes portant sur le passage de l'activité à la retraite. Au sein de ce groupe que constituent les classes 2, 3, 4 et 5, nous pouvons repérer des divisions successives. La première permet de distinguer la thématique des rythmes de vie (rythme pendant la carrière professionnelle mais aussi pendant la retraite, aménagement du temps, mode de vie, activités de loisirs et voyages...) à celle plus spécifiquement relative au parcours professionnel et à la cessation d'activité (Départ à la retraite). Le groupement « Départ à la retraite » dévoile à son tour des ramifications : cette association lexicale porte d'une part sur le volet administratif (informations relatives à la retraite, législation, démarches personnelles et liquidation des droits...) et sur le parcours professionnel. L'unité « Parcours professionnel » repose sur le noyau dur que constituent la classe 5 « Formation et carrière » et la classe 3 sur la « Fin de carrière ».





1. La sphère personnelle : Parcours familial

Le premier axe mis en exergue par cette analyse lexicale distingue très clairement la Classe 1, qui fait référence au parcours familial des enquêtés.

La classe 1 (1559 Unités de Contexte Élémentaires, ou uce) contient 9,77% des uce retenues dans l'analyse. Dans cette classe, les enquêtés se sont exprimés sur leur parcours familial, de leur enfance à aujourd'hui. Ce fut également l'occasion de se prononcer sur le vieillissement des générations antérieures, la fin de vie de leurs parents ou encore sur le réseau familial à la retraite (enfants, parents et beaux-parents, fratrie, amis, ex-collègues, etc.).

Effectivement, les termes d'adresse et de référence évoquant des liens familiaux sont surreprésentés ici : enf+ant(288 occurrences), mère(210), parent(171), maison(162), père(150), fille(137), sœur(131), famille(113), mari(110), femme(108), mort(99), frère(98), maman(79), mais aussi familial(38), petits-enfants(33), grands-parents(30)... Soulignons l'apparition fréquente dans le discours de ces enquêtés, des parents, de la fratrie et des enfants, les termes relatifs à ces personnes ayant un khi² très élevé : mère (khi²=442,19) et maman (khi²=104,31), père (khi²=268,84), sœur (khi²=243,00), frère (khi²=211,19), fille (khi²=192,78), fils (khi²=145,37), aîné (khi²=103,40), parents (khi²=32,99). Les événements de constitution ou de dissolution du groupe familial apparaissent, notamment à travers les verbes habiter(93 occurrences), vécu(43), décéder(55), mort(99), élever(17), marier(12), séparer (12), décéder(55) ou encore les substantifs naissance(16), divorce(19), décès(8).

La classe 1 se distingue aussi des autres classes par une forte présence de noms de lieux (ville de naissance, lieu de l'enfance, etc...) : Paris (126), né(52), Saint+(36), parisien(31), campagne(30), région(37), vill+(23), Lyon(19), Loire(16), Bretagne(15), Bordeaux(12), Drôme(12), Loire(12), Caire(10)... Des mots relatifs aux époques/mesures et

de marqueurs de la personne, instruments qui renforcent ici ces discours sur la possession ponctuent ces discours : ma(472 occurrences), mes(257), mon(381)... Nous pouvons aussi relever la présence de termes relatifs à la vieillesse et à la mort : vie(141 occurrences), vivre(111), mort(99), âgé(81), décéder(55), perdu(25), autonom<(21) ou encore décès(8). Enfin, les vocables suivants apparaissent exclusivement dans cette classe (leur pourcentage est égal à 100 ici) : papa, tante, décès, nourrice, veuf, beaux-parents, beau-père, grands-parents, petite-fille, petit-fils mais aussi des termes relatifs aux espaces de vie tels que locatif, espace, résidence.

Comme l'indique cette liste non exhaustive des termes les plus employés dans les entretiens, le vocabulaire spécifique de la classe est donc fortement marqué par la dimension personnelle. Ont été évoqués le temps de la petite enfance des enquêtés, les événements ayant ponctué leur parcours familial (mariage, naissance, divorce...), mais aussi la vieillesse (leur vieillesse comme celle de leurs parents, et la fin de vie de ces derniers).

Le tableau détaillant l'analyse des mots par catégorie grammaticale (cf. *tableau des chi2 fourni en fin de rapport*) souligne que les mots liés au champ lexical de la famille dominant dans cette classe tout comme les marqueurs de la personne, les noms de lieux ou pays et les marqueurs d'une relation spatiale, les nombres ou marqueurs de dates et les prénoms. En revanche, on note le faible poids des verbes, des modaux, des adverbes en -ment ou encore des démonstratifs.

La classification du corpus composant la classe 1 permet de repérer des proximités entre deux ou plusieurs termes plus spécifiques. Cinq sous-groupes lexicaux se dégagent ici avec au sein de chacun, des combinaisons particulières. Le premier volet met en valeurs les épisodes de l'enfance et du parcours individuel ; se dégagent quelques rapprochements entre les mots *divorce/veuf*, *couple/marier/familial*, *espace/locatif* et *immeuble* ... Le deuxième volet de la classe 1 porte davantage sur la dimension résidentielle : on retrouve alors les binômes *charge/propriétaire*, *appartement/studio*, *résidence/secondaire*. Les relations intergénérationnelles et le vieillissement font l'objet du troisième sous-groupe : il s'agit ici de « s'occuper » des « *petits-enfants* », d'avoir des contacts « *réguliers* » avec « *papa* », de « *vivre autonome* » ou encore de la fin de vie et la « *mort* » des « *grands-parents* ». Le quatrième volet est davantage centré vers les générations descendantes et les activités de gardes : « *garder* » sa « *petite-fille* », « *venir habiter* » auprès des « *filles et petit-fils* » ou « *filles et petites-filles* » ... Enfin on retrouve dans le dernier volet des termes évoquant l'histoire

A6 kilometr<	-----+
A9 saint+	-----+-----+
A6 bordeaux	-----+-----+
A6 drome	-----+
A9 ecole+	-----+-----+-----+-----+
A6 matern+el	-----+
A7 nourrice+	-----+-----+
A9 petite_fille	-----+-----+
A6 gard+er	-----+
A9 habit+er	-----+-----+-----+
A6 venir.	-----+
A9 fils	-----+-----+-----+
A6 petit_fils	-----+
A9 garçon+	-----+-----+
A9 fille+	-----+-----+
A6 petites_filles	-----+
A7 bretagne	-----+-----+-----+-----+-----+
A7 vill+23	-----+-----+
A9 parisien+	+-----+
A9 region+	+
A9 tante+	-----+-----+
A6 province+	-----+
A9 ne+	-----+-----+-----+
A7 guerre+	-----+
A8 vecu+	-----+-----+
A7 ensemble+	-----+
A9 famille+	-----+-----+-----+-----+
A7 cousin+	-----+
A9 sœur+	-----+-----+-----+
A9 aine+	-----+-----+
A9 frere+	-----+-----+
A6 versailles	-----+
A9 mari+	-----+-----+-----+
A6 elev+er	-----+
A6 quartier+	-----+-----+
A9 paris	-----+-----+
A6 caire	-----+

En replaçant le vocabulaire spécifique de la classe dans son contexte d'énonciation, nous constatons qu'il ne s'agit pas tant ici de qualifier l'enfance et les conditions de vie des enquêtés que de retracer les différentes étapes qui ont ponctué leur parcours. Les interrogés évoquent donc leur enfance et leur entourage familial (« *Je suis née à Paris, d'une famille qui habitait Paris. Je suis la cinquième de six enfants. Les trois aînés sont nés avant la guerre et les trois derniers après la guerre. C'était une famille très unie.* » ; « *Je suis née au Portugal. J'étais avec mes parents. Après je suis partie à Lisbonne, je suis restée là-bas, j'ai connu mon mari. Donc on s'est marié, on a eu trois enfants, et après on est venu en France en 1970* ».). Ces individus ont, dans leur globalité, été élevés auprès de leurs parents et de leur fratrie et ont entretenu des liens importants avec leurs grands-parents (« *Mon père est décédé quand j'avais 10 ans, en 1956. J'ai été élevée avec mon grand-père, enfin, on a toujours habité avec les grands-parents* »). Les propos recueillis ici témoignent de la solidité des liens de filiations

(ascendants et descendants) mais aussi des liens entre collatéraux, en particulier avec la fratrie. L'importance de ces liens est d'ailleurs soulignée lorsque les enquêtés décrivent leur entourage familial actuel : « *Mon fils habite à 500 mètres d'ici, ma fille habite dans le 19^e » ; « là on retrouve ma sœur tout à l'heure avec d'autres amis ».*

Les enquêtés ont évoqué la vieillesse des générations ascendantes voire leur fin de vie (parents, beaux-parents, grands-parents) : « *Ma belle-mère est toujours en vie. Elle a 92 ans. Elle habite en région parisienne, dans une maison de retraite » ; « Mon père est décédé en 2005 et ma mère est encore en vie, elle est dans une maison de retraite » ; « Ma mère était hospitalisée, ma tante aussi, ma sœur a récupéré mon grand-père là où elle est en province dans un hôpital ».* Enfin, ils se sont exprimés sur leur propre vieillesse (« *On se dit : bon, allez, on profite. Les enfants n'ont pas besoin de nous. Si, on garde le petit-fils et tout mais bon »*).

Tableau I : Liste des Unités de Contexte Élémentaires spécifiques de la classe « Parcours familial »

Clé sélectionnée : A	
6927	43 alors mes #beaux_parents, c'-est ma #belle_mere. ma #belle_mere. mon #beau_pere je l' ai jamais #connu, il est #mort #jeune. donc ma #belle_mere est toujours, est toujours en #vie, elle a quatre vingt douze #ans. elle #habite en #region #parisienne, dans l' essonne, dans une #maison de retraite\$
5658	38 je suis #nee a #paris, d' une #famille qui #habitait #paris. euh, je suis la cinquieme de six #enfants. les trois #aines sont #nes avant la #guerre et les trois derniers apres la #guerre. c' etait une #famille tres unie. les #parents s' entendaient bien donc on a toujours #vecu presque tous #ensemble dans un #grand #appartement a #paris.
7048	38 alors je suis #nee en 1947 a chazelles sur #lyon, dans la #loire et j' etais la numero huit/ #neuf d' une #famille de dix #enfants. donc huit/ #neuf puisque j' ai une #sœur #jumelle. donc mon #pere etait ouvrier chapelier et ma #mere etait #femme au #foyer.
658	36 on n' est pas une #famille nombreuse. j' ai deux #freres et mon #pere est #decede quand j' avais dix #ans, en 1956, j' ai ete #elevee avec mon #grand_pere, enfin, on a toujours #habite avec les #grands_parents.
3060	36 mes #grands_parents, je n' ai pas de #grands_parents. mes grands_peres et grands_meres. mon #grand_pere je ne l' ai pas #connu et ma #grand_mere est #morte je devais avoir dix #ans. mais mes #parents, voila. mes #grands_parents je ne les ai pas #connus. donc j' ai #connu tres peu de #famille. mon #pere je l' ai.
395	34 donc je suis #nee au #portugal. j' etais avec mes #parents. apres je suis partie a lisbonne, je suis #restee la-bas, j' ai #connu mon #mari. donc on s' est marie, on a eu trois #enfants, et apres on est #venu en #france en 1970. on avait deja nos trois #enfants. mon #fils, l' #aine, est ne le onze mai 1965.
6309	34 ma #mere est #decedee. elle est #restee en #region #parisienne parce-que ses trois #enfants y etaient, que petit a petit en #bretagne tout le monde est parti aussi, #decede ou voila. donc elle avait plus trop de liens, une fois qu' elle a elle meme #perdu ses #parents et son #frere aussi, il est #mort assez #jeune, elle n' avait plus-de #famille trop trop #proche.

666 32 ma #fille a un #garcon. elle est #nee en 1974. non, mes #enfants sont #nes en 1972 et 1973. ils sont #rapproches. mon #fils #habite a cinq cents #metres d' ici, ma #fille #habite dans le 19e, RIRES.

134 30 moi j' ai mon #pere, mon #pere est #decede en 2005 et ma #mere est encore en #vie, elle est dans une #maison de retraite. et puis ma #femme a #perdu son #pere tres #jeune. elle a #perdu mon #pere elle avait dix #neuf #ans, et puis sa #mere elle l' a #perdue ca fait sept #ans\$

2755 30 donc on se dit bon, allez, on #profite. non mais c'-est-vrai, c'-est-vrai, bon les #enfants n' ont pas besoin de nous. si, on #garde le #petit_fils et tout mais bon, mais sinon. voila. et puis on fait #profiter aux #amis. la on a #amenes deux #amis, dont une #amie qui #vient d' etre #veuve la, dans la #maison de #campagne qui n' est pas loin-de #paris.

5493 30 j' avais le #garcon dont on n' a pas beaucoup parle d'-ailleurs. ismael qui est informaticien et qui maintenant #habite dans le #coin, qui a vingt sept/ vingt huit #ans. donc j' avais quatre #enfants, il fallait quand-meme les #loger, c'-est pour cela qu' il y avait une #chambre avec les deux #enfants, la #grande #fille, le #garcon et nous qui #vivions la.

6022 30 alors la plus #jeune #habite a trois cents #metres d' ici parce-que son #mari travaille avec son #pere, son #pere est artisan donc ils cherchaient a s' implanter dans le #coin donc ils sont #proprietaires, ils ont #achete une #maison donc depuis deja maintenant cinq six #ans a peu pres. et l' autre #habite a villiers sur morin.

6909 28 ah non, on est pas #reste longtemps, on a du #rester deux #ans. bon ma #femme s' est #retrouee eloignee de sa #famille subitement, et des #amis, donc ca a pas tres bien. ca a pas ete quoi. moi je serais bien #reste, mais enfin, etant marie bon. donc on est #revenu deux #ans apres. pour creteil.

1257 27 voila, donc j' ai ete #elevee a trouville sur mer, j' ai fait mes #etudes au #lycee de #deauville et ensuite a l' #universite de caen, et ensuite j' ai #vecu un #an au #canada et en revenant du #canada,

1339 27 ma #mere etait #hospitalisee, ma #tante aussi parce-que mon #grand_pere et il n' y avait que ma #sœur et moi qui nous sommes #occupees de tout, ma #sœur a #recupere mon #grand_pere la ou elle est en #province dans un hopital, moi,

2466 27 enfin voila il a eu trois #enfants d' un premier #mariage et deux #enfants de ce #mariage la, voila. j' ai un autre #frere qui est a fontenay aux roses, c'-est le 92, qui #vit avec sa #femme et il a un #fils qui est lui #independant, qui est, mon #neveu est a savigny sur orge.

2799 27 ben la on #retrouve ma #sœur tout-a-l'-heure avec d' autres #amis, bon. non non, ca va. par-exemple ma #sœur qui a #perdu son #mari, il etait #jeune, d' une leucemie, elle s' est #retrouee avec un #fils et bien moi je m' #occupais de son #fils, bon.

3771 27 #maman a toujours #habite avec nous. elle avait soixante cinq #ans quand mon #pere. et puis ma #fille est arrivee et puis c'-est elle qui la #gardait. donc c'-est-vrai que j' ai eu la chance d' avoir quelqu'-un a la #maison et ne pas avoir besoin de #nourrice et de. et puis en-meme-temps on avait le premier #fils de mon #mari aussi donc j' ai eu la chance d' avoir toujours ma #mere.

4924 27 non. je ne les ai jamais vus. alors donc y avait ces treize #sœurs et les #parents de ces quatorze #enfants c' etait un homme alcoolique qui est #mort. je ne sais meme pas si c'-est avant ma #naissance mais quelque-chose comme ca de #catastrophique. et la #mere est #venue a #paris a la fin de la #guerre, moi je ne l' ai pas #connue, j' etais petite, elle est #morte quand j' etais petite.

D'après les analyses des variables descriptives de cette classe (ou mots étoilés), nous pouvons noter que les individus qui ont fortement alimenté le lexique spécifique à la classe 1 (parcours familial) sont surtout des femmes : (1006 uce sur les 1559 que comporte la classe

proviennent de femmes) avec un conjoint encore en activité, des femmes indifférentes face à l'approche de leur retraite et qui déclaraient un âge idéal de départ postérieur à l'âge légal et relativement tardif (61 ou 65 ans). 1134 uce de cette classe sont issues des entretiens réalisés auprès de propriétaires de leur logement principal. Ce discours provient aussi de femmes ayant exercé dans des conditions favorables jusqu'à la sortie en emploi (pas d'éviction en fin de carrière - 1091 uce), et ayant elles-mêmes fait une sortie de l'emploi relativement tardive, en ayant recours à la retraite progressive voire à la surcote (57 uce de la classe proviennent d'individus ayant bénéficié d'une retraite progressive et 589 de surcoteurs).

2. La sphère professionnelle : Passage de l'activité à la retraite

Nous allons ici traiter de divers aspects du passage de l'activité à la retraite. Cette partie de l'arborescence distingue deux sous-unités : la première relative au mode de vie à la retraite, la seconde considérant plutôt le parcours professionnel. A partir de l'analyse de la surreprésentation des mots qui définissent le vocabulaire spécifique de ce sous-groupe, deux unités se distinguent. Dans la première, les interrogés s'expriment sur cette nouvelle étape du cycle de vie que représente la retraite, mêlant le rythme de vie et les loisirs ; dans la seconde, nous retrouvons du discours portant sur le parcours professionnel et la cessation d'activité. Cette seconde unité est elle-même divisée en trois contextes : le premier porte la fin de carrière ; le second décrit leur formation scolaire et les différentes étapes de leur parcours professionnel ; le dernier contexte, enfin, aborde la question de la retraite sur un plan plus administratif.

a) Rythme de vie : vie active VS retraite

La classe 2 (1934 Unités de Contexte Élémentaires, ou uce) contient 35,58% des uce retenues dans l'analyse. Dans cette classe, les enquêtés se sont exprimés sur le mode de vie avant et pendant la retraite, et les éventuelles transformations engendrées par la cessation d'activité.

Cette classe concerne les rythme de vie durant la vie active et à la retraite. Le vocabulaire spécifique de la classe 2 est fortement marqué par l'aspect des loisirs ; il est d'ailleurs essentiellement composé de verbes -des verbes modaux comme des verbes de mouvements et d'action- révélateurs des déplacements et activités : faire(629 occurrences), aller (581), voir(376), prendre(261), arriver(144), aimer(111), laisser(70), regarder(62), écouter(58), lever(49), manger(48), ennuyer(33), marcher(28), lire(22), courir(17), ou encore

promener(15). Les adjectifs et adverbes sont plutôt rares ici, tout comme les marqueurs de la personne; il ne s'agit donc pas d'un discours très descriptif.

La classification hiérarchique de la classe 2 permet de repérer quelques associations de mots-clés qui informent sur le rythme de vie des individus. « *Fatigués* » de se « *lever* » à une « *heure* » matinale et fixe durant de longues années pour aller au bureau, les jeunes retraités profitent de cette nouvelle liberté qui leur permet de « *prendre le temps* », d'« *apprendre plein* » de choses, de se « *promener et de marcher la semaine* », bref de pratiquer des activités que le rythme au travail ne permettait pas.

C.A.H. du contexte lexical B	
B8 tete+	-----+-----+-----+--+
B6 dejeuner+	-----+
B9 jour+	-----+-----+-----+
B6 promenter	-----+
B7 semaine+	-----+-----+
B6 march+er	-----+
B6 plein+	-----+-----+-----+--+
B6 apprendre.	-----+
B7 coup+	-----+-----+
B6 sport+	-----+
B6 content+	-----+-----+-----+
B6 collegue+	-----+
B7 aim+er	-----+-----+
B7 ennu+y+er	-----+
B9 truc+	-----+-----+-----+--+
B8 regard+er	-----+
B7 voyage+	-----+-----+
B6 oper+er	---+-----+
B6 chirurgi<	---+
B6 agreable+	-----+-----+-----+
B6 monde+	-----+-----+
B6 avion+	-----+-----+
B6 asseoir.	-----+
B7 ecout+er	-----+-----+-----+--+
B6 mets	-----+
B6 fou+	-----+-----+
B6 lit+	-----+
B6 prochain+	-----+-----+-----+
B6 chi+er	-----+
B6 endroit+	-----+-----+
B7 lire+	-----+-----+
B6 livre+	-----+
B9 bureau+	-----+-----+-----+--+
B6 laiss+er	-----+
B7 porte+	-----+-----+
B6 mot+	-----+
B9 journee+	-----+-----+-----+
B9 lev+er	-----+-----+
B7 fatigu+	----+-----+
B9 heure+	---+---+
B6 demie+	---+
B7 sympa+	-----+-----+-----+
B6 arriv+er	-----+

B9 soir+	-----+-----+	
B9 matin+	-----+-----+	
B8 apres_midi	-----+	
B9 faire.	-----+-----+-----+-----+-----+	
B9 aller.	-----+-----+	
B7 voir.	-----+	
B8 mang+er	-----+-----+-----+-----+	
B9 fois	-----+-----+	
B6 rendez_vous	-----+	
B9 prendre.	-----+-----+-----+	
B9 temps	-----+-----+-----+	
B6 montre+	-----+	

On retrouve donc ici un vocabulaire relatif aux activités quotidiennes (régulières ou occasionnelles) et à la temporalité. Les indicateurs de mois et jours sont d'ailleurs très présents dans cette classe dont l'essentiel des discours porte sur les rythmes de vie : temps(223), jour(194), soir(92), matin(91), semaine(75), journée(71), après-midi(30), samedi (25), dimanche (18), midi(18), vendredi(14), rythme(14), lundi(11), mardi(11)... Nous pouvons également noter la forte présence de dates, outils qui ponctuent les différents parcours, ainsi que la présence de termes appréhendant les activités développées lors de la retraite : voyage(47), fatigue(35), rendez-vous(31), livre(25), endroit(20), sport(19), air(17).

Les termes « assise », « avion », « expositions », « réveiller », « prochain », « sport », « lever », « promener », « après-midi » ont presque exclusivement été utilisés dans cette classe (entre 90% et 100% de l'ensemble des usages). D'autres substantifs informent sur les activités des enquêtés et la transition entre l'activité et la retraite : bureau(68), collègue(63), réunion(17), versus exposition(10), club(14), livre(25), promener(15)... Le rythme de vie et les occupations développées à la retraite s'inscrivent donc en opposition à un mode de vie autrefois dicté par les contraintes liées à l'environnement professionnel.

Les extraits les plus représentatifs de cette classe mettent en évidence un contraste entre le mode de vie durant la vie active et le mode de vie à la retraite. Du temps de la vie active, les individus devaient faire face à diverses contraintes (professionnelles, familiales) ; le champ des possibles était donc considérablement limité par le manque de temps et la fatigue : « *il voulait qu'on ressorte un petit peu, tout ça, et moi j'étais tout le temps fatiguée, au bout d'une journée, toute la journée debout* » ; « *Je sortais du travail, j'avais trente minutes pour me laver la tête et je rentrais à la maison : je faisais les devoirs des enfants, je préparais le repas* ». Aujourd'hui, les jeunes retraités sont moins restreints : il y a moins de contraintes ou obligations, plus de possibilités, plus de temps pour faire des choses qu'on ne pouvait pas faire avant ou plus de temps pour ne rien faire... « *je ne veux plus être assise* » ; « *on regarde*

le golf à la télévision, c'est tard le soir mais ça ne fait rien, on ne t'attend pas le lendemain » ; « il finit de manger et il va prendre son café. Et après il revient et moi je suis à la maison, je regarde la télé ou je suis à la terrasse » ; « je prends mon café et j'ouvre mes mails de 9h30 à 10h30. 10h30 je fais mon lit, je prends ma douche, je me lave le visage et tout, après je commence à m'habiller et je ne donne jamais de rendez-vous avant midi, (Rires) ». Les jeunes retraités apprécient donc de disposer d'une plus grande liberté d'action et de gestion du temps.

Lorsqu'on les interroge sur la façon dont ils vivent ou envisagent leur avenir, certains prévoient « de faire un peu de bénévolat » ou de retrouver une activité rémunérée afin de faire face à une baisse de revenus et au risque d'isolement. Mais la grande majorité des enquêtés se disent toutefois ravis d'être à la retraite : ils évoquent notamment la liberté de disposer de leur temps comme ils l'entendent et leur plus grande disponibilité. Les quelques adjectifs présents dans cette classe confirment d'ailleurs que les activités et le mode de vie à la retraite sont plutôt satisfaisants, les termes employés renvoyant à des sensations positives : content(63), sympa(29), fou(26), beau(23), ouvert(22), agréable(21), libre(18). Ces termes favorables et avantageux utilisés ici donnent donc une description positive de leur mode de vie.

Tableau II : Liste des Unités de Contexte Élémentaires spécifiques de la classe « Rythme de vie »

Clé sélectionnée : B		
601	28	mais on en avait déjà #parle. parce-que lui il est. il voulait qu' on ressorte un #petit peu, tout ca, et moi j' etais tout le #temps #fatiguee. c'-est-vrai, au-bout d' une #journee, toute la #journee debout. parce-que je me #levais a six #heures pour mes poubelles et apres je n' #arrivais pas a me recoucher parce-que il-y-a tout le #boulot a #faire, le lavage, le #repassage, il-y-a tout.
5050	27	mais enfin bon, je #vais #aller a new-york je-crois. deja, pour #commencer, RIRES. un #petit peu, #genre une quinzaine de #jours, parce-que moi ce-que j' #aime c'-est #prendre mon #temps. donc il ne faut pas que j' #aille a un #truc ou il faut #courir le #matin. me #laisser vivre, #tranquillement. j' ai #voyage seule en #inde, en chine.
4556	23	moi je #sortais du travail, j' avais trente #minutes pour me #laver la #tete et je #rentrais a la maison: je #faisais les devoirs des enfants, je #preparais le #repas, on dinait en famille, je #couchais les enfants et on avait du #temps pour #lire, #lire les #journaux, #regarder la #tele ou pour ces #reunions dont je #parlais tout-a-l'-heure.
585	20	moi deja le #cafe je ne #prends pas donc, vous #voyez, qu' est-ce-que je #vais #faire dans un #cafe si je ne #prends pas de #cafe. des #fois je me #force a #prendre un #cafe et apres. ce n' est pas. je n' #aime pas le #cafe.
4310	20	donc le public ne peut pas. donc le #savoir n' est pas #ouvert a tout le #monde! j' avais ete une #fois aux archives nationales pendant mes #heures de #boulot, j' avais #pris une #demie #journee pour #aller #controler: qu' est-ce-que on perd comme #temps! oh.

4373 20 alors des #fois c'-est #embetant parce-que on ne sait pas les contrastes. alors sur le #noir et #blanc ca a l' #air bien et puis quand on #voit les #couleurs, on se dit oh #merde, les #couleurs sont moches.

7114 20 on est a-cote quoi. quand c'-est #fini, je-pense que c'-est #fini. donc j' y suis #passee une #fois ou deux et puis. apres on s' est retrouve avec d' anciennes #collegue, plusieurs #fois, par-exemple quand elles #font le #soir, je ne sais pas, un #anniversaire ou un #truc, elles m' #appellent, j' y #vais et la je suis #contente de les retrouver.

810 19 sinon, je #ferai rien. non, je ne veux plus etre #assise, je n' #aime pas etre #assise a un #bureau. j' avais toujours la bougeotte, meme au #bureau. enfin, j' etais quelqu'-un qui ne #telephonait jamais mais qui se #deplacait, qui #allait #voir la personne qui #faisait le #truc, je disais ca, je suis quelqu'-un qui #bougeait beaucoup.

6789 19 quand on #regarde le #golf a la television parce-que ca nous #arrive souvent aussi, mais c'-est tard le #soir mais ca ne fait rien, on ne t' #attend pas le lendemain #matin meme aux #etats-unis, les avions et les #routes sont tres tres #frequents,

582 18 mais lui il #va, tous les #jours il #finit de #manger et il #va #prendre son #cafe. et apres il #revient et moi je suis a la maison, je #regarde la #tele, je, ou je suis dans la terrasse, il fait toujours #beau la-bas.

813 18 A partir de 9h30, je ne #prends pas mon #cafe, je #prends mon #cafe et j' #ouvre mes #mails de 9h30 a 10h30. 10h30 je #fais mon #lit, je #prends ma douche, je me lave le visage et tout, apres je #commence a m' #habiller et je ne donne jamais de #rendez_vous avant #midi, RIRES.

2040 18 bon moi j' y #vais assez souvent, j' y #passe quinze #jours trois #semaines, RIRES, comme je peux #bosser a narbonne, bon, je suis #tranquille quoi! voila. donc on #fera, je-pense qu' elle #va. je sais pas ce-que elle #va #faire mais elle #va peut-etre #aller plus souvent a narbonne\$

3870 18 comme ca, mine de rien, #toc, je t' embrouille! j' avais mon #repas du #soir! j' avais le #petit dej. le #petit dej, on l' a toujours, c'-est bon. mais c'-est-vrai qu' avant je #rentrais, ben je m' #asseyais. je #rentrais a vingt #heures donc c'-est bien, je m' #asseyais.

4834 18 mais quand vous n' #aimez pas le #sport. et puis alors les #nuits, enfin a dix huit #heures vous etes a la plage parce-que y a rien d' autre a #faire, a dix huit #heures le #soir quand vous voulez #rentrer, enfin non non.

917 17 au-moment ou je me suis #coince le #bras, oui oui, c' etait ca! et par-exemple j' etais #invitee a #dejeuner parce-que le poste que j' avais #faisait que j' #allais #dejeuner, et il y en avait une qui avait mis un #petit #mot sur le #bureau du #drh Véronique est #partie #dejeuner avec monsieur #untel.

3409 17 #concert #gratuit. c'-est comme la #salle cortot, tous les #mardis, les #concerts du #midi de douze a treize #heures, ceux qui #aiment la #musique. en-plus c'-est une vraie #salle de #concert qui est tres connue, et il-y-a vraiment des #eleves #extraordinaires qui #jouent du violon, du piano, du violoncelle.

4935 17 on etait ce-que on #appelle debitrices: debitrice c' etait l' esclave de la vendeuse. c'-est-a-dire que la vendeuse #faisait la vente vous #voyez comme ca vous #va bien, nanana et nous on #prenait le #truc, on #allait #accompagner la cliente a la caisse, on #courrait a la #reserve, il fallait le #matin #faire le #menage.

3348 16 j' #ecoutais de la #musique, de #temps en #temps, effectivement je suis #passee par le cap de #regarder quelques #films, des #films ou meme des #trucs pour m' abrutir un peu, et crac, apres j' ai dit bon, tu ne #vas pas.

3891 16 ah ben oui mais #attends, on est en #train de #discuter! surtout que c'-est le #soir qu' on #commence ca, vers dix sept #heures, quand tout le #monde #commence a partir, que le #telephone #commence a moins sonner, qu' enfin on peut,

D'après les analyses des variables descriptives de cette classe (ou mots étoilés), nous pouvons noter que les individus qui traitent davantage des rythmes et du mode de vivre la retraite (classe 2) sont surtout des d'individus qui s'estimaient satisfaits de leur poste lors de l'enquête quantitative (sur les 1934 uce qui composent cette classe, 1435 proviennent d'individus satisfaits). On retrouve ici des hommes et des femmes en couple dont le conjoint est déjà à la retraite, prévoyant de partir à la retraite à 59 ans (âge idéal et âge probable) mais n'ayant pas liquidé leurs droits à cet âge. Ce sont essentiellement des individus n'ayant pas exercé d'activité mentalement pénible entre 2000 et 2004 (767 uce) mais ayant souffert d'une mise à l'écart en fin de carrière (811 uce), ou des individus ayant mis fin à leur vie professionnelle pour des raisons de santé (départ à la retraite pour invalidité ; on décèle d'ailleurs parmi eux des individus enregistrant une importante période de maladie en fin de carrière). Enfin, signalons que le discours de cette classe est davantage le discours de personnes vivant en location.

b) Départ à la retraite

a. Parcours professionnel

Cette partie de l'arborescence distingue deux sous-unités : la première porte sur les fins de carrières, la seconde considère plutôt la formation initiale et le parcours professionnel.

i. Fin de carrière

La classe 3 compte 845 uce, soit 15,54% de l'ensemble des uce retenues dans cette analyse. Son vocabulaire le plus spécifique est constitué principalement d'adverbes, de démonstratifs, de marqueurs d'une relation d'intensité ou de marqueurs d'une modélisation. Le discours, plutôt descriptif et explicatif, aborde ici la question de la fin de carrière et de la sortie de l'emploi (conditions de fin de carrière, modalités de cessation d'activité, maintien en emploi).

Les groupes sémantiques les plus caractéristiques de ce contexte concernent la sphère du travail : gens(121 occurrences), entreprise(65), professionnel(47), formation(43), besoin(39), personne(38), poste(28), métier(27), parcours(22), contact(22), ambiance(18). Comme l'indique les verbes et adjectifs les plus employés dans cette classe, les individus décrivent leurs conditions de travail en fin de carrière et leur sentiment face à la dernière activité exercée. Ils évoquent également leur sortie de l'emploi et portent une évaluation sur

l'ensemble de leur parcours : dire(136), comprendre(42), bonne(41), difficile(39), intéresser(31), sentir(30), important(30), facile(24), regretter(22), humain(18), utile(12), dramatique(12), contraire(9), meilleur(9), profond(8), épanouir(8), positif(7). Les mots-clés de cette classe dévoilent aussi un discours sur l'évolution des conditions de travail et nouvelles stratégies de management mise en place (les mots « mission », « rendement », « tactique », « enjeu » ou encore « management » n'apparaissent que dans cette classe).

La classification des termes représentatifs de la classe 3 présente de nombreuses ramifications. Ce corpus traite de la place du travailleur âgé en fin de carrière, de son regard sur son parcours. A en croire le vocabulaire spécifique de cette classe (difficile, dramatique, pression, regret, rendement, tactique, considérer...), il semble que l'atmosphère de travail en fin de carrière n'ait pas toujours été plaisante pour ces jeunes retraités. L'évolution des conditions de travail et de la vie dans l'entreprise sont pointées du doigt : les enquêtés ont assisté à une détérioration de l'environnement professionnel au cours de leur carrière et expliquent la « *regretter* ». Ils déplorent le manque de « *contact humain* » entre la « *hiérarchie* » et les « *salariés de l'entreprise* », le « *stress* » qui pèse sur « *le personnel* » « *complètement sous pression* », le « *management difficile* ». Ils rappellent le « *besoin* » du travailleur « *de s'épanouir et d'être considéré* », de « *servir* », de « *se sentir vraiment utile* », et prônent un « *meilleur respect du salarié* ». Car en effet, si certains ont pu exercer leur activité professionnelle dans des conditions plaisantes (« *bonne ambiance* », « *chance* » de pouvoir « *essayer beaucoup de choses* »...), de nombreux enquêtés ont avoué n'avoir connu aucune « *évolution professionnelle profonde* » en fin de carrière ; ils disent « *au contraire* » se « *sentir poussés* » vers la sortie (éviction, mise au placard, etc.). Cet aspect est renforcé par l'usage de marqueurs d'une intensité tels que plus(195 occurrences), très(149), toujours(102), beaucoup(100).

Les entretiens ont permis de mettre l'accent sur le chômage et la marginalisation qui frappent les seniors en fin de carrière. Cette fragilisation en fin de carrière due à l'entreprise les incite bien souvent à partir en retraite dès que possible, quitte à démarrer une nouvelle activité par la suite (bénévolat ou activité rémunérée lorsque cela est possible). Face à ces pressions exercées par l'entreprise sur les travailleurs, qui ont parfois été la cause principale de leur propre départ à la retraite (comme Véronique, « *partie contrainte et forcée* »), les enquêtés évoquent les aménagements nécessaires en fin de carrière afin de permettre au salarié d'avoir un parcours évolutif (promouvoir les « *formations professionnelles* », redonner goût au travailleur, ressusciter en lui son « *intérêt professionnel* »).

C.A.H. du contexte lexical C

C9 professionn+el	-----+-----+-----+-----+--+				
C9 format+ion	----+-----+				
C7 organ+16	----+				
C8 interess+er	-----+-----+				
C6 servir.	-----+				
C7 sentir.	-----+-----+-----+				
C6 pouss+er	-----+				
C9 regrett+er	-----+-----+				
C8 utilis+e	-----+-----+				
C7 vraiment	-----+				
C9 humain+	-----+-----+-----+-----+				
C6 contact+	-----+				
C7 respect+	-----+-----+				
C6 meilleur+	-----+				
C6 notamment	-----+-----+-----+				
C8 communic<	-----+-----+				
C7 salari+e	-----+				
C9 entreprise+	-----+-----+-----+				
C6 employ+e	-----+				
C8 syndicat+	-----+-----+				
C6 syndica+1	-----+				
C8 hierarch+16	-----+-----+-----+-----+				
C7 dire+	-----+				
C7 import+ant	-----+-----+				
C7 poste+	-----+-----+				
C6 administrat<	-----+				
C7 esprit+	-----+-----+-----+				
C6 completement	-----+-----+				
C6 pression+	-----+				
C9 evidentement	-----+-----+				
C9 technicien+	-----+				
C8 evoluti+f	-----+-----+-----+-----+				
C7 profond+	-----+				
C6 contraire+	-----+-----+				
C7 guillemet+	-----+-----+				
C6 ressentir.	-----+				
C7 superieur+	-----+-----+-----+				
C7 enseignement+	-----+				
C7 amour+	-----+-----+				
C6 continu+	-----+				
C9 facon+	-----+-----+-----+-----+				
C6 gauche+	-----+				
C8 parcours	-----+-----+-----+				
C7 regret+	-----+				
C7 finalement	-----+-----+				
C7 radio+	-----+				
C6 personne+	-----+-----+-----+-----+				
C9 artist<	-----+-----+				
C8 metier+	-----+				
C7 dramatique+	-----+-----+				
C6 situation+	-----+				
C8 milieu+	-----+-----+-----+				
C6 continuer	-----+				
C9 scen+16	-----+-----+-----+				
C7 comedien+	-----+				
C6 domaine+	-----+-----+				
C6 spectacle+	-----+				
C9 gens	-----+-----+-----+-----+				
C6 essa+y+er	-----+				

pas capable de mener dix affaires en même temps ». Certains évoquent même leur expérience satisfaisante de tutorat ou de transmission des savoirs : « *moi je me suis inscrite en disant "ben aujourd'hui, à partir d'aujourd'hui je suis un passeur. Donc moi je veux, jusqu'à la fin de ma carrière, pouvoir passer ce que j'ai appris, l'adapter, etc." Et pour moi ça c'était très important aussi, sachant que le reproche qui est toujours vrai aujourd'hui c'est qu'il n'y a pas du tout d'anticipation sur les départs. Il n'y a pas de respect du travail des gens qui s'en vont* » (Suzanne, partie à la retraite à 63 ans, surcote).

Tableau III : Liste des Unités de Contexte Élémentaires spécifiques de la classe « Fin de carrière»

Clé sélectionnée : C	
1682	39 enfin il n' y a pas eu beaucoup de #formations parce-que une fois que tu y es, dans toute #formation tu #rencontres des #gens tres #différents, #notamment en #communication: c'-est des #gens qui venaient de toutes #sortes d' #entreprises, aussi-bien #privées que #publiques, aussi-bien #administration que.
5326	31 il n' y a pas d' ironie non plus. le monde du #syndicat, donc j' ai #effectivement #participe #activement a la vie #syndicale. et comme j' avais le #lien assez #facile, j' ai donc eu des camarades et des confreres qui de tous les #syndicats, enfin je veux #dire il y en avait quatre #essentiellement: CGT, FO, SNB et puis CFDT.
5777	28 voila. #finalement euh. et puis bon, comment #dire? sur mon CV, j' avais quand-meme #niveau #enseignement #superieur donc c' etait, voila. vis-a-vis des autres, parce-que ces messieurs sont quand-meme #extremement snobes et. misogynes. donc voila. meme sans. bon, je le disais pas mais il le savait quand-meme.
6970	28 je sais pas si je pourrais #dire #evolutif parce-que bon il-y-a pas #vraiment de. d' #evolution. enfin. je ne saurais trop quoi repondre a ca. encore une fois, #regret de ne pas avoir #effectivement occupe un #poste plus #important, plus #interessant. quoique moi je #regrette pas du tout ces dix huit annees passees dans les #ressources #humaines.
1675	27 ca #dependait. ca #dependait, il y avait des #formations #vraiment #professionnelles, c'-est-a-dire de #legislation etc. donc des fois on s' y #inscrivait, ou on ne s' y #inscrivait pas, #notamment sur des #nouvelles prestations. par-exemple, j' ai en #souvenir l' allocation de logement, on m' y a envoyee. mais il-y-a avait aussi l' allocation d' orphelin qui etait geree a #part etc.
2413	27 enfin mon #milieu #professionnel c' etait le #milieu #culturel donc/ j' ai encore beaucoup beaucoup d' #activites. parce-que ca c'-est un charme de la/ retraite aussi, moi je peux #continuer, je peux #continuer a faire de la #mise en/ #scene, je peux meme #continuer a etre #comedien, je veux #dire y a pas d' age pour ca, si l' opportunité s' en #presente.
2426	27 le premier mot qui me vient a l' #esprit c'-est l' ambivalence. c'-est le, c'-est, c'-est, c'-est #completement, c'-est #positif et #negatif. c'-est #vraiment, c'-est un melange #incroyable des deux. c'-est #vraiment l' ambivalence. c'-est un. comment #dire? c'-est ne plus etre sous #pression, c'-est #extremement #positif, mais #negatif aussi.
5934	27 j' etais dans de tres #bonnes #conditions de travail, j' avais de tres #bonnes #relations avec les collegues et la #hierarchie. je me #sentais bien. mais c'-est #important l' #ambiance au travail. c'-est #important de travailler dans de #bonnes #conditions, avec des #gens avec qui tu t' #entends ca fait 70%du c'-est #important.

2395 24 donc #evidemment c'-est #completement une autre #facon d' aborder les #choses. et puisque je suis au chomage, pourquoi ne pas #essayer de developper une #activite independante par moi meme? je #trouve ca #completement logique. mais voila: ca a des consequences au #niveau de la protection sociale qu' on ne #maitrise pas du tout. qu' on ignore. qu' on ignore, qu' on ne #comprend pas.

2110 23 c'-est-a-dire a un #moment donne plus eu envie de se bagarrer pour des #choses, voila. le fait qu' il faille #effectivement #evoluer, qu' il faille #changer bon, meme si c'-est #difficile, c'-est quelque-chose que je #comprends #intellectuellement, c'-est quelque-chose que j' admets, et que je #trouve normal.

2150 23 et bon, de #facon assez violente. alors que c'-est pareil, je veux #dire: les #activites associatives, on pourrait croire que c'-est du ressort. RIRES, voila je veux #dire que y a pas d' #enjeu. ben si, y a plus-de #enjeu, y a pas d' #enjeu economique mais y a des #enjeux #personnels, de #pouvoir, qui sont #absolument #incroyables.

2328 23 ou #recommencer a travailler. c'-est-a-dire que la #legislation est assez souple maintenant. et pour ma #part, je #trouve que c'-est une #bonne #chose! enfin c'-est bien d' avoir le #choix. bon, moi je #considere que j' ai le #choix, meme si c'-est pas #facile, mais c'-est-vrai que tout le monde n' a pas le #choix, c'-est-vrai.

3615 23 oh, alors deja ca me faisait bouillir! donc deja sur le #plan technologique nous donner une #formation #necessaire. et puis peut-etre aussi nous #diriger vers d' autres #travaux parce-que autant a un #moment donne je #menais dix affaires en-meme-temps, autant maintenant je ne serais peut-etre plus #capable de #mener dix affaires en-meme-temps.

4563 23 par pour des #raisons pecuniaires mais pour vivre autre #chose! on a #besoin d' avoir un #equilibre quelque #part. on a droit a un #epanouissement. c'-est-ce-que je disais tout-a-l'-heure: il n' y a pas que les enfants. alors qu' autrefois la #question ne se #posait pas\$

5141 23 et mon job a ete a ce #moment la particulierement #difficile et conflictuel je veux #dire avec un certain #nombre de #personnes. et en faisant le #bilan, avec mon mari on s' est dit: bon, est-ce-que je #continue a m' user la sante a #essayer a tout prix de #defendre mon #poste, enfin mon #poste il n' etait pas mis en #cause parce-que cela leur aurait coute trop cher, mais mon mode de travail, ma #relation avec les #gens,

5285 23 elle savait tres bien recevoir les #gens et puis c' etait une tres #bonne coloriste, elle avait le don des couleurs et des cheveux, etc. enfin #bref, je-pense #vraiment que ca c'-est sa plus #belle #periode. donc, #evidemment aussi, lorsque mon pere etait la, c' etait #interessant.

5327 23 donc j' ai noue des #sympathies avec tous ces #gens la et ca c'-est tres #interessant parce-que je-crois que j' ai pu participer #utilement a la vie de l' #entreprise. alors ca a quand-meme un poids dans ma vie, ca c'-est sur. bon, meme si aujourd'-hui je n' ai plus-de #activite #syndicale, j' en garde un tres bon #souvenir.

5328 23 pas #simplement les camarades, mais je #trouvais qu' il etait #absolument #necessaire de #defendre les uns et les autres, etc. ca c'-est, je dirais meme, c'-est peut-etre meme le seul point #vraiment #positif que je garde, oui presque, c'-est la seule #chose qui me rechauffait le cœur.

2089 22 alors bon, c'-est #effectivement un #parcours tres, bon chacun a un #parcours #personnel mais celui-la il est #effectivement tres #particulier, ca c'-est sur que je, bon voila. mais enfin, ce-qui est bizarre c'-est que j' ai toujours joint les deux, les deux, RIRES, comment #dire, les deux #aspects de ma #formation et de mes goûts.

Les 845 uce de la classe 3 proviennent d'individus nés en 1946 (514 uce), entrés sur le marché du travail relativement tard pour cette génération (à 20ans), n'ayant ni souffert de pénibilité physique (784 uce) ni connu d'interruption en fin de carrière pour des raisons de santé (669 uce), mais travaillant sous pression ou stress (609 uce), et projetant de partir à la retraite après 60 ans (âge idéal et âge probable fixés à 62 ans). Divorcés ou en couple avec un conjoint encore en emploi, sans petits-enfants (572 uce), ces individus sont propriétaires ou locataires de leur appartement situé à Paris intra-muros (781 uce émises par des individus en appartement, 668 uce par des Parisiens), y vivent avec trois corésidents, et ne possèdent pas de résidence secondaire.

ii. Formation et carrière

La seconde classe consacrée au parcours professionnel aborde davantage la formation scolaire voire universitaire, les premières années de la vie active et le déroulement de la carrière. La classe 5 (434 uce), contient 8% des uce retenues dans l'analyse. Son lexique le plus caractéristique est basé sur les auxiliaires « être » et « avoir » déclinés sous diverses formes, attribuant ainsi à cette classe un caractère plutôt passif et descriptif. Cette classe rapportant les parcours professionnels des individus, on retrouve donc là encore le champ du monde de l'entreprise : service(54), société(42), boîte(36), patron(35), directeur (23), commercial(21), secrétaire(19), client(18), chef(17), diplôme(16), équipe(16), licencié(15), agence(13), assistant(13). Sont également utilisés à maintes reprises ici les marqueurs d'une relation temporelle (« ensuite », « après », « lorsque », « pendant », « tant que »...).

Ce contexte regroupe les discours des interrogés sur leur formation et leur parcours dans le monde du travail. Le vocabulaire spécifique de cette classe est très varié puisqu'il porte sur le parcours professionnel des enquêtés, aussi divers et variés soient-ils, et le domaine d'activité. On retrouve donc toute une série de termes ou binômes évoquant des postes, des fonctions ou des univers professionnels bien précis : « diplôme », « examen », « assistant de direction », « travail » dans un cabinet « d'architectes », « responsable d'un service », « stage de soudure », « compagnie d'assurance », « gestion d'agences », « tournage de cinéma », « nettoyage industriel », « patron d'une société », « vente d'un fond de commerce »... Un second champ lexical se distingue ici, portant sur les événements qui marquent un parcours professionnel : « fermeture d'une boîte », « chômage suite à un « licenciement », « place de remplaçant »...

E9 concurr+ent	-----+-----+
E7 connaitre.	-----+
E9 nom+	-----+-----+
E6 vendu+	-----+
E9 assur<	-----+-----+-----+
E5 compagnie+	-----+
E9 sinistre+	-----+-----+
E9 branche+	-----+
E9 boite+	-----+-----+-----+-----+
E5 ferm+er	-----+
E9 compta+ble	-----+-----+
E6 fin+	-----+
E6 gros+	-----+-----+-----+
E4 gars	-----+
E8 contrat+	-----+-----+
E9 agence+	-----+-----+
E6 gestion<	-----+
E9 assistant+	-----+-----+-----+-----+
E9 direct+ion	-----+
E9 clientel+16	-----+-----+
E8 banqu+e	-----+
E5 reprendre.	-----+-----+-----+
E3 dernier+	-----+
E9 embauch+er	-----+-----+-----+
E4 machin+	-----+
E9 secretaire+	-----+-----+
E9 directeur+	-----+-----+
E9 genera+l	-----+
E5 epoqu+e	-----+-----+-----+-----+
E5 groupe+	-----+
E4 premier+	-----+-----+
E9 machin+16	-----+-----+
E5 techn+16	-----+
E9 ferme+	-----+-----+-----+
E5 marche+	-----+
E9 societe+	-----+-----+
E9 patron<	-----+

Cette classe rassemble les récits faits par les enquêtés sur leur trajectoire professionnelle. Sont décrits ici les parcours scolaires et professionnels des interrogés, notamment la première expérience au travail et les aventures professionnelles successives (licenciement, démission, fermeture d'entreprise, épisode de chômage...) : « j'ai été diplômé en 1968 ce qui n'est pas du tout anodin, enfin pour moi en tout cas. J'ai fait mon service militaire en coopération (...) et puis j'ai commencé à travailler en marketing en 1971 » ; « A 17 ans j'ai eu mon diplôme, mon CAP, donc j'ai été embauché. Enfin si j'avais mon diplôme, l'école me plaçait » ; « j'ai été chimiste (...) j'ai été licenciée en 1975 parce que le laboratoire retournait en Suisse » ; « en 1979 ou 1980 j'ai été embauchée pour travailler avec un directeur général de banque » ; « C'est là que j'ai arrêté. C'était ma dernière activité en soudure. Après je me suis tournée vers (...) le nettoyage industriel ». Peu d'informations sur la fin de carrière, à laquelle se consacre la classe 3, émergent ici.

Ces enquêtés aujourd'hui retraités portent une évaluation sur leur parcours. Si certains émettent quelques regrets (« *j'ai fait une erreur, une grosse erreur professionnelle tout au début, j'ai accepté de me mettre devant une machine à écrire. Et ça ça a été la fin de tout parce que du coup... Bon, c'était un premier job...* »), d'autres apprécient d'avoir, au fil du temps, gagné en autonomie (« *c'est seulement depuis ces vingt dernières années, dix-huit ans, où là j'ai été autonome. Il y a douze ou treize ans, j'étais toujours l'assistante de direction du patron* »).

Certains témoignages enfin retracent bien les évolutions technologiques qui ont marqué leur parcours. Arrivés sur le marché du travail durant l'essor de l'informatique, nombre d'entre eux ont dû s'adapter, généralement avec succès, à cette nouvelle technologie : « *je n'avais aucun diplôme, je ne savais même pas taper sur l'ordinateur, je savais encore taper avec une machine à boules, et là il fallait travailler sur des PC déjà* ».

Tableau IV : Liste des Unités de Contexte Élémentaires spécifiques de la classe « Formation et carrière »

Clé sélectionnée : E		
5926	41	A cinquante cinq ans, mon ancien #patron est #parti en retraite, il avait soixante deux ans. il nous avait #assure que la #societe serait reprise, qu' elle etait entre de bonnes #mains. A peine six mois plus tard, le #nouveau #directeur s' est separe d' #ouvriers #specialises et a meme #ferme des #marches de l' entreprise pour faire du #chiffre d' #affaire.
2073	40	j' ai ete #diplome en 1968, ce-qui n' est pas anodin du tout, enfin pour moi en-tout-cas. mais j' ai, comment dire, j' ai une carriere extremement atypique puisque j' ai #travaille vraiment. bon, j' ai #fait mon #service #militaire en #cooperation puisque ca existait a l' #epoque, en #algerie de 1969 a 1971. et puis j' ai commence a #travailler en marketing au #groupe #printemps prisunic en 1971 a mon #retour d' #algerie.
5822	40	et notamment le, mon #patron dans la #derniere #societe #immobiliere, il a #embauche un #directeur #general, donc c' etait un #type qui a #fait l' ENA, qui avait deja une tres belle carriere, il avait quoi?
5666	39	et euh. en 1979 ou 1980, j' ai commence a #travailler. j' ai ete #embauchee pour #travailler avec un #directeur #general de #banque, qui #entrait dans la #banque et qui voulait une personne, une #secrtaire totalement #etrangere a la #banque.
4614	38	j' ai ete chimiste chez un faconnier opodec et apres j' ai #travaille chez sandoz qui n' existe, enfin qui existe toujours mais qui #fait maintenant surtout des #produits pharmaceutiques. j' ai ete #licenciee en 1975 parce-que le #laboratoire #retournait a bale, donc je suis allee faire un #stage a bale et cela ne m' a pas #plu parce-que il fallait parler #allemand, vivre comme frontalier et donc ca ne me #convenait pas.
11	34	c'-est la que j' ai arrete. c' etait ma #derniere activite en #soudure. apres je me suis #retourne vers. j' ai ete #forme par mon #beau_frere: il a une #societe de #nettoyage #industrielle ici, a paris, et la j' ai ete #forme.
2871	33	alors la je #travaillais donc toujours aux #techniques de l' #ingenieur. d'-abord sur #place et ensuite j' ai #travaille a #domicile. de 1982 a 1996, j' ai #travaille pour les #techniques de l' #ingenieur a #domicile.

2988 33 A320 en 1988 avec lady di, avec le #premier #ministre qui etait chirac a l' #epoque, donc voila. apres la #societe a a #nouveau #ferme. ce n' etait pas. je suis passee par pas-mal-de. mais a l' #epoque il y avait plus facilement de #travail.

5771 33 alors, j' ai #fait une erreur, une #grosse erreur professionnelle tout au debut, j' ai accepte de me mettre devant une #machine a #ecrire. et ca ca a ete la #fin de tout, parce-que du coup. bon, c'-est un #premier #job, c' etait dans une petite #societe ou on me #proposait le boulot de #secrtaire #generale, donc un petit peu.

3178 31 alors je n' avais aucun #diplome, je ne savais meme pas #taper sur l' ordinateur, je savais encore #taper avec une #machine a boules, et la il fallait #travailler sur des PC deja. et l' experience que j' avais c' etait de pouvoir #gerer une #equipe de #tournage et c' etait #uniquement, les personnes devaient venir de la presse ou du #cinema, moi je venais de l' #architecture rien a voir.

5783 29 A chaque fois les #services, j' ai pas regrette parce-que, apres, j' ai trop vu de gens, apres que ce soit autant dans la #banque que de la #compagnie d' #assurance, des gens qui etaient #entres a seize/ dix sept ou dix huit ans dans la #societe et qui y faisait toute leur carriere, donc qui n' avaient aucune idee de ce-que c' etait que le #marche de l' #emploi, ce-que c' etait que de #chercher du #travail,

3160 28 c'-est #seulement depuis ces vingt #dernieres annees, dix huit ans, ou la j' ai ete autonome. il-y-a douze ans ou treize ans j' etais toujours l' #assistante de #direction plus #commerciale du #patron, le #premier, de chalandon.

76 27 1997, oui. lorsque mon #beau_frere m' a #forme dans le #nettoyage #industriel\$

255 27 avec la #mondialisation, c'-est horrible! les mines qui ont #ferme bon ca ce n' est pas tres graves parce-que bon ce n' etait pas tres bon pour les gens qui #travaillaient la-dedans. toute l' #industrie lourde quoi! moi mon pere quand il est #parti, il #travaillait il fabriquait des generateurs de #courant pour edf et pour la sncf, c' etait une #grosse #boite, c' etait.

2877 27 alors. ben ecoutez, bon il est ne lui en 1941 et il a #fait lui un #diplome d' #ingenieur #directement apres son baccalaureat donc. mais ensuite il est #parti deux ans en afrique mais ca c' etait pour faire son #service #militaire. et il est #parti dans le cadre de la #cooperation.

3934 27 et ben jusqu' a mon #service #militaire, donc je suis #parti. alors a dix sept ans j' ai eu mon #diplome, mon CAP, donc j' ai ete #embauche chez. enfin si j' avais mon #diplome, l' ecole me placait, me #proposait des #places, donc ils m' ont #propose, c' etait une grande #societe, je ne sais pas si elle existe encore.

5730 27 #retour de baton aurait ete immediat. j' ai vu le cas de plusieurs filles qui etaient a la #direction #generale, leur #patron est #parti, apres elles sont #retournees dans des #services et la on leur en a #fait voir de toutes les couleurs.

1290 26 donc j' etais demonstratrice pour les #produits orlane au #printemps de deauville, ca c' etait en 1970 je-crois, a mon #retour du canada. voila, ca c' etait mes #emplois d' #etudiant. apres, il-y-a eu le canada parce-que je faisais une #licence d' #anglais et a l' #epoque, quand on faisait une #licence d' #anglais, on etait oblige de passer un an dans un #pays de #langue #anglaise.

1879 26 et je #travaille dans l' #assurance, je #travaillais dans l' #assurance depuis, depuis 1973 a peu pres. je #travaillais dans le reglement de #sinistres dans une #premiere #societe, j' ai #travaille pendant cinq ans a la concorde.

Les individus qui ont offert le plus de discours spécifique à cette classe sont des individus entrés sur le marché de l'emploi tardivement (à 21 ou 23 ans), partis à la retraite pour inaptitude, avec un conjoint inactif.

Jusqu'à présent, nous avons donc eu à traiter de groupes assez classiques consacrés au parcours scolaire et professionnel. Nous nous sommes également penchés sur la fin de carrière et le quotidien de la retraite. Le vocabulaire spécifique de ces trois classes était constitué en majorité d'adjectifs, de verbes modaux et auxiliaires, tandis que les prénoms, les termes relatifs au champ de la famille, aux époques et mesures, les noms de lieux et marqueurs d'une relation spatiale, ou encore les marqueurs d'intensité dominant dans la première classe de l'arborescence, consacrée à un univers plus personnel.

b. Information retraite

La classe 4, qui contient 664 uce soit 12,21% de l'ensemble des uce retenues dans l'analyse, aborde la thématique de l'information et des démarches administratives relatives à la retraite. Les nombres et verbes modaux composent l'essentiel du vocabulaire caractéristique ici.

Le vocabulaire très singulier de cette classe appartient au champ lexical de la retraite au sens législatif et administratif. On note également un fort recours de termes évoquant une dimension financière : retraite(186occurrences), payer(94), demander(66), mois(63), euro(57), trimestre(50), cnav(48), cotiser(44), caisse(43), salaire(42), complémentaire(39), carrière(36), paie(35), cher(32), papier(32), social(32), argent(31), gagner(28), envoyer(27), droit(20), dossier(20), cout(17), augmentation(12), réforme(9)... sont les verbes et substantifs spécifiques de ce contexte.

D'ailleurs, les termes « augmentation », « réforme », « renseignement », « somme », « toucher », « calculer », « cotiser », « dépenser », « rembourser », « renvoyer », « verser », « complémentaire », « informer », « mutuelle », « relevé », « cnav », « surcote » apparaissent presque exclusivement dans la classe 4 (entre 80% et 100% des mentions totales).

Le vocabulaire caractéristique de cette classe est donc assez spécifique puisque fortement orienté vers le vocabulaire législatif ou administratif. Les extraits d'entretiens les plus représentatifs évoquent les démarches administratives effectuées dans le cadre de la préparation du départ à la retraite. Les termes « Cnav » et « complémentaires », faisant

référence aux principaux soutiens financiers face à la retraite et à la vieillesse, sont ici étroitement liés. Il est donc fait mention d'un « *courrier reçu* » de la Cnav, du « *relevé de carrière* » établi par la Cnav, ou encore de démarches individuelles entreprises afin de « *s'informer* » ou de « *demander des renseignements* », de documents à « *envoyer* » ou « *renvoyer* » pour finaliser le « *dossier* ». Les mots-clés dominants décrivent aussi les modalités de départ (« *partir en préretraite* » ou mettre un terme définitif à sa carrière par un « *congé maladie* »), et les diverses options possibles (« *racheter les trimestres* », se maintenir plus longtemps via la « *surcote* » par exemple afin de « *toucher un salaire* » plus longtemps et de permettre ainsi de « *rembourser un prêt* »...). Notons enfin que certains assurés déplorent de ne plus pouvoir bénéficier des « *avantages* » liés à leur « *mutuelle* » d'actif.

C.A.H. du contexte lexical D	
D7 conge+	-----+-----+-----+-----+--+
D4 maladie+	-----+
D7 octobre+	-----+-----+
D5 exactement	-----+
D9 reforme+	-----+-----+-----+
D5 norma+l	-----+
D7 maximum	-----+-----+
D4 pratiquement	-----+
D9 complementa<	-----+-----+-----+-----+
D9 cnav+	-----+
D9 retraite+	-----+-----+
D9 secu	-----+
D7 recevoir.	-----+-----+-----+
D5 pareil+	-----+
D5 cadre+	-----+-----+
D9 caisse+	-----+-----+
D9 vers+er	-----+
D7 courrier+	-----+-----+-----+-----+--+
D6 recu+	-----+
D9 demand+er	-----+-----+-----+
D6 renseign+er	-----+-----+
D9 releve	--+-----+
D8 carriere+	--+
D5 annee+	-----+-----+-----+-----+
D4 mettre.	-----+
D2 tomb+er	-----+-----+-----+-----+
D9 trimestre+	-----+-----+
D6 rachet+er	-----+
D9 calcul+er	-----+-----+-----+
D6 compte+	-----+
D4 donn+er	-----+-----+-----+-----+
D2 problem<	-----+
D7 informat+ion	-----+-----+-----+
D5 demarche+	-----+
D3 ancien<	-----+-----+-----+
D4 conseil<	-----+-----+
D9 socia+l	--+-----+
D9 securite+	--+
D9 mutu+el	-----+-----+-----+-----+

Rapport de l'analyse textuelle par le logiciel Alceste

D6	avanta+g+e	-----+
D8	fiche+	-----+-----+
D9	paie+	---+-----+
D9	feuill+23	----+
D9	informe+	-----+-----+-----+
D4	accept+er	-----+
D9	dossier+	-----+-----+-----+
D6	compliqu+er	-----+
D9	envo+y+er	-----+-----+
D8	renvo+y+er	-----+
D9	papier+	-----+-----+
D8	cat+	-----+
D7	calcul+	-----+-----+-----+-----+-----+
D7	minimum	-----+
D9	touche+	-----+-----+
D5	arret+er	-----+
D9	pa+y+er	-----+-----+-----+
D9	euro	-----+
D6	mois	-----+-----+-----+
D4	valoir.	-----+
D9	salaire+	-----+-----+
D7	touch+er	-----+
D9	preretraite+	-----+-----+-----+-----+
D5	partir.	-----+
D9	cotis+er	-----+-----+
D8	gagn+er	-----+
D8	surcote	-----+-----+-----+
D3	oblig+er	-----+
D8	benefici+er	-----+-----+
D3	hotel<	-----+
D9	augment+er	-----+-----+-----+
D7	cout+er	-----+
D4	permettre.	-----+-----+
D9	cher+	-----+-----+
D9	cout+	-----+
D9	impot+	-----+-----+-----+-----+
D7	frai+14	-----+
D5	compt+er	-----+-----+
D8	argent	-----+-----+
D8	depens+er	-----+
D9	pret+	-----+-----+-----+
D9	rembours+er	-----+
D8	carte+	-----+-----+
D4	etat+	-----+
D6	droit+	-----+-----+-----+-----+
D5	loi+	-----+
D9	toucher+	-----+-----+-----+
D6	loyer+	-----+-----+
D9	augmentation+	---+-----+
D5	refus+er	---+
D7	prix	-----+-----+-----+
D9	fran+14	-----+-----+
D6	enorm+e	-----+
D6	credit+	-----+-----+
D3	moyent+	-----+

Les extraits d'entretiens caractéristiques de ce contexte confirment des démarches administratives relativement simples, une certaine confiance accordée au personnel de la Cnav et un résultat fiable et satisfaisant : « *on était bien informé* » ; « *quand j'avais, je sais pas 54-55 ans, j'ai reçu un récapitulatif de carrière de la Cnav je crois. Donc je l'ai rempli. Bon, il y avait des erreurs, ça a été complété été tout* » ; « *pas de mauvaise surprise. Non non, c'est juste deux papiers à renvoyer* » ; « *j'ai eu toutes les informations par la Cnav : j'ai reçu un relevé de carrière* » ; « *ça s'est enchaîné assez rapidement* » ; « *heureusement mon dossier était prêt. Et puis après bon, il n'y avait pas de problème, après ça s'est fait automatiquement, mais oui oui* ».

**Tableau V : Liste des Unités de Contexte Élémentaires spécifiques de la classe
« Information Retraite »**

Clé sélectionnée : D	
1904	37 donc ils m' ont #rembourses quatre #annees, RIRES, j' ai trop percu, en me #demandant d' #arreter ma plainte. je me suis absolument pas #arrete, voila. et maintenant bon ben je suis dans cette situation la. donc la j' ai les pensions de #retraite #normale et puis j' ai mes #droits d' #auteur.
2365	37 parce-que il a eu des #annees tres #mauvaises, des #annees ou il a ete malade, ou il a ete, bon on va pas, voila, qui #valident des #trimestres pour la #securite #sociale mais qui, comme il a tres peu #gagne d' #argent, voila,
2369	36 j' avais meme, alors puisque vous me parlez des #caisses #complementaires, j' avais meme des #points a une #caisse de #retraites des #auteurs, des #auteurs compositeurs. et la ils m' ont dit que c' etait pas la #peine de #demander, j' avais pas assez de point et que j' aurais rien avec ca, RIRES, donc voila!
5737	36 euh, j' ai eu des #trous de #carriere parce-que j' ai pas garde mes #feuilles de #paie, et ca ca a ete mon #erreur donc la je-crois qu' il-y-a certaines #annees qui n' ont pas ete #comptees.
100	32 j' ai eu toutes les #informations par la #cnav: j' ai #recu un #releve de #carriere j' avais ete #convoque par le medecin de la #securite #sociale pour passer en inaptitude. comme j' avais conserve tous les #documents du medecin du travail, de la #securite #sociale, ca s' est enchaîne assez rapidement: trois jours apres mon rendez_vous chez le docteur de la #securite #sociale, mon #dossier etait bon\$
3390	30 jamais. meme si c'-est vingt ou trente #euro, je m' en #fiche. ah non! en-plus ils sont assez #chers. enfin bon, comme c'-est une #caisse #cadres, les personnes qui #gagnent au-moins cinq mille #euros si ce n' est pas plus, ou quatre mille #euro, donc.
5736	30 quand j' avais, je sais pas cinquante quatre/ cinquante cinq ans, j' ai #recu un recapitulatif de #carriere. de la #cnav je-crois. donc je l' ai #rempli, bon il y avait des #erreurs, ca a ete #complete et tout.
1903	28 ils ont ete #convoques chez les flics et tout, enfin bon. et, RIRES, a ce moment la, ils sont #aperçus que j' aurais pas du #declarer ce-que je #gagnais en #droits d' #auteur. parce-que a chaque fois que je #gagnais des #droits d' #auteur, ils les #decalaient si vous voulez. et donc ils se sont dit ah ben non, #normalement c' etait pas incompatible avec vos activites d' #auteur parce-que un #auteur c'-est pas un salarie.
2659	28 on devrait, il devrait y avoir des forfaits, si on #depasse le forfait bon ben on #paye, si on. moi j' ai eu ca dans mon entreprise a un moment #donne: une #mutuelle bon a l' epoque je-crois que c' etait mille

#francs dans l' #annee si on les #depasait parce-que c'-est-vrai qu' on peut avoir des #problemes de sante ou pas, donc on #payait nos, des #frais si on #depasait la #mutuelle.

3295 27 bon apres c' etait, avant c'-est meme pas ma #peine mais. et j' ai retrouve tout, j' avais garde tous mes #papiers, mes #feuilles de #paie qui #manquaient. meme a un moment #donne dans la meme societe pendant un an le patron n' avait pas. on #versait bien nos #caisses de #retraite et tout mais lui il ne les #versait pas.

1531 26 parce-que la plupart #touche entre six cents et mille #euro. il y en a beaucoup qui #touchent meme le #minimum. je ne sais pas quel est le #minimum mais j' en connais qui #touchent. parce-que ils ont pas beaucoup #cotise et parce-que ils. et il y en a beaucoup qui aimeraient bien s' #arreter mais qui ne peuvent pas parce-que ils attendent la #reform.

1908 26 j' ai ete a la peche aux #renseignements, bien sur. j' ai ete voir les, j' ai ete a la #cnav et puis apres j' ai #demande deux trois ans avant a la B2V, qui est une #complementaire, par differents, pour me #calculer mes #droits a la #retraite.

4047 26 en verite je devais #partir, comme je suis du #mois de #mars, je suis parti donc #normalement en #retraite, le premier #mars j' etais en #retraite. et en #realite je suis parti en #octobre 2005 parce-que avec tous les #conges que j' avais et tout ca.

270 25 l' #europe, moi l' #europe je n' ai jamais ete pour l' #europe telle qu' elle est la. l' #europe des peuples, ok, l' #europe du #social ok, mais l' #europe du #pognon ca ne nous #rapporte rien a nous.

330 25 et meme, j' ai fait le #calcul, meme si moi je #pars avant, ma reversion, si elle #touche l' entiere de ma reversion, elle n' aura meme pas le #droit au #minimum garanti sur la #retraite.

940 25 parce-que il y avait une #cadre charmante de l' essec qui avait decide qu' elle allait nous, qu' elle allait me faire une entourloupe parce-que elle m' avait bien dans le collimateur, et qui s' est #mis a inventer un #moyen tres subtil pour supprimer les #mutuelles, pour supprimer les #avantages du #comite d' entreprise aux #preretraites alors que ca avait ete #acquis.

2846 25 donc j' ai du, #heureusement avant de #partir la-bas, reprendre tout mon #dossier donc il etait #pret. et puis apres bon ben il n' y avait pas de #probleme, apres ca s' est fait #automatiquement, mais oui oui.

3298 25 non non, pas de #mauvaise #surprise. non. non, c'-est deux #papiers a #renvoyer avec des #adresses de memoire parce-que les societes n' existaient plus, il-y-a quarante ans, donc je me rappelais de l' #adresse et j' avais les #feuilles de #paie donc il n' y a pas de #probleme\$

3504 25 oui oui, on etait bien #informe. oh de-toute-facon c' etait, je vous dis par-rapport a la #retraite de la #cnav, c'-est presque rien par-rapport a la #complementaire, que j' ai. donc chipoter pour dix #euros etc, ce n' etait pas. ce n' est pas mon genre. mais bon j' ai eu des #avantages, j' ai eu l' #avantage pour la majoration pour les enfants etc.

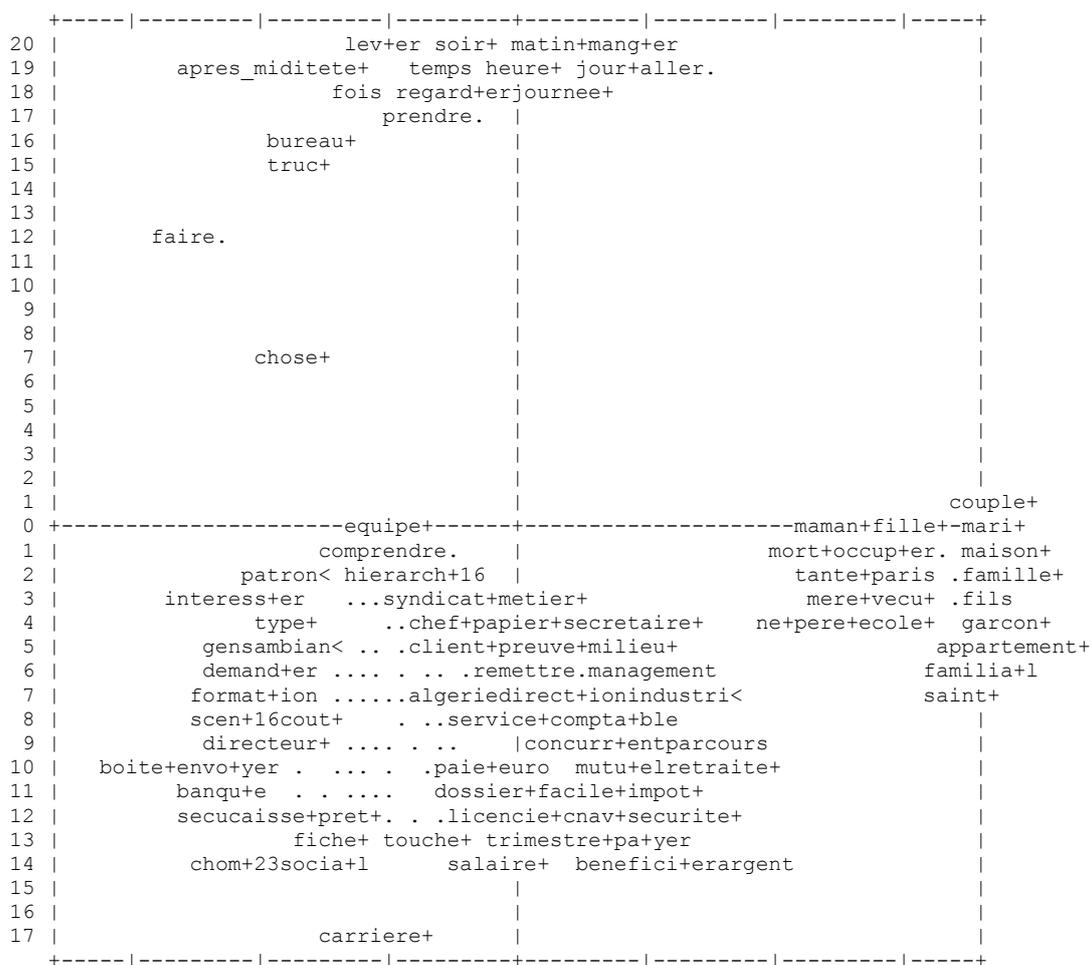
La classe 4, portant sur le volet administratif du passage à la retraite, rassemble davantage les réponses d'ouvriers en couple (521 uce proviennent d'individus en couple et 457 de personnes vivant à deux uniquement), ayant souffert de pénibilité physique et ayant bénéficié du dispositif de retraite anticipée pour longue carrière.

Parmi les 664 uce que comporte cette classe, 581 ont été émises par des individus pensant ne pas avoir de personnes à charge durant leur retraite et 428 par des individus estimant de pas devoir fournir d'aide économique à leur entourage. Les individus ont un discours plutôt positif sur la retraite ici puisque 469 des uce sont produites par des individus déclarant en 2004 attendre leur retraite avec impatience. Enfin, 415 uce sont issues du discours d'individus possédant une résidence secondaire.

II. Projection des classes et des mots étoilés

Suivent à présent 2 graphes. Le premier contient la projection des mots analysés, le second la projection des classes et les mots étoilés (ou variables). Ces deux graphiques sont superposables et permettent d'identifier différents groupes en combinant les caractéristiques socioprofessionnelles des enquêtés aux vocables représentatifs qui leur correspondent.

Projection des mots analysés sur le plan 1 et 2



Nombre de points recouverts : 67 dont 17 superposés

x	y	nom	x	y	nom	x	y	nom
34	-3	parent+	-9	-5	nom+	-13	-10	augment+er
34	-3	proprietaire	-14	-6	evoluti+f	-12	-10	preretraite+
34	-3	region+	-13	-6	regrett+er	-10	-10	complementa<
34	-3	deced+er	-12	-6	humain+	-7	-10	vers+er
34	-2	habit+er	-11	-6	communic<	-17	-11	entreprise+
34	-2	vivre.	-9	-6	cooperati+f	-15	-11	personnel+
34	-3	aine+	-7	-6	professionn+	-13	-11	gagn+er
34	-3	enf+ant	-6	-6	ferme+	-12	-11	releve
34	-3	mari+23	-4	-6	architect<	-11	-11	fran+14
34	-3	grands_paren	-14	-7	assistant+	-10	-11	augmentation
34	-3	grand_mere	-13	-7	feuill+23	-10	-12	toucher+
34	-3	petite_fille	-12	-7	technicien+	-8	-12	rembours+er
34	-2	petits_enfan	-11	-7	clientel+16	-6	-12	cotis+er
34	-2	sœur+	-10	-7	commercia+l			
34	-2	instant+	-9	-7	embauch+er			
34	-2	autonom<	-9	-8	artist<			
34	-3	beau_pere	-7	-8	troyes			
33	-1	campagne+	-6	-8	evidemment			
34	-2	parisien+	-13	-9	contrat+			
-13	-3	facon+	-12	-9	carte+			
-12	-3	machin+16	-11	-9	calcul+er			
-11	-3	util+e	-10	-9	assur<			
34	-3	frere+	-8	-9	diplome+			
-10	-4	agence+	-6	-9	cher+			
-9	-4	remplac+er	-5	-9	milita+ire			
-12	-5	branche+	-17	-10	societe+			
-11	-5	produit+	-14	-10	genera+l			

Le premier graphe fait émerger trois thématiques majeures. La première association traite du rythme et du mode de vie à la retraite, avec une dimension importante de la temporalité (« lever », « soir », « matin », « manger », « après-midi », « temps », « heure », « jour », « journée »...). Il s'agit donc ici de la classe 2. La superposition des deux projections font émerger les caractéristiques de chacune de ces thématiques. Les propos recueillis dans la classe 2 sont généralement, comme l'indique le graphe 2, ceux d'hommes et femmes locataires (Propr_N), ayant exercé une profession intermédiaire (CSP_Interm), qui n'ont pas exercé de travail psychologiquement pénible (PénbM_N) mais qui ont connu en revanche une période importante de maladie en fin de carrière (MldFin_11 et MldFin_8) voire une éviction en milieu professionnel (Evct_O). Ces personnes, dont le conjoint était déjà à la retraite, avaient généralement mentionné un âge idéal de retraite relativement précoce (Id_58 ou Id_59) et prévoyaient de liquider leurs droits de retraite à 59 ans (Prob_59).

Le groupe suivant, qui apparaît dans le quart inférieur droit des graphes, regroupe les histoires personnelles et le parcours familial : « couple », « maman », « parents », « enfants », « grands-parents », « petits-enfants », « fille », « mari », « mort », « tante », « famille », « mère », « fils », « vécu » »autonomie »... Si l'on s'interroge sur les personnes dont sont issus ces discours, on constate qu'il s'agit principalement de personnes dont le conjoint cumulait un emploi et sa retraite au moment de l'entretien (Cjt_Cumul) et ayant elles-mêmes retardé leur départ via le dispositif de la surcote (Fin_Surc) ou encore des personnes ayant bénéficié d'une retraite progressive (Fin_RtProgr). Ce sont essentiellement des individus vivant dans un appartement.

Postée dans la partie inférieure des graphes, une association lexicale regroupe les classes 3, 4, et 5 et porte sur la trajectoire professionnelle dans son intégralité, de l'entrée sur le marché du travail à la sortie en emploi à l'heure de la retraite : « patron », « hiérarchie », « branche », « profession », « embaucher », « syndicat », « métier », « chef », « agence », « contrat », « diplôme », « formation », « ambiance ». La thématique plus administrative est également représentée ici : « dossier », « facile », « cnav », « sécurité », « bénéficiaire », « argent », « relevé », « complémentaire », « verser », « cotiser »...

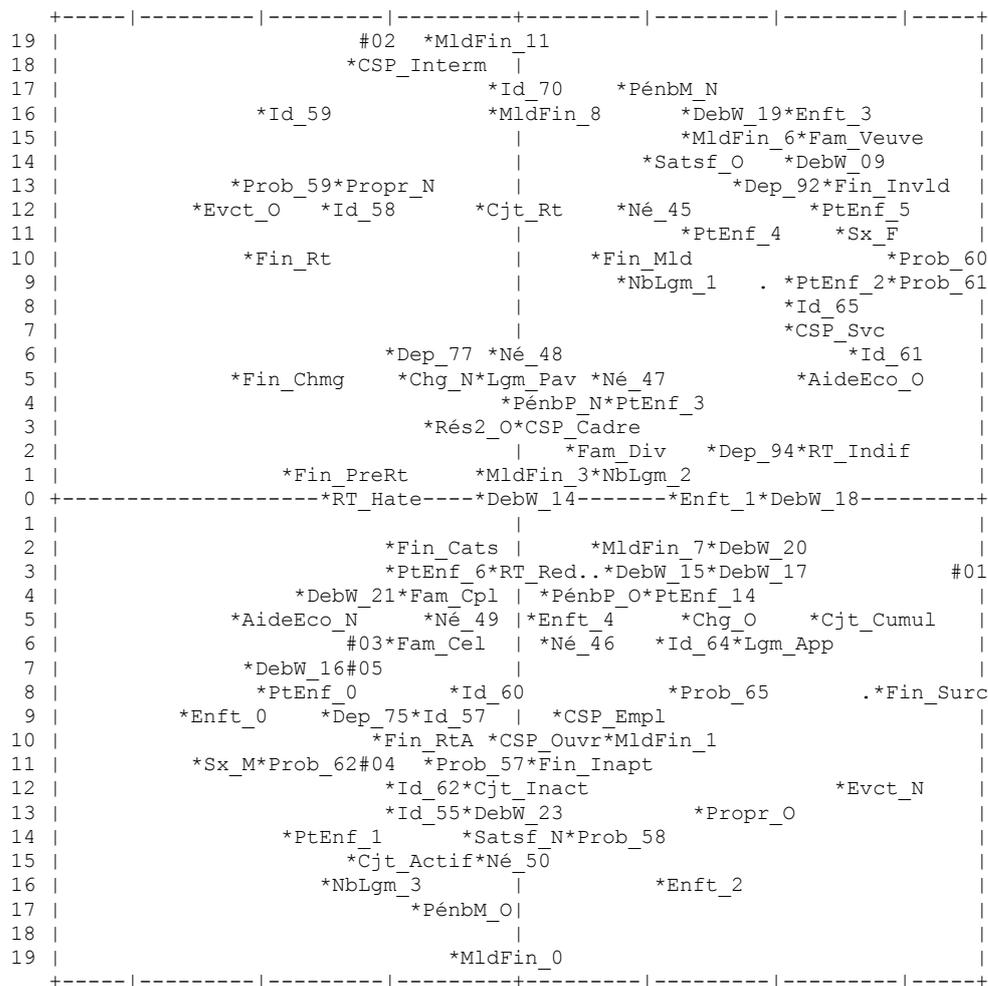
Les réponses relatives à cette catégorie proviennent majoritairement d'hommes (Sx_M) habitant à Paris (Dep_75), célibataires ou vivant en couple (Fam_Cel ou Fam_Cpl). Propriétaires de leur logement principal (Propr_O) dans lequel ils vivent à 3 ou 4 personnes (NbLgm_3 et NbLgm_4), ils ne possèdent pas de résidence secondaire (Rés2_N) et pensent ne devoir fournir aucune aide économique à leur entourage durant leur retraite (AideEco_N).

Redoutant l'arrivée de la retraite (Rt_Red), ces individus employés ou ouvriers de profession (CSPEmpl ou CSP_Ouvr), entrés sur le marché du travail à 16 ans pour les uns et entre 21 et 23 ans pour les autres, ont interrompu précocement leur carrière en bénéficiant d'une retraite anticipée pour carrière longue, en partant dans le cadre d'un Cats ou en passant en invalidité (Fin_RtA, Fin_Cats ou Fin_Inapt). Ils comptabilisent peu ou pas d'interruption liée à l'état de santé en fin de carrière (MldFin_0 ou MldFn_1), mais sont peu satisfaits de leurs conditions d'emploi en fin de carrière (Satsf_N) et déclarent avoir souffert de pénibilité physique et/ou mentale durant les dix dernières années d'exercice (PénbM_O, PénbP_O).

Le second graphique permet principalement de mettre en valeur les critères descriptifs les plus pertinents. Si l'année de naissance, le statut marital, le nombre d'enfants ou de petits-enfants, le département de résidence ou encore le type de logement ne semblent pas être distinctifs ici, d'autres critères sont en revanche présentés comme des facteurs non négligeables. Cette projection fait apparaître clairement l'opposition entre la classe 2 portant sur les rythmes de vie et les autres classes retraçant des parcours de vie placées dans la moitié inférieure du graphe. Elle permet, dans un second temps, de distinguer la trajectoire familiale (classe 1 dans la zone inférieure droite) de la trajectoire professionnelle (classes 3, 4 et 5 regroupées dans le quart inférieur gauche). L'axe horizontal de projection fait émerger une dichotomie de genre, dichotomie qui concorde avec la distinction classique des tâches selon le genre : en effet, les femmes interrogées semblent s'être davantage exprimées dans les classes relatives à la famille et au mode de vie (moitié droite du graphe) tandis que les hommes ont produit plus de discours sur les questions relatives au parcours professionnel (moitié gauche).

L'axe vertical permet de dresser un portrait des fins de carrière : les individus ayant connu peu ou pas du tout d'interruption professionnelle pour des raisons de santé les cinq dernières années de la vie active apparaissent au bas de l'axe vertical ; plus on remonte vers le haut du graphe, plus la durée d'interruption au motif de la santé augmente. L'axe vertical permet également une mesure des conditions de travail ou de l'environnement professionnel. En effet, une opposition selon les conditions professionnelles en fin de carrière est mise en lumière ici : dans la partie supérieure, dominant les individus satisfaits au travail et n'ayant souffert ni de pénibilité mentale ni de pénibilité physique ; la partie inférieure de la projection est plutôt composée d'enquêtés insatisfaits de leur situation professionnelle et de leur environnement de travail, ayant déclaré avoir exercé un travail physiquement pénible et/ou psychologiquement usant.

Projection des classes et des mots étoilés correspondant sur le plan 1 et 2



Nombre de points recouverts : 4 dont 0 superposés

x	y	nom
19	9	*DebW_22
5	-3	*NbLgm_4
6	-3	*Rés2_N
27	-8	*Fin_RtProgr

La projection des mots étoilés selon le corpus global dévoile 5 groupes. Le premier, localisé dans la partie supérieure gauche de la projection, concerne en grande partie la classe 2. Il est constitué d'individus ayant exercé une profession intermédiaire (CSP_Interm), non-propriétaire de leur logement principal à la retraite ni accédant à la propriété (Propr_N), partis à la retraite à l'obtention du taux plein. Ces enquêtés ont un idéal de retraite « précoce » : d'après les réponses qu'ils ont fournies lors de l'enquête quantitative, l'âge idéal de départ à la retraite est égal à 59 ans (Id_59). Enfin les membres de ce sous-groupe n'avaient pas exercé de travail psychologiquement usant ou stressant avant l'enquête en 2004 (PénibM_N) mais

ont connu une fin de carrière difficile, marquée par une marginalisation (Evct_O) et/ou des épisodes importants de maladie en fin de carrière (MldFin_8 et MldFin_11).

Le second groupe, qui porte davantage sur la classe 1 (parcours familial) a été constitué à partir du discours d'individus résidant dans un appartement situé dans le Val de Marne (Lgm_App, Dep_94). Entrés sur le marché du travail vers 18 ans (DebW_17, DebW_18, DebW_20) mais indifférents face à la retraite (Rt_Indif), ils se sont prononcés en faveur d'une retraite idéale à 64 ans (Id_64). Les conjoints ont d'ailleurs eu recours au cumul emploi-retraite. Certains de ces enquêtés se sont eux-mêmes maintenus en emploi au-delà du taux plein via la surcote tandis que d'autres ont bénéficié d'une retraite progressive (Fin_Surc, Fin_RtProgr). Notons enfin que ces individus pensaient avoir un membre de leur entourage à leur charge pendant leur propre retraite.

Le lexique caractéristique du troisième groupe, dont le sujet principal est le parcours professionnel, provient majoritairement d'hommes habitant à Paris (Sx_M, Dep_75), célibataires ou vivant en couple (Fam_Cel ou Fam_Cpl). Propriétaires de leur logement principal, dans lequel ils vivent à 3 ou 4 personnes (Propr_O, NbLgm_3 et NbLgm_4), ils ne possèdent pas de résidence secondaire (Rés2_N) et pensent ne devoir fournir aucune aide économique à leur entourage durant leur retraite (AideEco_N). Redoutant l'arrivée de la retraite (Rt_Red), ces individus employés ou ouvriers de profession (CSPEmpl ou CSP_Ouvr) entrés sur le marché du travail à 16 ans pour les uns et entre 21 et 23 ans pour les autres, ont interrompu précocement leur carrière en bénéficiant d'une retraite anticipée pour carrière longue, en partant dans le cadre d'un Cats ou en passant en invalidité (Fin_RtA, Fin_Cats ou Fin_Inapt). Ils comptabilisent peu ou pas d'interruption liée à l'état de santé en fin de carrière (MldFin_0 ou MldFn_1), mais sont peu satisfaits de leurs conditions d'emploi en fin de carrière et déclarent avoir souffert de pénibilité physique et/ou mentale durant les dix dernières années d'exercice (Satsf_N, PénbM_O, PénbP_O).

Enfin deux groupes intermédiaires, ne renvoyant pas précisément à l'une ou l'autre des 5 classes, se situent à la croisée des principales unités. Le quatrième groupe, qui occupe la partie supérieure droite de la projection, renvoie essentiellement à un discours féminin. Il s'agit ici des propos de femmes nées en 1945 (Sx_F, Né_45), résidant dans le 92 (Dep_92) et pensant devoir apporter une aide économique à leur entourage durant la retraite (AideEco_O). Ayant exercé un emploi de service (CSP_Svc) et se déclarant satisfaites de leurs conditions de travail lors de l'enquête quantitative (Satsf_O), elles projetaient de partir à la retraite entre 60 et 61 ans (Proba_60 ou Proba_61), la retraite idéale – plutôt tardive – devant survenir après 60 ans selon eux (Id_61 ou Id_65). Leur départ à la retraite a été quelque peu précipité pour des

raisons de santé : en effet, ces enquêtés sont généralement partis à la retraite pour maladie ou invalidité (Fin_Mld ou Fin_Invld).

Le cinquième groupe apparaît au centre de la projection, à l'intersection de l'axe vertical et horizontal. Il concerne davantage des hommes et femmes nés en 1947 et 1948 (Né_47 et Né_48), cadres en fin de carrière, et impatientes face à la retraite (Rt_Hate). Cette catégorie apparaît ici comme privilégiée sur plusieurs points : d'un point de vue professionnel, ces individus estimaient ne pas avoir exercé d'activité physiquement pénible ou dangereuse durant leur fin de carrière (PénibP_N) ; d'un point de vue plus économique puisque ces individus, propriétaires d'un pavillon situé en Seine et Marne, possèdent également d'une résidence secondaire (Lgm_Pav, Dep_77, Rés2_O) ; enfin d'un point de vue de la qualité de vie à la retraite puisqu'ils estimaient n'avoir aucune personne à prendre en charge durant leur retraite. Notons toutefois que ces « privilégiés » sont souvent victimes d'éviction et parfois de chômage en fin de carrière, passant du chômage à la retraite (Evct_O, Fin_Chmg).

Les diagonales de cette projection font finalement émerger deux oppositions principales. Un premier contraste oppose des femmes, personnel de service ou professions intermédiaires, parties à la retraite pour invalidité mais qui auraient souhaité se maintenir encore en activité, comme le souligne leur attrait pour une retraite « tardive » (l'âge idéal qu'elles avaient émis antérieurement est postérieur à 60 ans) à des hommes, ouvriers ou employés de profession, partis en retraite anticipée ou pour inaptitude avant 60 ans, et pour lesquels l'idéal de retraite était de toute façon plus précoce (55 ans ou 57 ans). Ces individus, situés aux extrémités de cette diagonale, ont toutefois quelques points communs : ces individus n'ont pas connu de pression importante en fin de carrière mais ils ont en revanche bien souvent exercé un travail physiquement difficile ; leur fin de carrière a d'ailleurs bien souvent été « précipitée » pour des raisons de santé.

La seconde diagonale met en lumière les profondes divergences entre une catégorie constituée de cadres ou professions intermédiaires, locataires de leur logement principal, ayant connu des pressions psychologiques en fin de carrière et qui partent à la retraite dès que possible, et un groupe d'individus, propriétaires de leur logement principal, n'ayant connu aucune tentative d'éviction en fin de carrière, qui pensent devoir prendre en charge un proche pendant leur retraite et qui se maintiennent en emploi, prolongeant même leur vie active au-delà de l'obtention du taux plein.

Nous avons accordé peu d'importance au facteur économique à travers cette analyse (les personnes résidant en banlieue ayant plus de probabilité de vivre en pavillon que les résidents de la capitale ; les propriétaires possédant plus facilement – mais pas systématiquement – une

résidence secondaire que les locataires...). Toutefois, comme nous l'avons souligné, cet aspect n'est pas sans effet ici.

Quatre groupes semblent donc s'opposer ici d'après plusieurs critères : CSP d'appartenance, propriétaire versus locataire, éviction/non-éviction en fin de carrière, carrière chaotique/départ à la retraite choisi, interruption précoce/prolongation de la vie active...

Le premier groupe (quart supérieur droit de la projection) réunit des femmes, personnel de service ou professions intermédiaires, qui auraient souhaité se maintenir en activité mais dont la fin de carrière a été avancée du fait de troubles de santé (maladie, invalidité).

Le deuxième groupe, situé dans la moitié supérieure gauche de la projection, rassemble des individus ayant été évincés en fin de carrière. Ceux-ci ont cessé l'exercice de leur activité au motif de la retraite (à l'obtention du taux plein) ou de manière anticipée suite à un licenciement. A l'inverse, le quart inférieur droit de la projection est composé d'individus n'ayant pas été victimes de stratégie d'éviction en fin de carrière. Ces personnes, exerçant dans un environnement jugé favorable, se sont même parfois maintenues en emploi au-delà du taux plein. Bien sûr, ces individus qui ont tendance à « jouer les prolongations »¹³ n'ont pas connu de longue interruption au motif de la maladie en fin de carrière. Notons également que nombre d'entre eux sont propriétaires de leur appartement (ou accédants à la propriété peu avant le départ à la retraite) et estimaient avoir à prendre en charge un membre de leur entourage pendant leur retraite. Nous pouvons donc supposer que le fait d'avoir une personne à charge et d'être propriétaire de son appartement peut encourager au maintien en emploi.

Enfin le dernier groupe, situé dans le quart inférieur gauche de la projection, et qui porte sur la sphère professionnelle, concerne des employés ou ouvriers, massivement des hommes, ayant exercé une activité physiquement pénible et/ou psychologiquement sous pression. Partis à la retraite plus précocement que les autres, ils ont mis un terme à leur vie professionnelle via le dispositif de la retraite anticipée, un Cats ou sont partis à la retraite pour inaptitude.

¹³ Slogan utilisé par la Cnav dans un document interne d'information sur le cumul emploi-retraite et la surcote.

III. Conclusion

L'analyse fournie par Alceste propose un découpage des entretiens en 5 classes auxquelles correspondent les thèmes dominants du guide d'entretien. Se dégagent au final trois thématiques principales :

- la première renvoie aux parcours de vie et à la famille ;
- la seconde, qui traite du mode de vie à la retraite, dresse une comparaison entre les rythmes de vie au temps de l'activité et le rythme de vie une fois les droits de retraite liquidés. La thématique des réseaux et celle des activités quotidiennes y sont développées ;
- la dernière associe la retraite et l'univers professionnel : elle inclut la formation scolaire et universitaire, la fin de carrière mais aussi la gestion de la retraite (avec l'éventuelle poursuite d'activité).

Le vocabulaire consacré aux thématiques de la vieillesse et de la retraite révèle une distinction nette entre la vieillesse, synonyme de dépendance et de fin de vie, et la retraite. L'analyse des discours oppose effectivement une vision de la vieillesse négative (discours mettant l'accent sur la dégradation de l'état de santé, la menace de la maladie et de la précarité) à la liberté qu'offre le passage à la retraite (retraite décrite comme une étape de libertés où se présentent de nouvelles alternatives dont celle du maintien d'une activité, que cette dernière soit rémunérée ou non ; temps pour soi, pour sa famille et pour les autres). Ainsi, malgré les obstacles qui se présentent parfois sur le parcours de l'activité à la retraite (difficultés rencontrées dans le monde professionnel mais aussi difficultés d'adaptation dans la vie familiale, voire difficultés personnelles et dépression), la retraite est bien souvent envisagée comme un moment attendu, « *mérite* », permettant de pouvoir vivre heureux, libérés d'un certain nombre de contraintes (professionnelles, familiales).

Si l'analyse biographique classique du volet qualitatif permet de repérer des différences dans la manière de vivre son passage à la retraite selon divers critères (le sexe et la situation familiale des enquêtés mais aussi leur parcours professionnel, l'investissement dans le travail...), l'application des méthodes de la statistique textuelle a surtout mis en évidence différentes transitions de l'activité vers la retraite à partir des conditions de cessation d'activité, de l'environnement en fin de carrière, de la CSP d'appartenance et de l'activité exercée, mais aussi des représentations individuelles de la retraite (retraite idéale précoce, retraite idéale tardive). On distingue alors d'une part les individus partis au titre de la retraite

anticipée pour longue carrière (généralement des hommes ouvriers, exerçant un métier physiquement pénible et psychologiquement usant, n'ayant pas connu d'interruption maladie en fin de carrière), les individus dont la sortie a été précipitée par une maladie ou une invalidité (des femmes exerçant des métiers de services ou des professions intermédiaires, satisfaites de leurs conditions d'emploi, qui auraient probablement prolongé leur vie active sans cette détérioration de l'état de santé – santé physique ou mentale), les individus victimes de stratégies d'entreprises (cadres mis au placard ou licenciés en fin de carrière), et enfin les individus qui optent pour une prolongation de la vie professionnelle (travaillant dans des conditions satisfaisantes, désireux de rester en activité au-delà de 60 ans ; propriétaires de leur logement principal mais encore soumis au remboursement d'un prêt immobilier quelques mois avant la liquidation de leurs droits ; redoutant une baisse des ressources et anticipant des obligations familiales à venir et notamment la charge d'une personne de leur entourage durant leur propre retraite...). Le portrait dressé ici s'oppose alors à l'idée reçue d'une transition vers la retraite linéaire et sereine pour tous.

Tableau des chi2 d'association par classe et types de mots

			Parcours familial	Rythmes de vie en activité et à la retraite	Fin de carrière	Information Retraite	Formation et carrière
	* Classes *		1	2	3	4	5
Clés	* Poids *		45236	57701	25064	20091	12561
Adjectifs et adverbes	* 5689 *		4	-66	34	-2	23
Adverbes -ment	* 1405 *		-16	-8	117	-2	0
Couleurs	* 52 *		-4	31	-5	-2	-2
Mois/jours	* 324 *		0	46	-48	0	-17
Epoques/Mesures	* 73 *		40	-10	-9	-3	2
Famille	* 691 *	1129	-233	-83	-71	-39	
Lieux/Pays	* 439 *	174	-22	-45	-31	5	
Interjections	* 1430 *	-3	38	-26	0	-3	
Nombres	* 3196 *	131	-71	-111	67	0	
Majuscules	* 628 *	-9	1	1	0	0	
Noms	* 19873 *	-1	0	-1	2	8	
Verbes	* 15188 *	-72	223	-43	-1	-4	
Prénoms	* 54 *	20	-3	0	-3	-1	
Formes non reconnues et fréquentes	* 7608 *	1	-93	50	-1	48	
Formes non reconnues mais non codées	* 2681 *	0	0	3	-1	0	
Verbes modaux	* 4653 *	-61	41	1	17	-28	
Marqueurs d'une modalisation	* 10135 *	-5	7	14	1	-56	
Marqueurs d'une relation spatiale	* 2959 *	23	-2	-3	-17	5	
Marqueurs d'une relation temporelle	* 4156 *	0	5	-3	-7	6	
Marqueurs d'une intensité	* 4500 *	-7	-3	50	0	-5	
Marqueurs d'une relation discursive	* 21316 *	-1	0	0	2	0	
Marqueurs de la personne	* 18899 *	58	3	-70	-2	-6	
Démonstratifs, indéfinis et relatifs	* 22032 *	-66	10	53	0	-1	
Auxiliaires être et avoir	* 12672 *	8	-51	0	4	33	

Récapitulatif des mots outils dominants selon les classes

Comme nous l'avons signalé en début d'analyse, les principaux mots outils de la classe 1 sont des mots liés au champ lexical de la famille, des marqueurs de la personne (« ma », « mes », « mien », « mon », « nos », « nous », « sa », « ses », « leurs »), des noms de lieux ou pays et des marqueurs d'une relation spatiale (« ici », « là-bas », « à côté », « chez », « dans », « loin »), des nombres ou des marqueurs de dates (« aujourd'hui », « bientôt », « depuis », « longtemps ») et des prénoms. En revanche, les verbes, les modaux, les adverbes en -ment ou encore les démonstratifs sont moins mobilisés dans cette classe qu'ailleurs.

Les mots spécifiques de la classe 2 sont davantage des verbes et verbes modaux (« faire », « aller », « dire », « falloir », mais aussi « aimer », « apprendre », « écouter », « ennuyer », « lever », « regarder », « prendre »...), des indicateurs de mois et jours, des interjections, ou encore des couleurs. Les mots liés à la famille, les auxiliaires « être » et « avoir », les adjectifs et adverbes ou encore les indices de mesure ou d'époque se remarquent par leur poids plus faible que dans les autres classes.

Le vocabulaire caractéristique de la classe 3 se compose essentiellement d'adverbes (« peut-être », « ailleurs », « toujours », « parfois », « beaucoup », « davantage »), de démonstratifs, de marqueurs d'une relation d'intensité ou de marqueurs d'une modélisation. Contrairement aux autres classes, le contexte 3 comporte bien moins de mots relatifs à la famille, de marqueurs de la personne, de nombres, de marqueurs spatio-temporels (mois, époque, lieux) ou encore de verbe. Le discours spécifique du contexte 3 est donc un discours plutôt descriptif ou explicatif.

Les nombres et verbes modaux composent l'essentiel du vocabulaire caractéristique de la classe 4. Les marqueurs spatio-temporels font en revanche défaut ici.

Les auxiliaires « être » et « avoir » sont fortement présents dans la classe 5 qui comporte également quelques marqueurs d'une relation temporelle (« ensuite », « après », « lorsque », « pendant », « tant que »...). Ce contexte se distingue des autres contextes par sa faible présence de marqueurs d'une modalisation.

Ainsi, la classe 1 se caractérise-t-elle, dans son vocabulaire et ses mots outils, par une prédominance des mots liés à la famille, la classe 2 se distingue par un poids considérable de verbes, la spécificité de la classe 3 repose sur un vocabulaire davantage descriptif (adverbes), la classe 4 comporte essentiellement des nombres et marqueurs d'une modalité, la classe 5 enfin se distingue par l'usage répété des auxiliaires « être » et « avoir ».

Annexe XIII : Distribution de la population enquêtée pour chaque variable de l'analyse selon le sexe (effectifs et pourcentages colonne)

Caractéristiques sociodémographiques de la population enquêtée (enquête Intentions de départ à la retraite)

Variables et modalités	Hommes	Femmes	Ensemble
Génération			
1945	65 (10,9)	60 (14,9)	125 (12,5)
1946	149 (25,0)	97 (24,1)	246 (24,6)
1947	74 (12,4)	62 (15,4)	136 (13,6)
1948	90 (15,1)	68 (16,9)	158 (15,8)
1949	106 (17,8)	61 (15,2)	167 (16,7)
1950	112 (18,8)	54 (13,4)	166 (16,6)
Total	596 (100)	402 (100)	998 (100)
Génération 1945-1946	214 (35,9)	157 (39,1)	371 (37,1)
Génération 1947-1948	164 (27,5)	130 (32,3)	294 (29,5)
Génération 1949-1950	218 (36,6)	115 (28,6)	333 (33,4)
Pays de naissance			
France	488 (81,5)	357 (88,2)	845 (84,2)
Etranger	111 (18,5)	48 (11,9)	159 (15,8)
Total	599 (100)	405 (100)	1004 (100)

Distribution de la population enquêtée pour chaque variable de l'analyse selon le sexe

Région			
Région parisienne	167 (28,0)	134 (33,3)	301 (30,1)
Bourgogne	49 (8,2)	30 (7,5)	79 (7,9)
Nord	66 (11,1)	36 (9,0)	102 (10,2)
Lorraine	50 (8,4)	32 (8,0)	82 (8,2)
Pays de Loire	51 (8,5)	40 (10,0)	91 (9,1)
Aquitaine	44 (7,4)	34 (8,5)	78 (7,8)
Rhône-Alpes	114 (19,1)	63 (15,7)	177 (17,7)
Provence Alpes Côte d'Azur	56 (9,4)	33 (8,2)	89 (8,9)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Type de pensionné			
Monopensionnés	481 (80,6)	359 (89,3)	840 (84,1)
Polypensionnés	116 (19,4)	43 (10,7)	159 (15,9)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Âge de début de la vie active			
Avant 16 ans	150 (25,2)	64 (15,9)	214 (21,4)
16 à 18 ans	124 (20,8)	104 (25,9)	228 (22,8)
18 à 20 ans	124 (20,8)	104 (25,9)	228 (22,8)
20 à 25 ans	158 (26,5)	102 (25,4)	260 (26,1)
25 ans ou plus	40 (6,7)	28 (7,0)	68 (6,8)
Total	596 (100)	402 (100)	998 (100)

Diplôme le plus élevé obtenu			
Aucun diplôme	92 (15,4)	50 (12,4)	142 (14,2)
CEP	79 (13,2)	92 (22,9)	171 (17,1)
BEPC	48 (8,0)	34 (8,5)	82 (8,2)
CAP	172 (28,8)	77 (19,2)	249 (24,9)
BEP	20 (3,4)	23 (5,7)	43 (4,3)
BAC	57 (9,6)	39 (9,7)	96 (9,6)
1er cycle	40 (6,7)	29 (7,2)	69 (6,9)
2ème cycle et plus	89 (14,9)	58 (14,4)	147 (14,7)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Catégorie socioprofessionnelle			
Artisan Commerçant Chef d'entreprise	9 (1,5)	0 (0,0)	9 (0,9)
Cadre Supérieur	186 (31,2)	84 (20,9)	270 (27,0)
Profession intermédiaire	137 (23,0)	94 (23,4)	231 (23,1)
Employé	39 (6,5)	186 (46,3)	225 (22,5)
Ouvrier	226 (37,9)	38 (9,5)	264 (26,4)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Situation personnelle et familiale de la population d'enquête

Situation maritale	Hommes	Femmes	Ensemble
En couple (marié ou en union libre)	518 (86,9)	264 (65,7)	782 (78,4)
Célibataire	29 (4,9)	43 (10,7)	72 (7,2)
Divorcé	41 (6,9)	67 (16,7)	108 (10,8)
Veuf	8 (1,3)	28 (7,0)	36 (3,6)
Total	596 (100)	402 (100)	998 (100)
Nombre d'enfants élevés			
Aucun	45 (7,5)	63 (15,7)	108 (10,8)
1 enfant	118 (19,8)	93 (23,1)	211 (21,1)
2 enfants	210 (35,2)	158 (39,3)	368 (36,8)
3 enfants	128 (21,4)	67 (16,7)	195 (19,5)
4 enfants ou plus	96 (16,1)	21 (5,2)	117 (11,7)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Nombre de personnes vivant dans le logement			
1 personne	58 (9,7)	107 (26,6)	165 (16,5)
2 personnes	295 (49,4)	217 (54,0)	512 (51,3)
3 personnes	140 (23,5)	58 (14,4)	198 (19,8)
4 personnes ou plus	104 (17,4)	20 (5,0)	124 (12,4)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Statut d'occupation du logement			
Propriétaire, en voie d'accession à la propriété	130 (21,8)	87 (21,6)	217 (21,7)
Propriétaire à part entière	321 (53,8)	218 (54,2)	539 (54,0)
Locataire	135 (22,6)	84 (20,9)	219 (21,9)
Autre	11 (1,8)	13 (3,2)	24 (2,4)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Revenus d'ego (Salaire moyen net mensuel primes comprises)			
1.000 Euros ou moins	28 (4,7)	89 (22,1)	117 (11,7)
De 1.001 à 1.500 Euros	182 (30,5)	146 (36,3)	328 (32,8)
De 1.501 à 2.000 Euros	139 (23,3)	71 (17,7)	210 (21,0)
De 2.001 à 2.500 Euros	70 (11,7)	54 (13,4)	124 (12,4)
De 2.501 à 3.500 Euros	97 (16,2)	27 (6,7)	124 (12,4)
3.501 Euros et plus	75 (12,6)	10 (2,5)	85 (8,5)
NSP	6 (1,0)	5 (1,2)	11 (1,1)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Temps de travail selon le sexe

Temps de travail au 31 décembre 2004	Hommes	Femmes	Ensemble
A temps plein	560 (93,8)	275 (68,4)	835 (83,6)
A temps partiel	37 (6,2)	127 (31,6)	164 (16,4)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Travaille actuellement ou a déjà travaillé à temps partiel			
Oui, et ce temps partiel est ou était plutôt subi	43 (7,2)	70 (17,4)	113 (11,3)
Oui, et ce temps partiel est ou était plutôt choisi	29 (4,9)	124 (30,9)	153 (15,3)
Non	525 (87,9)	208 (51,7)	733 (73,4)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Principaux déterminants du moment de départ en retraite

Ce qui comptera le plus dans le choix du moment de retraite – en premier	Hommes	Femmes	Ensemble
Votre état de santé	255 (42,7)	174 (43,3)	429 (42,9)
Le temps libre dont vous pourrez bénéficier une fois à la retraite	130 (21,8)	99 (24,6)	229 (22,9)
Le niveau de vie dont vous pensez disposer une fois à la retraite	114 (19,1)	65 (16,2)	179 (17,9)
La situation de votre conjoint ou de vos proches	39 (6,5)	37 (9,2)	76 (7,6)
Votre situation professionnelle	46 (7,7)	22 (5,5)	68 (6,8)
Aucun de ceux-là	12 (2,0)	5 (1,2)	17 (1,7)
NSP	1 (0,2)	0 (0,0)	1 (0,1)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Ce qui comptera le plus dans le choix du moment de retraite – en deuxième	Hommes	Femmes	Ensemble
Votre état de santé	121 (20,7)	91 (22,9)	212 (21,6)
Le temps libre dont vous pourrez bénéficier une fois à la retraite	141 (24,1)	96 (24,2)	237 (24,2)
Le niveau de vie dont vous pensez disposer une fois à la retraite	148 (25,3)	100 (25,2)	248 (25,3)
La situation de votre conjoint ou de vos proches	108 (18,5)	60 (15,1)	168 (17,1)
Votre situation professionnelle	50 (8,6)	35 (8,8)	85 (8,6)
Aucun de ceux-là	15 (2,6)	13 (3,3)	28 (2,9)
NSP	1 (0,2)	2 (0,5)	3 (0,3)
Total	584 (100)	397 (100)	981 (100)

Distribution de la population enquêtée pour chaque variable de l'analyse selon le sexe

Ce qui comptera le plus dans le choix du moment de retraite – en troisième	Hommes	Femmes	Ensemble
Votre état de santé	96 (16,9)	62 (16,2)	158 (16,6)
Le temps libre dont vous pourrez bénéficier une fois à la retraite	107 (18,8)	74 (19,4)	181 (19,1)
Le niveau de vie dont vous pensez disposer une fois à la retraite	138 (24,3)	98 (25,7)	236 (24,8)
La situation de votre conjoint ou de vos proches	129 (22,7)	62 (16,2)	191 (20,1)
Votre situation professionnelle	60 (10,6)	57 (14,9)	117 (12,3)
Aucun de ceux-là	36 (6,3)	25 (6,5)	61 (6,4)
NSP	2 (0,4)	4 (1,1)	6 (0,6)
Total	568 (100)	382 (100)	950 (100)

Ce qui comptera le plus dans le choix du moment de retraite – en quatrième	Hommes	Femmes	Ensemble
Votre état de santé	46 (8,7)	29 (8,2)	75 (8,5)
Le temps libre dont vous pourrez bénéficier une fois à la retraite	99 (18,7)	59 (16,7)	158 (17,9)
Le niveau de vie dont vous pensez disposer une fois à la retraite	102 (19,2)	67 (19,0)	169 (19,1)
La situation de votre conjoint ou de vos proches	129 (24,3)	80 (22,7)	209 (23,7)
Votre situation professionnelle	96 (18,1)	71 (20,1)	167 (18,9)
Aucun de ceux-là	55 (10,4)	44 (12,5)	99 (11,2)
NSP	3 (0,6)	3 (0,9)	6 (0,7)
Total	530 (100)	353 (100)	883 (100)

Ce qui comptera le plus dans le choix du moment de retraite – toutes réponses considérées	Hommes	Femmes	Ensemble
Votre état de santé	518 (22,7)	356 (23,2)	874 (22,9)
Le temps libre dont vous pourrez bénéficier une fois à la retraite	477 (20,9)	328 (21,4)	805 (21,1)
Le niveau de vie dont vous pensez disposer une fois à la retraite	502 (22,0)	330 (21,5)	832 (21,8)
La situation de votre conjoint ou de vos proches	405 (17,8)	239 (15,6)	644 (16,9)
Votre situation professionnelle	252 (11,1)	185 (12,1)	437 (11,5)
Aucun de ceux-là	118 (5,2)	87 (5,7)	205 (5,4)
NSP	7 (0,3)	9 (0,6)	16 (0,4)
Total	2279 (100)	1534 (100)	3813 (100)

Etat de santé déclaré

Etat de santé déclaré	Hommes	Femmes	Ensemble
En très bonne santé	140 (23,5)	96 (23,9)	236 (23,6)
En assez bonne santé	378 (63,3)	251 (62,4)	629 (63,0)
En assez mauvaise santé	67 (11,2)	48 (11,9)	115 (11,5)
En très mauvaise santé	10 (1,7)	7 (1,7)	17 (1,7)
NSP	2 (0,3)	0 (0,0)	2 (0,20)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Evaluation de l'état de santé physique et psychologique

Vous diriez que, d'une manière générale...			
... vous vous fatiguez vite...	Hommes	Femmes	Ensemble
Souvent	104 (17,4)	95 (23,6)	199 (19,9)
De temps en temps	203 (34,0)	148 (36,8)	351 (35,1)
Rarement	136 (22,8)	83 (20,7)	219 (21,9)
Jamais	154 (25,8)	76 (18,9)	230 (23,0)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
... vous avez des douleurs physiques...			
Souvent	154 (25,8)	131 (32,6)	285 (28,5)
De temps en temps	209 (35,0)	147 (36,6)	356 (35,6)
Rarement	115 (19,3)	57 (14,2)	172 (17,2)
Jamais	119 (19,9)	67 (16,7)	186 (18,6)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
... vous vous sentez découragé, abattu...			
Souvent	41 (6,9)	46 (11,4)	87 (8,7)
De temps en temps	170 (28,5)	120 (29,9)	290 (29,0)
Rarement	162 (27,1)	110 (27,4)	272 (27,2)
Jamais	223 (37,4)	126 (31,3)	349 (34,9)
NSP	1 (0,2)	0 (0,0)	1 (0,1)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
... vous vous sentez nerveux, irritable...			
Souvent	109 (18,3)	83 (20,7)	192 (19,2)
De temps en temps	235 (39,4)	173 (43,0)	408 (40,8)
Rarement	141 (23,6)	77 (19,2)	218 (21,8)
Jamais	112 (18,8)	69 (17,2)	181 (18,1)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

... vous avez des difficultés à vous concentrer...			
Souvent	35 (5,9)	22 (5,5)	57 (5,7)
De temps en temps	133 (22,3)	95 (23,6)	228 (22,8)
Rarement	134 (22,4)	95 (23,6)	229 (22,9)
Jamais	295 (49,4)	190 (47,3)	485 (48,6)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Etat de santé général des enquêtés

Score de la santé	Etat de santé correspondant	Hommes	Femmes	Ensemble
0 à 4	Très mauvaise	44 (7,4)	39 (9,7)	83 (8,3)
5 à 9	Mauvaise	187 (32,3)	145 (30,1)	332 (33,2)
10 à 14	Bonne	260 (43,6)	166 (41,3)	426 (42,6)
15 à 18	Très bonne	106 (17,8)	52 (12,9)	158 (15,8)
Total		597 (100)	402 (100)	999 (100)

Interruptions de travail pour des raisons de santé en fin de carrière

Vous avez eu des arrêts de travail dus à des ennuis de santé au cours des 5 dernières années...	Hommes	Femmes	Ensemble
Souvent, dont un ou plusieurs arrêts d'une durée supérieure à 10 jours	38 (6,4)	31 (7,7)	69 (6,9)
Souvent, UNIQUEMENT des arrêts de courte durée (inférieure à 10 jours)	5 (0,8)	2 (0,5)	7 (0,7)
De temps en temps, dont un ou plusieurs arrêts d'une durée supérieure à 10 jours	101 (16,9)	88 (21,9)	189 (18,9)
De temps en temps, UNIQUEMENT des arrêts de courte durée (inférieurs à 10 jours)	54 (9,1)	38 (9,5)	92 (9,2)
Rarement	138 (23,1)	100 (24,9)	238 (23,8)
Jamais	261 (43,7)	143 (35,6)	404 (40,4)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Trajectoire professionnelle et période d'inactivité au cours de la carrière

Personnellement, vous avez déjà connu des périodes de chômage/inactivité au cours de votre carrière	Hommes	Femmes	Ensemble
Oui, moins de 1 an au total	134 (22,5)	69 (17,2)	203 (20,3)
Oui, entre 1 an et 2 ans au total	60 (10,1)	36 (9,0)	96 (9,6)
Oui, entre 2 et 5 ans au total	23 (3,9)	32 (8,0)	55 (5,5)
Oui, plus de 5 ans au total	7 (1,1)	9 (2,2)	16 (1,6)
Non	372 (62,3)	255 (63,4)	627 (62,8)
NSP	1 (0,2)	1 (0,3)	2 (0,2)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Appréciation des conditions de travail en fin de carrière

Vous éprouvez des craintes pour votre emploi actuel pour les années à venir	Hommes	Femmes	Ensemble
Oui, beaucoup	52 (8,7)	31 (7,7)	83 (8,3)
Oui, un peu	86 (14,4)	44 (11,0)	130 (13,0)
Non, pas vraiment	93 (15,6)	45 (11,2)	138 (13,8)
Non, pas du tout	362 (60,6)	281 (69,9)	643 (64,4)
NSP	4 (0,7)	1 (0,3)	5 (0,5)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Globalement, lorsque vous pensez à votre emploi actuel, vous diriez que vous en êtes aujourd'hui...			
Très satisfait	116 (19,4)	64 (15,9)	180 (18,0)
Satisfait	256 (42,9)	164 (40,8)	420 (42,0)
Assez satisfait	116 (19,4)	99 (24,6)	215 (21,5)
Pas très satisfait	57 (9,6)	49 (12,2)	106 (10,6)
Pas satisfait	26 (4,4)	11 (2,7)	37 (3,7)
Pas satisfait du tout	25 (4,2)	15 (3,7)	40 (4,0)
NSP	1 (0,2)	0 (0,0)	1 (0,1)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Terme qui s'applique le mieux à votre emploi actuel			
Salaire			
Bien payé	283 (47,4)	167 (41,5)	450 (45,0)
Mal payé	287 (48,1)	216 (53,7)	503 (50,4)
Non concerné	14 (2,4)	7 (1,7)	21 (2,1)
NSP	13 (2,2)	12 (3,0)	25 (2,5)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Qualité du travail			
Varié	423 (70,9)	248 (61,7)	671 (67,2)
Répétitif	173 (29,0)	152 (37,8)	325 (32,5)
Non concerné	1 (0,2)	2 (0,5)	3 (0,3)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Enrichissement personnel			
Vous permet d'apprendre des choses	402 (67,3)	281 (69,9)	683 (68,4)
Ne vous permet pas d'apprendre des choses	187 (31,3)	119 (29,6)	306 (30,6)
Non concerné	6 (1,0)	2 (0,5)	8 (0,8)
NSP	2 (0,3)	0 (0,0)	2 (0,2)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Epanouissement professionnel			
On me donne les moyens de faire un travail de bonne qualité	451 (75,5)	281 (69,9)	732 (73,3)
On ne me donne pas les moyens de faire un travail de qualité	137 (23,0)	115 (28,6)	252 (25,2)
Non concerné	3 (0,5)	1 (0,3)	4 (0,4)
NSP	6 (1,0)	5 (1,2)	11 (1,1)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Qualité des relations avec les collègues			
J'ai de bonnes relations avec mes collègues	573 (96,0)	366 (91,0)	939 (94,0)
J'ai de mauvaises relations avec mes collègues	9 (1,5)	8 (2,0)	17 (1,7)
Non concerné	11 (1,8)	27 (6,7)	38 (3,8)
NSP	4 (0,7)	1 (0,3)	5 (0,5)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Qualité des relations avec la hiérarchie			
J'ai de bonnes relations avec la hiérarchie	523 (87,6)	354 (88,1)	877 (87,8)
J'ai de mauvaises relations avec la hiérarchie	57 (9,6)	30 (7,5)	87 (8,7)
Non concerné	12 (2,0)	12 (3,0)	24 (2,4)
NSP	5 (0,8)	6 (1,5)	11 (1,1)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Etat de santé et activité exercée en fin de carrière

Vous avez exercé dans les 10 dernières années...			
... un métier physiquement pénible ou dangereux	Hommes	Femmes	Ensemble
Oui	257 (43,1)	91 (22,6)	348 (34,8)
Non	339 (56,8)	311 (77,4)	650 (65,1)
NSP	1 (0,2)	0 (0,0)	1 (0,1)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
... un métier psychologiquement usant dans lequel vous vous sentiez sous pression			
Oui	351 (58,8)	222 (55,2)	573 (57,4)
Non	242 (40,5)	178 (44,3)	420 (42,0)
NSP	4 (0,7)	2 (0,5)	6 (0,6)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Degré de satisfaction général des enquêtés face à leurs conditions de travail en fin de carrière

Score des conditions de travail en fin de carrière	Degré de satisfaction correspondant	Hommes	Femmes	Ensemble
0 ou 1	Très insatisfaisant	4 (0,8)	0 (0,0)	4 (0,5)
2 ou 3	Insatisfaisant	21 (4,0)	14 (4,2)	35 (4,1)
4 ou 5	Moyennement satisfaisant	71 (13,4)	46 (13,8)	117 (13,6)
6 ou 7	Satisfaisant	168 (31,8)	100 (30,0)	268 (31,1)
8 à 10	Très satisfaisant	265 (50,1)	173 (52,0)	438 (50,8)
Total		529 (100)	333 (100)	862 (100)

Déroulement des fins de carrière

Vous avez vécu un ou plusieurs changements importants dans votre vie professionnelle au cours des 5 dernières années	Hommes	Femmes	Ensemble
Oui, plusieurs	66 (11,1)	38 (9,5)	104 (10,4)
Oui, un seul	112 (18,8)	79 (19,7)	191 (19,1)
Non	419 (70,2)	285 (70,9)	704 (70,5)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Suite à ces changements, globalement, votre situation professionnelle est aujourd'hui...			
Nettement meilleure	23 (12,9)	21 (18,0)	44 (14,9)
Plutôt meilleure	56 (31,45)	33 (28,2)	89 (30,2)
Plutôt moins bonne	36 (20,2)	25 (21,4)	61 (20,7)
Nettement moins bonne	22 (12,4)	18 (15,4)	40 (1,6)
Identique	41 (23,0)	20 (17,1)	61 (20,7)
Total	178 (100)	117 (100)	295 (100)

Perception face au départ à la retraite

Quand vous pensez à la retraite, vous diriez plutôt que...	Hommes	Femmes	Ensemble
... c'est un moment dont vous redoutez la venue	41 (6,9)	44 (11,0)	85 (8,5)
... vous attendez ce moment avec impatience	348 (58,3)	232 (57,7)	580 (58,1)
... vous êtes relativement indifférent à l'égard de cette perspective	203 (34,0)	123 (30,6)	326 (32,6)
NSP	5 (0,8)	3 (0,8)	8 (0,8)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Projet d'activité spécifique durant la retraite

Il y a une activité – culturelle, associative, sportive ou autre – à laquelle vous envisagez de consacrer du temps lorsque vous serez à la retraite	Hommes	Femmes	Ensemble
Oui	424 (71,0)	308 (76,6)	732 (73,3)
Non	137 (23,0)	73 (18,2)	210 (21,0)
NSP	36 (6,0)	21 (5,2)	57 (5,7)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Niveau de vie et ressources aujourd'hui et pendant la retraite

Vous diriez que...			
... vous avez suffisamment d'argent pour vivre aujourd'hui	Hommes	Femmes	Ensemble
Oui	392 (65,7)	292 (72,6)	684 (68,5)
Non	204 (34,2)	108 (26,9)	312 (31,2)
NSP	1 (0,2)	2 (0,5)	3 (0,3)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
... vous aurez suffisamment d'argent pour vivre durant la retraite			
Oui	246 (41,2)	180 (44,8)	426 (42,6)
Non	248 (41,5)	168 (41,8)	416 (41,6)
NSP	103 (17,3)	54 (13,4)	157 (15,7)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Soutien et charges potentiels durant la retraite

Vous pensez qu'au moment de partir à la retraite vous aurez complètement à charge certaines personnes de votre famille (enfants, parents) ou en dehors de votre famille ?			
Personne à charge	Hommes	Femmes	Ensemble
Oui	137 (23,0)	47 (11,7)	184 (18,4)
Non	434 (72,7)	339 (84,3)	773 (77,4)
NSP	26 (4,4)	16 (4,0)	42 (4,2)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Vous pensez qu'au moment de partir à la retraite vous apporterez une aide financière régulière à certaines personnes de votre famille ou en dehors de votre famille ?			
Soutien économique			
Oui	201 (33,7)	92 (22,9)	293 (29,3)
Non	362 (60,6)	289 (71,9)	651 (65,2)
NSP	34 (5,7)	21 (5,2)	55 (5,5)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Vous pensez qu'au moment de partir à la retraite vous apporterez une aide autre que financière à certaines personnes de votre famille ou en dehors de votre famille ?			
Aide autre que financière			
Oui	346 (58,0)	227 (56,5)	573 (57,4)
Non	224 (37,5)	152 (37,8)	376 (37,6)
NSP	27 (4,5)	23 (5,7)	50 (5,0)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Vous pensez qu'au moment de partir à la retraite vous n'apporterez aucune aide aux membres de votre famille ou de votre entourage ?			
Aucune aide			
Oui	165 (27,6)	133 (33,1)	298 (29,8)
Non	432 (72,4)	269 (66,9)	701 (70,1)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Départ en retraite et conjugalité

Vous partirez en retraite...	Hommes	Femmes	Total
Avant votre conjoint	216 (69,5)	67 (49,6)	283 (63,5)
Au même moment que votre conjoint (la même année)	53 (17,0)	24 (17,8)	77 (17,3)
Après votre conjoint	36 (11,6)	43 (31,9)	79 (17,7)
NSP	6 (1,9)	1 (0,7)	7 (1,6)
Total	311 (100)	135 (100)	446 (100)

Niveau d'information sur les aspects réglementaires

A déjà reçu son relevé de carrière	Hommes	Femmes	Ensemble
Oui	393 (65,8)	281 (69,9)	674 (67,5)
Non	200 (33,5)	118 (29,4)	318 (31,8)
NSP	4 (0,7)	3 (0,8)	7 (0,7)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Connaît le nombre de trimestres ou d'années validés à ce jour			
Oui	344 (57,6)	212 (52,7)	556 (55,7)
Non	169 (28,3)	99 (24,6)	268 (26,8)
NSP	84 (14,1)	91 (22,6)	175 (17,5)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)
Niveau d'information			
Très bien informé	35 (5,9)	24 (6,0)	59 (5,9)
Plutôt bien informé	211 (35,3)	121 (30,1)	332 (33,2)
Plutôt mal informé	219 (36,7)	170 (42,3)	389 (38,9)
Très mal informé	125 (20,9)	84 (20,9)	209 (20,9)
NSP	7 (1,2)	3 (0,8)	10 (1,0)
Total	597 (100)	402 (100)	999 (100)

Annexe XIV : Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés – cadrage général (N=1004)

Cohorte	Hommes						Femmes						Total ensemble (effectifs)	Total ensemble (%)				
	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1945	1946	1947	1948	1949	1950						
âge en 2004	59 ans	58 ans	57 ans	56 ans	55 ans	54 ans	59 ans	58 ans	57 ans	56 ans	55 ans	54 ans						
âge en 2009	64 ans	63 ans	62 ans	61 ans	60 ans	59 ans	64 ans	63 ans	62 ans	61 ans	60 ans	59 ans						
Situation professionnelle au 31 décembre 2009 (% colonne)*							Total hommes (%)							Total femmes (%)	Total ensemble (effectifs)	Total ensemble (%)		
retraité	89,2	89,9	81,1	85,6	74,5	33,9	74,8	88,3	85,6	90,3	80,9	82,0	24,1	77,1	756	75,75		
actif	4,6	7,4	16,2	10,0	18,9	42,9	17,3	8,3	13,4	8,1	10,3	16,4	57,4	17,7	174	17,73		
chômage	4,6	0,0	1,4	2,2	1,9	15,2	4,2	0,0	0,0	0,0	2,9	0,0	3,7	1,0	29	2,91		
invalidité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,4	1,0	7	0,70		
maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0	1,9	0,5	2	0,20		
autre	1,5	2,7	1,4	2,2	4,7	5,4	3,2	3,3	1,0	1,6	4,4	1,6	5,6	2,7	30	3,01		
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	998	100,00		
A connu entre l'année du 50^e anniversaire et le 31/12/2009 au moins un trimestre de... **																		
<i>chômage</i>	20,0	30,2	31,1	34,4	36,8	34,8	31,9	20,0	18,6	35,5	30,9	18,0	24,1	27,1	288	28,8		
<i>maladie</i>	29,2	30,9	33,8	43,3	42,5	34,8	35,7	28,3	31,9	37,1	35,3	59,0	40,7	38,1	368	36,8		
<i>invalidité</i>	1,5	2,0	5,4	4,4	4,7	4,5	3,7	10,0	4,1	3,2	7,4	9,8	12,9	7,5	52	5,2		
Effectifs	65	149	74	90	106	112		60	97	62	68	61	54		1001			

* 6 valeurs manquantes ; **3 valeurs manquantes

Age d'entrée dans la vie active, âge souhaité, âge envisagé et âge réel de départ à la retraite selon le sexe et la génération d'appartenance

Cohorte	Hommes (N=436)						Moyenne Hommes	Femmes (N=305)						Moyenne Femmes	Moyenne ensemble
	1945	1946	1947	1948	1949	1950		1945	1946	1947	1948	1949	1950		
âge en 2004	59 ans	58 ans	57 ans	56 ans	55 ans	54 ans		59 ans	58 ans	57 ans	56 ans	55 ans	54 ans		
âge en 2009	64 ans	63 ans	62 ans	61 ans	60 ans	59 ans		64 ans	63 ans	62 ans	61 ans	60 ans	59 ans		
Âges moyens															
Âge d'entrée en activité	19,8	19,1	19,1	18,0	17,8	17,6	18,5	19,7	19,3	19,0	18,5	17,4	17,9	18,7	18,6
Âge souhaité*	60,7	60,0	59,6	58,3	58,4	57,8	59,1	60,6	60,2	59,3	59,0	58,0	57,3	59,2	59,2
Âge envisagé*	60,8	60,6	60,4	59,3	59,2	59,0	59,8	60,9	60,9	60,4	60,0	59,6	59,1	60,2	60,0
Âge réel de départ (N=745)	61,2	60,7	60,2	59,4	59,1	57,5	59,9	60,9	60,5	60,2	59,9	59,4	57,9	60,1	60,0
Ecart "âge envisagé-âge souhaité"*	0,1	0,6	0,8	1,0	0,8	1,2	0,7	0,3	0,7	1,1	1,0	1,6	1,8	1,0	0,8
Ecart "âge réel- âge souhaité"*	0,5	0,7	0,6	1,1	0,7	-0,3	0,8	0,3	0,3	0,9	0,9	1,4	0,6	0,9	0,8
Ecart "âge réel- âge envisagé"*	0,4	0,1	-0,2	0,1	-0,1	-1,5	0,1	0,0	-0,4	-0,2	-0,1	-0,2	-1,2	-0,1	0,0

*Avec « âge souhaité » et « âge envisagé » inférieur ou égal à 70

Pour les enquêtés retraités au 31 décembre 2009 (N=741)															
Hommes (N=436)								Femmes (N=305)							
Cohorte	1945	1946	1947	1948	1949	1950		1945	1946	1947	1948	1949	1950		
âge en 2004	59 ans	58 ans	57 ans	56 ans	55 ans	54 ans		59 ans	58 ans	57 ans	56 ans	55 ans	54 ans		
âge en 2009	64 ans	63 ans	62 ans	61 ans	60 ans	59 ans		64 ans	63 ans	62 ans	61 ans	60 ans	59 ans		
Ages moyens							Moyenne Hommes							Moyenne Femmes	Moyenne ensemble
Âge d'entrée en activité	19,6	18,8	18,3	17,2	16,7	15,4	17,9	19,3	19,1	18,9	17,9	17,1	16,3	18,4	18,1
Âge souhaité*	60,6	59,8	59,3	58,0	57,9	56,5	58,9	60,2	59,9	59,3	58,8	57,9	56,2	59,2	59,0
Âge envisagé*	60,7	60,4	59,8	58,9	58,9	57,4	59,6	60,5	60,5	60,3	59,7	59,4	57,8	60,0	59,8
Âge réel de départ	60,9	60,6	60,0	59,4	59,1	57,5	59,8	60,6	60,5	60,3	60	59,6	58,1	60,1	59,9
Ecart "âge envisagé-âge souhaité"	0,1	0,6	0,5	0,9	1,0	0,9	0,7	0,3	0,6	1,0	0,9	1,5	1,6	0,8	0,8
Ecart "âge réel-âge souhaité"	0,3	0,8	0,7	1,4	1,2	1,0	0,9	0,4	0,6	1,0	1,2	1,7	1,9	0,9	0,9
Ecart "âge réel-âge envisagé"	0,2	0,2	0,2	0,5	0,2	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1

*Avec « âge souhaité » et « âge envisagé » inférieur ou égal à 70

Pour les enquêtés non-retraités au 31 décembre 2009 (N=238)															
Hommes (N=150)							Femmes (N=88)								
Cohorte	1945	1946	1947	1948	1949	1950		1945	1946	1947	1948	1949	1950		
âge en 2004	59 ans	58 ans	57 ans	56 ans	55 ans	54 ans		59 ans	58 ans	57 ans	56 ans	55 ans	54 ans		
âge en 2009	64 ans	63 ans	62 ans	61 ans	60 ans	59 ans		64 ans	63 ans	62 ans	61 ans	60 ans	59 ans		
Âges moyens							Moyenne Hommes							Moyenne Femmes	Moyenne ensemble
Âge d'entrée en activité	20,7	21,8	21,8	23	21,1	18,8	20,2	22,9	21,1	20,2	20,8	18,6	18,4	19,6	20,0
Âge souhaité*	61,6	61,9	60,9	60,4	59,5	58,4	59,5	63,4	62,2	59,4	59,7	58,4	57,6	59,3	59,4
Âge envisagé*	61,6	62,5	62,6	61,7	60,2	59,7	60,6	63,6	63,2	61	61,1	60,4	59,6	60,8	60,7
Ecart "âge envisagé-âge souhaité"	0	0,6	1,7	1,3	0,7	1,3	1,1	0,2	1	1,6	1,4	2	2	1,5	1,3

*Avec « âge souhaité » et « âge envisagé » inférieur ou égal à 70

Pour les enquêtés non-retraités au 31 décembre 2009 (N=234)

Hommes (N=148*)											Femmes (N=87)										
Retraite idéale (âge souhaité** déclaré en 2004)											Retraite idéale (âge souhaité** déclaré en 2004)										
Âge en 2009	avant 59ans	59ans	60ans	61ans	62ans	63ans	64ans	65ans et plus	Total (%)	Total Effectifs	avant 59ans	59ans	60ans	61ans	62ans	63ans	64ans	65ans et plus	Total (%)	Total Effectifs	
59 ans	25,2	1,4	19,7	0,0	2,0	0,7	0,0	1,4	50,3	74	29,9	1,2	14,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	46,0	40	
60 ans	6,1	0,0	9,5	0,0	0,7	0,0	0,0	2,0	18,4	27	8,1	0,0	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	11,5	10	
61 ans	1,4	1,4	2,7	0,0	0,7	0,7	0,7	0,7	8,2	12	4,6	0,0	8,1	0,0	2,3	0,0	0,0	0,0	14,9	13	
62 ans	1,4	0,0	4,8	0,0	0,7	0,0	0,7	2,0	9,5	14	1,2	0,0	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,6	4	
63 ans	0,7	0,0	4,1	1,4	0,7	0,0	0,7	2,0	9,5	14	0,0	0,0	6,9	1,2	0,0	1,2	0,0	5,8	14,9	13	
64 ans	0,0	0,0	1,4	1,4	0,0	0,7	0,0	0,7	4,1	6	0,0	0,0	1,2	0,0	2,3	0,0	0,0	4,6	8,1	7	
Total	34,7	2,7	42,2	2,7	4,8	2,0	2,0	8,8	100		43,7	1,2	36,8	1,2	4,6	1,2	0,0	11,5	100		
Effectifs	51	4	62	4	7	3	3	13		147	38	1	32	1	4	1	0	10		87	
Projet de départ (âge envisagé** déclaré en 2004)											Projet de départ (âge envisagé** déclaré en 2004)										
Âge en 2009	avant 59ans	59ans	60ans	61ans	62ans	63ans	64ans	65ans et plus	Total (%)	Total Effectifs	avant 59ans	59ans	60ans	61ans	62ans	63ans	64ans	65ans et plus	Total (%)	Total Effectifs	
59 ans	17,0	2,0	21,1	1,4	1,4	2,0	1,4	4,1	50,3	74	11,5	1,2	29,9	1,2	0,0	0,0	0,0	2,3	46,0	40	
60 ans	5,4	0,0	7,5	1,4	1,4	0,7	0,7	1,4	18,4	27	2,3	0,0	6,9	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	11,5	10	
61 ans	0,7	0,7	2,7	0,0	0,7	0,7	1,4	1,4	8,2	12	2,3	0,0	6,9	1,2	1,2	0,0	0,0	3,5	14,9	13	
62 ans	0,0	0,0	2,0	0,7	2,0	0,7	0,7	3,4	9,5	14	0,0	0,0	3,5	0,0	1,2	0,0	0,0	0,0	4,6	4	
63 ans	0,0	0,0	2,0	2,0	1,4	0,0	1,4	2,7	9,5	14	0,0	0,0	3,5	1,2	2,3	1,2	0,0	6,9	14,9	13	
64 ans	0,0	0,0	1,4	1,4	0,0	0,7	0,0	0,7	4,1	6	0,0	0,0	0,0	1,2	2,3	0,0	0,0	4,6	8,1	7	
Total	23,1	2,7	36,7	6,8	6,8	4,8	5,4	13,6	100		16,1	1,2	50,6	4,6	6,9	1,2	0,0	19,5	100		
Effectifs	34	4	54	10	10	7	8	20		147	14	1	44	4	6	1	0	17		87	

* 1 valeur manquante

**Avec « âge souhaité » et « âge envisagé » inférieur ou égal à 70

**Annexe XV : Principales caractéristiques sociodémographique de la population
enquêtée selon le sexe, la génération d'appartenance et la situation professionnelle au 31
décembre 2009**

**Tableau A : Caractéristiques des enquêtés nés en 1945/1946 selon la situation
professionnelle au 31 décembre 2009**

Génération 1945/1946	Retraités		Non-retraités ¹	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Age moyen d'entrée dans la vie active	19,1	19,1	21,8	21,6
CSP***				
Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise	4 (2,1)	0 (0,0)	2	0
Cadre Supérieur	80 (41,7)	31 (22,8)	8	11
Profession intermédiaire	44 (22,9)	29 (21,3)	3	3
Employé	15 (7,8)	63 (46,3)	0	7
Ouvrier	49 (25,5)	13 (9,6)	9	0
Total	192 (100)	136 (100)	21	21
Situation familiale***				
Couple sans enfant	7 (3,7)	7 (5,2)	2	3
Couple ayant eu des enfants	157 (81,8)	78 (57,4)	18	7
Célibataire/Divorcé sans enfant	8 (4,2)	18 (13,2)	0	0
Célibataire/Divorcé ayant eu des enfants	17 (8,9)	26 (19,1)	1	6
Veuf (avec ou sans enfant) ²	3 (1,6)	7 (5,2)	0	5
Total	192 (100)	136 (100)	21	21
A connu en fin de carrière...				
du chômage	50 (26,0)	26 (19,1)	8	4
de la maladie*	55 (28,7)	44 (32,6)	10	4
de l'invalidité**	3 (1,6)	9 (6,6)	1	1

Caractéristiques des enquêtés nés en 1945/1946
selon la situation professionnelle au 31 décembre 2009

Score de santé**				
Très mauvaise	12 (6,3)	14 (10,3)	0	2
Mauvaise	57 (29,7)	40 (29,4)	8	4
Bonne	71 (37,0)	61 (44,9)	10	10
Très bonne	52 (27,1)	21 (15,4)	4	5
Total	192 (100)	136 (100)	21	21
Score Conditions de travail*				
Très insatisfaisant	3 (1,8)	0 (0,0)	0	0
Insatisfaisant	2 (1,2)	8 (6,8)	0	0
Moyennement satisfaisant	23 (13,9)	17 (14,5)	4	1
Satisfaisant	44 (26,7)	35 (29,9)	3	3
Très satisfaisant	93 (56,4)	57 (48,7)	11	13
Total	165 (100)	117 (100)	18	17

Source : Enquête Intentions de départ à la retraite

Champ : 370 individus nés en 1945 ou 1946

¹ Les pourcentages en colonne ne figurent pas ici pour les hommes et femmes non-retraités du fait de la faiblesse des effectifs.

Certains pourcentages sont indiqués en italique et entre parenthèses lorsque les effectifs auxquels ils se rapportent sont trop faibles.

² L'échantillon ne comportait aucun enquêté veuf sans enfant pour les enquêtés issus des générations 1945/1946 déjà retraités et une seule femme parmi leurs homologues non-retraités.

* Significatif au seuil de 10% ; ** Significatif au seuil de 5% ; *** Significatif au seuil de 1% (tests exacts de Fisher pour les petits effectifs et tests du Khi²) ; tests significatifs pour l'ensemble de la population (retraités et non-retraités) ; **test significatif uniquement pour les retraités** ; **test significatif uniquement pour les non-retraités**

Tableau B : Caractéristiques des enquêtés nés en 1949/1950 selon la situation professionnelle au 31 décembre 2009

Génération 1949/1950	Retraités		Non-retraités	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Age moyen d'entrée dans la vie active	16,3	17,0	19,4	18,6
CSP***				
Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise	1 (0,9)	0 (0,0)	2 (2,0)	0 (0,0)
Cadre Supérieur	14 (12,0)	4 (6,4)	36 (35,6)	12 (23,1)
Profession intermédiaire	28 (23,9)	18 (28,6)	19 (18,8)	7 (13,5)
Employé	8 (6,8)	29 (46,0)	4 (4,0)	29 (55,8)
Ouvrier	66 (56,4)	12 (19,1)	40 (39,6)	4 (7,7)
Total	117 (100)	63 (100)	101 (100)	52 (100)
Situation familiale*				
Couple sans enfant	3 (2,6)	4 (6,4)	3 (3,0)	1 (1,9)
Couple ayant eu des enfants	100 (85,5)	46 (73,0)	80 (79,2)	32 (61,5)
Célibataire/Divorcé sans enfant	3 (2,6)	2 (3,2)	7 (6,9)	4 (7,7)
Célibataire/Divorcé ayant eu des enfants	9 (7,7)	8 (12,7)	9 (8,9)	12 (23,1)
Veuf + enfants ¹	2 (1,7)	3 (4,8)	2 (2,0)	3 (5,8)
Total	117 (100)	63 (100)	101 (100)	52 (100)
A connu en fin de carrière...				
du chômage***	42 (35,9)	11 (17,5)	36 (35,6)	13 (25,0)
de la maladie*	51 (43,6)	36 (57,1)	33 (32,7)	22 (42,3)
de l'invalidité*	5 (4,3)	6 (9,5)	5 (5,0)	7 (13,5)
Score de santé***				
Très mauvaise	8 (6,8)	14 (22,2)	9 (8,9)	1 (1,9)
Mauvaise	39 (33,3)	24 (38,1)	36 (35,6)	21 (40,4)
Bonne	51 (43,6)	15 (23,8)	42 (41,6)	23 (44,2)
Très bonne	19 (16,2)	10 (15,9)	14 (13,9)	7 (13,5)
Total	117 (100)	63 (100)	101 (100)	52 (100)

Caractéristiques des enquêtés nés en 1949/1950
selon la situation professionnelle au 31 décembre 2009

Score Conditions de travail				
Très insatisfaisant	1 (0,9)	0 (0,0)	0 (0,0)	0 (0,0)
Insatisfaisant	5 (4,6)	2 (3,8)	5 (5,4)	2 (5,1)
Moyennement satisfaisant	14 (12,8)	11 (21,2)	12 (13,0)	4 (10,3)
Satisfaisant	43 (39,4)	16 (30,8)	30 (32,6)	11 (28,2)
Très satisfaisant	46 (42,2)	23 (44,2)	45 (48,9)	22 (56,4)
Total	109 (100)	52 (100)	92 (100)	39 (100)

*Source : Enquête Intentions de départ à la retraite
Champ : 333 individus nés en 1949 ou 1950*

¹ Ce sous-échantillon ne comporte aucun individu veuf sans enfant.

* Significatif au seuil de 10% ; ** Significatif au seuil de 5% ; *** Significatif au seuil de 1% (tests exacts de Fisher pour les petits effectifs et tests du Khi²) ; tests significatifs pour l'ensemble de la population (retraités et non-retraités) ; **test significatif uniquement pour les retraités** ; **test significatif uniquement pour les non-retraités**

*Caractéristiques des enquêtés nés en 1949 selon la situation professionnelle au
31 décembre 2009*

Génération 1949	Retraités		Non-retraités¹	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Age moyen d'entrée dans la vie active	16,7	17,1	21,1	19,2
CSP***				
Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise	1 (1,3)	0 (0,0)	0	0
Cadre Supérieur	13 (16,5)	4 (8,0)	16	2
Profession intermédiaire	20 (25,3)	16 (32,0)	1	3
Employé	6 (7,6)	23 (46,0)	2	6
Ouvrier	39 (49,4)	7 (14,0)	8	0
Total	79 (100)	50 (100)	27	11
Situation familiale**				
Couple sans enfant	1 (1,3)	4 (8,0)	0	0
Couple ayant eu des enfants	69 (87,3)	36 (72,0)	20	5
Célibataire/Divorcé sans enfant	2 (2,5)	0 (0,0)	3	3
Célibataire/Divorcé ayant eu des enfants	6 (7,6)	7 (14,0)	4	3
Veuf + enfants ²	1 (1,3)	3 (6,0)	0	0
Total	79 (100)	50 (100)	27	11

Caractéristiques des enquêtés nés en 1949/1950
selon la situation professionnelle au 31 décembre 2009

A connu en fin de carrière...				
du chômage***	31 (39,2)	9 (18,0)	8	2
de la maladie*	37 (46,8)	31 (62,0)	8	5
de l'invalidité	5 (6,3)	6 (12,0)	0	0
Score de santé**				
Très mauvaise	6 (7,6)	13 (26,0)	2	0
Mauvaise	25 (31,7)	17 (34,0)	7	4
Bonne	32 (40,5)	11 (22,0)	13	5
Très bonne	16 (20,3)	9 (18,0)	5	2
Total	79 (100)	50 (100)	27	11
Score Conditions de travail				
Très insatisfaisant	1 (1,4)	0 (0,0)	0	0
Insatisfaisant	4 (5,6)	1 (2,4)	0	0
Moyennement satisfaisant	8 (11,1)	9 (22,0)	1	1
Satisfaisant	27 (37,5)	12 (29,3)	5	1
Très satisfaisant	32 (44,4)	19 (46,3)	16	5
Total	72 (100)	41 (100)	22	7

Source : Enquête Intentions de départ à la retraite
Champ : 167 individus nés en 1949

¹ Les pourcentages en colonne ne figurent pas ici pour les hommes et femmes non-retraités du fait de la faiblesse des effectifs.

² Ce sous-échantillon ne comporte aucun individu veuf sans enfant.

* Significatif au seuil de 10% ; ** Significatif au seuil de 5% ; *** Significatif au seuil de 1% (tests exacts de Fisher pour les petits effectifs et tests du Khi²) ; tests significatifs pour l'ensemble de la population (retraités et non-retraités) ; **test significatif uniquement pour les retraités** ; **test significatif uniquement pour les non-retraités**

Caractéristiques des enquêtés nés en 1949/1950
selon la situation professionnelle au 31 décembre 2009

*Caractéristiques des enquêtés nés en 1950 selon la situation professionnelle au
31 décembre 2009*

Génération 1950	Retraités ¹		Non-retraités	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Age moyen d'entrée dans la vie active	15,4	16,3	18,8	18,4
CSP***				
Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise	0	0	2 (2,7)	0 (0,0)
Cadre Supérieur	1	0	20 (27,0)	10 (24,4)
Profession intermédiaire	8	2	18 (24,3)	4 (9,8)
Employé	2	6	2 (2,7)	23 (56,1)
Ouvrier	27	5	32 (43,2)	4 (9,8)
Total	38 (100)	13 (100)	74 (100)	41 (100)
Situation familiale*				
Couple sans enfant	2	0	3 (4,1)	1 (2,4)
Couple ayant eu des enfants	31	10	60 (81,1)	27 (65,9)
Célibataire/Divorcé sans enfant	1	2	4 (5,4)	1 (2,4)
Célibataire/Divorcé ayant eu des enfants	3	1	5 (6,8)	9 (22,0)
Veuf + enfants ²	1	0	2 (2,7)	3 (7,3)
Total	38 (100)	13 (100)	74 (100)	41 (100)
A connu en fin de carrière...				
du chômage	11	2	28 (37,8)	11 (26,8)
de la maladie	14	5	25 (33,8)	17 (41,5)
de l'invalidité*	0	0	5 (6,8)	7 (17,1)
Score de santé				
Très mauvaise	2	1	7 (9,5)	1 (2,4)
Mauvaise	14	7	29 (39,2)	17 (41,5)
Bonne	19	4	29 (39,2)	18 (43,9)
Très bonne	3	1	9 (12,2)	5 (12,2)
Total	38 (100)	13 (100)	74 (100)	41 (100)

Caractéristiques des enquêtés nés en 1949/1950
selon la situation professionnelle au 31 décembre 2009

Score Conditions de travail				
Très insatisfaisant	0	0	0 (0,0)	0 (0,0)
Insatisfaisant	1	1	5 (7,1)	2 (6,3)
Moyennement satisfaisant	6	2	11 (15,7)	3 (9,4)
Satisfaisant	16	4	25 (35,7)	10 (31,3)
Très satisfaisant	14	4	29 (41,4)	17 (53,1)
Total	37 (100)	11 (100)	70 (100)	32 (100)

Source : Enquête Intentions de départ à la retraite
Champ : 166 individus nés en 1950

¹ Les pourcentages en colonne ne figurent pas ici pour les hommes et femmes retraités du fait de la faiblesse des effectifs.

² Ce sous-échantillon ne comporte aucun individu veuf sans enfant.

* Significatif au seuil de 10% ; ** Significatif au seuil de 5% ; *** Significatif au seuil de 1% (tests exacts de Fisher pour les petits effectifs et tests du χ^2) ; tests significatifs pour l'ensemble de la population (retraités et non-retraités) ; **test significatif uniquement pour les retraités** ; **test significatif uniquement pour les non-retraités**

Tableau C : Caractéristiques des enquêtés nés en 1947/1948 selon la situation professionnelle au 31 décembre 2009

Génération 1947/1948	Retraités		Non-retraités ¹	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Age moyen d'entrée dans la vie active	17,8	18,6	22,6	20,2
CSP***				
Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise	0 (0,0)	0 (0,0)	0	0
Cadre Supérieur	33 (24,1)	20 (18,0)	15	6
Profession intermédiaire	41 (29,9)	30 (27,0)	2	7
Employé	12 (8,8)	53 (47,8)	0	5
Ouvrier	51 (37,2)	8 (7,2)	10	1
Total	137 (100)	111 (100)	27	19
Situation familiale***				
Couple sans enfant	4 (2,9)	6 (5,4)	0	0
Couple ayant eu des enfants	121 (88,3)	69 (62,2)	22	11
Célibataire/Divorcé sans enfant	5 (3,7)	12 (10,8)	3	4
Célibataire/Divorcé ayant eu des enfants	6 (4,4)	14 (12,6)	2	4
Veuf + enfants ²	1 (0,7)	10 (9,0)	0	0
Total	137 (100)	111 (100)	27	19
A connu en fin de carrière...				
du chômage	48 (35,0)	38 (34,2)	6	5
de la maladie	54 (39,4)	43 (38,7)	10	4
de l'invalidité	8 (5,8)	6 (5,4)	0	1
Score de santé*				
Très mauvaise	13 (9,5)	8 (7,2)	1	0
Mauvaise	35 (25,6)	46 (41,4)	12	10
Bonne	74 (54,0)	49 (44,1)	12	8
Très bonne	15 (11,0)	8 (7,2)	2	1
Total	137 (100)	111 (100)	27	19

Caractéristiques des enquêtés nés en 1947/1948
selon la situation professionnelle au 31 décembre 2009

Score Conditions de travail				
Très insatisfaisant	0 (0,0)	0 (0,0)	0	0
Insatisfaisant	7 (5,8)	2 (2,2)	2	0
Moyennement satisfaisant	14 (11,7)	10 (11,0)	4	3
Satisfaisant	42 (35,0)	31 (34,1)	5	4
Très satisfaisant	57 (47,5)	48 (52,7)	13	10
Total	120 (100)	91 (100)	24	17

Source : Enquête Intentions de départ à la retraite

Champ : 294 individus nés en 1947 ou 1948

¹ Les pourcentages en colonne ne figurent pas ici pour les hommes et femmes non-retraités du fait de la faiblesse des effectifs.

² Le sous-échantillon des enquêtés nés en 1947/1948 passés à la retraite comportait une femme veuve sans enfant.

* Significatif au seuil de 10% ; ** Significatif au seuil de 5% ; *** Significatif au seuil de 1% (tests exacts de Fisher pour les petits effectifs et tests du Khi²) ; tests significatifs pour l'ensemble de la population (retraités et non-retraités) ; **test significatif uniquement pour les retraités** ; **test significatif uniquement pour les non-retraités**

Annexe XVI : Principaux résultats significatifs du modèle de survie

Variables	Hommes		Femmes	
	Différences sensibles en début de période observée (test de Wilcoxon)	Différences sensibles en fin de période observée (test du log-rank)	Différences sensibles en début de période observée (test de Wilcoxon)	Différences sensibles en fin de période observée (test du log-rank)
Caractéristiques individuelles				
Génération d'appartenance	ns	**	**	ns
Statut d'occupation du logement	**	**	**	**
Niveau de diplôme	ns	ns	ns	ns
CSP	ns	ns	ns	ns
Entourage familial				
Situation maritale	**	**	ns	ns
Nombre d'enfants élevés	ns	**	**	**
Situation familiale (situation maritale cumulée au nombre d'enfants élevés)	**	*	**	*
Projet de retraite effectué avant/après/la même année que le conjoint	ns	**	**	**
Niveau de vie et charges à la retraite				
Revenus d'ego	ns	ns	ns	**
Suffisamment d'argent pour vivre aujourd'hui	**	**	**	**
Suffisamment d'argent pour vivre à la retraite	**	**	**	**
Personne complètement à charge au moment de partir à la retraite	ns	ns	**	**
Aide financière ou soutien économique à une personne de l'entourage au moment de la retraite	ns	ns	**	**
Aide autre que financière durant la retraite	ns	**	**	**

Principaux résultats significatifs du modèle de survie

Trajectoire professionnelle				
Temps partiel	**	**	**	**
A exercé un métier physiquement pénible ou dangereux au cours des 10 dernières années	ns	**	ns	ns
A exercé un métier psychologiquement usant ou sous pression dans les 10 dernières années	**	**	**	**
Satisfaction au travail	ns	ns	**	**
Crainte	**	ns	**	ns
Relations avec la hiérarchie	**	**	ns	ns
Déroulement des fins de carrière				
Chômage	**	**	**	**
Maladie	**	**	**	**
Invalidité	**	**	**	**
Etat de santé				
Santé déclarée	**	**	ns	ns
Fatigue	**	**	**	**
Douleur	**	**	ns	ns
Concentration	**	**	**	**
Niveau d'information et aspects législatifs				
Surcoteur potentiel	ns	**	ns	**
Représentation de la retraite	ns	ns	ns	ns

Légende **: Différences significatives au seuil de 5% ; * : Différences significatives au seuil de 10% ; ns : Différences non significatives

